

Ces dernières années, nous avons assisté à une augmentation de la discrimination, des persécutions religieuses et du nettoyage ethnique, à des déplacements massifs de réfugiés et à la perpétration de crimes atroces dans le monde entier, tant par des États que par des acteurs non étatiques. Dans le même temps, nous avons été témoins de la propagation de l'extrémisme violent, qui utilise la religion à mauvais escient pour justifier la violence brutale contre les civils. Parallèlement, nous avons également vu comment ces phénomènes - qui, dans de nombreuses situations, représentent des menaces pour la paix et la sécurité internationales - peuvent facilement être manipulés pour justifier la limitation des droits et des libertés fondamentales, y compris les droits à la liberté de religion et de conviction et à la liberté d'expression et d'opinion.

Alors que nous vivons des temps difficiles de crise et d'insécurité, n'oublions jamais :

Sur la question des droits de l'homme et de la liberté religieuse, du développement et de la paix, rien de politique n'est le fruit du hasard.

Chaque personne, organisation et État a la responsabilité de contribuer positivement à la défense de la liberté religieuse ou de la croyance de l'autre, pour le respect, la paix et la sécurité.

Vous êtes importants et vous comptez !

Liviu Olteanu

ISSN 978-973-101-800-3

L'INFLUENCE DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ LIVIU OLTEANU No. 78

International Association
FOR THE DEFENCE OF RELIGIOUS LIBERTY
Conscience and Liberty

Sous la direction de
LIVIU OLTEANU

L'INFLUENCE DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

DEFIS POUR LA LIBERTE RELIGIEUSE, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ & LA NECESSITÉ DE COORDONNER LES ACTEURS DU *DIALOGUE FIVE*



78

BASÉ SUR LE SOMMET DES NATIONS UNIES SUR « LA RELIGION, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ » ET LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE MADRID

Berne, Suisse

L'INFLUENCE DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

À la mémoire de mon père et de ma mère qui ont souffert dans leur vie pour la liberté de conscience et la liberté de religion ; leur amour, leur engagement, leur sacrifice et leur sagesse ont ouvert ma « voie » et ma vision sur la défense du principe de la liberté de conscience et de religion pour tous les peuples, et à tous ceux qui aiment la liberté et la paix.

« Il est facile de croire que vous êtes tolérant simplement parce que vous êtes indifférent. »

Liviu Olteanu

Sous la direction de
Liviu Olteanu

L'INFLUENCE DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

DEFIS POUR LA LIBERTE RELIGIEUSE, LA PAIX ET LA SECURITÉ & LA NECESSITÉ DE COORDONNER LES ACTEURS DU *DIALOGUE FIVE*

BASÉ SUR LE SOMMET DES NATIONS UNIES SUR « LA RELIGION, LA PAIX ET LA SECURITÉ » ET LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE MADRID

Association internationale
POUR LA DÉFENSE DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE
International Association
FOR THE DEFENSE OF RELIGIOUS LIBERTY
Berne, Suisse

ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA DEFENSE DE LA LIBERTE RELIGIEUSE

Organisation non-gouvernementale dotée du statut consultatif auprès des Nations Unies à Genève, à New York et à Vienne, du Parlement européen à Strasbourg et à Bruxelles, du Conseil de l'Europe à Strasbourg et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

ADMINISTRATION CENTRALE
Schosshaldenstr. 17, CH 3006 Berne, Suisse
Tel. +41 (0) 76 316 07 29 – Fax +41 (0) 31 359 15 66
Courriel : info@aidlr.org – liviu.olteanu@aidlr.org
Site Internet : www.aidlr.org

Président : Mario BRITO

Secrétaire général : Liviu OLTEANU, docteur en droit, observateur et représentant auprès des Nations Unies à Genève, à New York et à Vienne, du Parlement européen à Strasbourg et à Bruxelles, du Conseil de l'Europe à Strasbourg et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe..

COMITÉ D'HONNEUR

Présidente : Mme Mary ROBINSON, ancienne haut-commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies et ancienne présidente de la République irlandaise.

MEMBRES

Jean BAUBÉROT, professeur d'université, président honoraire de l'École pratique des hautes études à l'université de la Sorbonne, France.

Beverly Bert BEACH, ancien secrétaire general émérite de l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse, États-Unis.

Francois BELLANGER, professeur d'université, Suisse

Heiner BIELEFELDT, rapporteur spécial des Nations Unies pour la liberté de religion et de croyance, professeur des droits de l'homme à l'université d'Erlangen Nuremberg, Allemagne.

Reinder BRUINSMA, écrivain, professeur d'université, Pays-Bas.

Titu CAZAN, professeur d'université et pasteur, États-Unis.

Jaime CONTRERAS, professeur d'université, Espagne

Alberto DE LA HERA, ancien directeur général des Affaires religieuses, ministre de la Justice, Espagne.

Petru DUMITRIU, inspecteur aux Nations Unies, ancien ambassadeur et délégué permanent du Conseil de l'Europe auprès des Nations Unies à Genève, Suisse.

W. Cole DURHAM, directeur du Centre international pour l'étude du droit et des religions à la faculté de droit J. Clark, université Brigham Young, États-Unis

Silvio FERRARI, professeur d'université, Italie

Juan Antonio MARTINEZ MUÑOZ, directeur du département de philosophie du droit, université Complutense Madrid, professeur d'université, Espagne.

Alain GARAY, avocat à la Cour de Paris et chercheur à l'université d'Aix-Marseille, France.

Alberto F. GUAITA, président de l'AIDLR, Espagne.

Peter HESS, ancien secrétaire de la section suisse de l'AIDLR, Suisse.

José ITURMENDI, doyen honoraire de la faculté de droit, professeur d'université, université Complutense de Madrid, Espagne.

Francesco MARGIOTTA BROGLIO, professeur d'université, président de la Commission italienne pour la liberté religieuse, représentant de l'Italie auprès de l'UNESCO, Italie.

Javier MARTINEZ TORRON, directeur du département de droit ecclésiastique, UCM, Espagne.

Rafael PALOMINO, professeur d'université, Espagne.

Émile POULAT, directeur de recherche au CNRS, professeur d'université France.

Jacques ROBERT, professeur d'université, ancien membre du Conseil constitutionnel, France.

John ROCHE, membre de l'Institut, France.

Jaime ROSSELL GRANADOS, directeur adjoint du ministère de la Justice d'Espagne et ancien doyen de la faculté de droit de l'université d'Estrémadure, Espagne.

Joaquin MANTECON, professeur d'université, ancien directeur des affaires religieuses, ministère de la Justice, Espagne.

Asher MAOZ, , professeur d'université et doyen du Shimon Peres Academic Center Law School, Rehovot, Israël.

Gabriel MAURER, ancien vice-président de l'AIDLR, Berne, Suisse.

Gianfranco ROSSI, ancien secrétaire général de l'AIDLR, Suisse.

Robert SEIPLE, ancien ambassadeur de la liberté religieuse internationale au département d'État américain, États-Unis.

José Miguel Serrano RUIZ-CALDERON, professeur d'université, Espagne.

Antoinette SPAAK, professeure d'université à Bruxelles, Belgique.

Mohammed TALBI, professeur d'université, Tunisie.

Rik TORFS, recteur de l'université de Louvain, Belgique.

Maurice VERFAILLIE, ancien secrétaire général de l'AIDLR, , Suisse.

Bruno VERTALLIER, ancien président de l'AIDLR, Suisse.

Victor ZGUNEA, pastor, former President of South Transilvania Conference, Romania

ANCIENS PRÉSIDENTS DU COMITÉ

Mme Eleanor ROOSEVELT, de 1946 à 1962

Dr. Albert SCHWEITZER, de 1962 à 1995

Paul Henry SPAAK, de 1966 à 1972

René CASSIN, de 1972 à 1976

Edgar FAURE, de 1976 à 1988

Leopold Sédar SENGHOR, de 1988 à 2001

ANCIENS SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DE L'AIDLR

Dr. Jean NUSSBAUM

Dr. Pierre LANARES

Dr. Gianfranco ROSSI

Dr. Maurice VERFAILLE

Karel NOWAK

SECRÉTAIRE GÉNÉRAUX DE l'AIDLR

Dr. Liviu Olteanu

Déclaration de Principes

Nous croyons que le droit à la liberté religieuse a été donné par Dieu et nous affirmons qu'il peut s'exercer dans de meilleures conditions lorsqu'il y a séparation entre les organisations religieuses et l'État.

Nous croyons que toute législation ou tout autre acte gouvernemental qui unit les organisations religieuses et l'État s'oppose aux intérêts de ces deux institutions et peut porter préjudice aux droits de l'homme.

Nous croyons que le gouvernement a été établi par Dieu pour soutenir et protéger les hommes dans la jouissance de leurs droits naturels et pour réglementer les affaires civiles ; et que, dans ce domaine, il a droit à l'obéissance respectueuse et volontaire de chacun.

Nous croyons au droit naturel et inaliénable de l'individu à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté d'avoir ou d'adopter une religion ou une conviction de son choix et d'en changer selon sa conscience ; ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, individuellement ou en commun, tant en public qu'en privé, par le culte et l'accomplissement des rites, les pratiques et l'enseignement, chacun devant, dans l'exercice de ce droit, respecter ces mêmes droits pour les autres.

Nous croyons que la liberté religieuse comporte également la liberté de fonder et d'entretenir des institutions caritatives ou éducatives, de solliciter et de recevoir des contributions financières volontaires, d'observer les jours de repos et de célébrer les fêtes conformément aux préceptes de sa religion, et de maintenir des relations avec des croyants et des communautés religieuses tant aux niveaux national qu'international.

Nous croyons que la liberté religieuse et l'élimination de l'intolérance et de la discrimination fondées sur la religion ou la conviction sont essentielles pour promouvoir la compréhension, la paix et l'amitié entre les peuples.

Nous croyons que les citoyens devraient utiliser tous les moyens légaux et honorables pour empêcher toute action contraire à ces principes, afin que tous puissent jouir des bienfaits inestimables de la liberté religieuse.

Nous croyons que l'esprit de cette véritable liberté religieuse est résumé dans la règle d'or : ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le de même pour eux.

CONSCIENCE et LIBERTÉ

Publication officielle de l'Association internationale pour la défense

de la liberté religieuse

Conscience and Liberty (version anglaise)

Gewissen und Freiheit (version allemande)

BUREAU DE RÉDACTION

Rue Belliard 4-6/8°

1040 BRUXELLES

Téléphone: +32 (0) 250 24842

Courriel : info@aidlr.org ; liviu.olteanu@aidlr.org

Directeur de la rédaction : Liviu OLTEANU

Assistante éditoriale (édition française) : Stéphanie MONET

COMITÉ ÉDITORIAL DE CONSCIENCE ET LIBERTÉ

Harald MUELLER, juge, docteur en droit, Allemagne

Liviu OLTEANU, secrétaire général de l'AIDLR, docteur en droit, Suisse

Tiziano RIMOLDI, doyen de faculté, docteur en droit, Italie

CONSEIL D'EXPERTS

Heiner BIELEFELDT, ancien rapporteur spécial de l'ONU sur la liberté de religion et de conviction, professeur des droits de l'homme à l'université d'Erlangen à Nuremberg, Allemagne - **Jaime CONTRERAS**, vice-recteur de l'université d'Alcala de Henares, Espagne - **Petru DUMITRIU**, inspecteur à l'ONU, ancien ambassadeur du Conseil de l'Europe auprès des Nations Unies à Genève, Suisse - **W. Cole DURHAM**, directeur du Centre international pour l'étude du droit et des religions à l'université Brigham Young, États-Unis – **Silvio FERRARI**, professeur de droit et religion à l'université de Milan, Italie - **Sofia LEMMETYINEN**, consultant indépendant sur la question des religions et des croyances dans le cadre de la politique étrangère de l'UE, Bruxelles, Belgique - **Joaquín MANTECÓN**, professeur à l'université de Cantabrie - **Juan Antonio MARTINEZ MUÑOZ**, professeur de droit à l'université Complutense, Madrid, Espagne - **Javier MARTINEZ TORRON**, directeur du département de droit ecclésiastique l'université de Madrid, Espagne - **Harald MUELLER**, juge, docteur en droit, Hanovre, Allemagne - **Liviu OLTEANU**, Secrétaire général de l'AIDLR, docteur en droit - **Rafael PALOMINO**, professeur à l'université Complutense, Madrid, Espagne - **Tiziano RIMOLDI**, docteur de droit, Italie - **Ioan Gheorghe ROTARU**, docteur en philosophie et docteur en théologie, Roumanie - **Jaime ROSSEL GRANADOS**, directeur adjoint au ministère de la Justice d'Espagne - **Robert SEIPLE**, ancien ambassadeur itinérant pour la liberté religieuse internationale au département d'État américain, ancien président de l'AIDLR, États-Unis - **José Miguel SERRANO RUIZ-CALDERON**, professeur de philosophie du droit à l'université Complutense de Madrid, Espagne - **Rik TORFS** , recteur de l'université de Louvain, Belgique - **Bruno VERTALLIER**, docteur en théologie, ancien président de l'AIDLR, Suisse

Intervenants et experts sur la liberté de religion au Sommet mondial sur la religion, la paix et la sécurité tenu à l'ONU à Genève :

Adama DIENG, secrétaire général adjoint, conseiller spécial du secrétaire général des Nations Unies pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger - **Ibrahim SALAMA**, chef des droits de l'homme au Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Genève Suisse - **Jan FIGEL**, envoyé spécial pour la liberté de religion ou de conviction en dehors de l'UE, Bruxelles, Belgique - **Alexey KOZHEMYAKOV**, ancien chef du département des minorités nationales et de l'antidiscrimination, Conseil de l'Europe, professeur invité des universités de Moscou - **Ammo Aziza BAROUD DJIBERT**, ambassadeur du Tchad auprès de l'Union européenne à Bruxelles, au Benelux et au Royaume-Uni, ancien chef religieux et député du Tchad - **Abdulaziz ALMUZAINI** , UNESCO Genève - **Amsatou SOW EPSE SIDIBE**, professeurs de droit, université de Dakar - **Asher MAOZ**, doyen de la faculté de droit, université Shimon Perez, Israël - **Azza KARAM**, religieuse du PNUD, Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA) et conseillère principale actuelle pour la culture, Fonds des Nations Unies pour la population, New York - **Béla SZOMBATI**, chef de la section des droits de l'homme, délégation de l'Union européenne aux Nations Unies à Genève - **Jose Luis BAZÁN**, conseiller juridique sur la migration, l'asile et la liberté de religion à la Commission des conférences épiscopales de l'Union européenne (COMECE), basée à Bruxelles - **Zoila COMBALIA**, professeure de l'université de Saragosse, Espagne - **Antonio Eduard NISTOR**, président de la Fondation Pro Vivere Dignum, Madrid, Espagne - **Christian MOLKE**, directeur exécutif de l'ADRA, Allemagne - **Duleep Kamil DECHIKERA**, membre de la Commission des Églises pour les affaires internationales, Conseil œcuménique des Églises - **Elisa-María NÚÑEZ SÁNCHEZ**, directrice du vice-chancelier, université Catholique de Valence - **Fernando Manuel SOARES LOJA**, vice-président de la Commission de liberté de religion ou

de croyance du Portugal - **Franz Ulrich NITSCHKE**, chef du secteur du Programme valeurs, religion et développement - **Fatos ARACI**, greffière adjointe de section au greffe de la Cour européenne des droits de l'homme - **Hajar AL-KADDO**, FEMYSO Europe - **Harry Matias KUHALAMPI**, conseiller du député européen Hannu Takula, Bruxelles - **Belén ALFARO**, ambassadeur en mission spéciale pour l'Alliance des civilisations et du dialogue interreligieux, ministère des Affaires étrangères du Royaume d'Espagne - **Shaykh Muhammad AL-YAQUOBI**, universitaire et chercheur islamique et dirigeant religieux - **Indarjit LORD SINGH OF WINBLEDON**, Chambre des lords, Royaume-Uni - **José Eduardo VERA-CRUZ JARDIM**, président de la Commission de liberté religieuse, ancien ministre de la Justice, député du Portugal - **Jose Luis SÁNCHEZ GARCÍA**, vice-recteur de l'université catholique de Valence, Espagne - **Kishan Fitzgerald MANOCHA**, conseiller principal pour la liberté de religion ou de conviction OSCE / BIDDH - **Kyriaki TOPIDI**, maître de conférences et directeur adjoint du Centre de droit constitutionnel comparé et de religion à la faculté de droit, université de Lucerne - **Rabbin Michael MELCHIOR**, président du Centre Mosaica pour la transformation des conflits religieux au Moyen-Orient, Grand Rabbin de Norvège, rabbin à Jérusalem, ancien ministre du gouvernement israélien - **Rehmah Nakawooya KASULE**, fondateur et président de Century Entrepreneurship Development Agency International, Ouganda - **Ricardo GARCÍA-GARCÍA**, vice-recteur général et de la planification stratégique de l'université catholique de Valence, Espagne - **Susan Florence KERR**, directrice de la représentation européenne, Christian Solidarity Worldwide, Bruxelles - **Tahir MAHMOOD**, juriste, professeur et président de l'Institute of Advanced Legal Studies, université Amity, ancien président de la Commission des Minorités Nationales, Inde - **Thomas Paul SCHIRRMACHER**, directeur de l'Institut international pour la liberté religieuse, Bonn, Allemagne - **Traian-Caius DRAGOMIR**, ancien ambassadeur à Paris - **Diane ALA'I**, représentante des Baha'is à l'ONU - **Alberto GUAITA**, président de l'AIDLR, Espagne - **Valeriu GHILEȚCHI**, membre du Parlement de Moldavie et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

COMITÉ CONSULTATIF

Roberto BADENAS – Jean Paul BARQUON – Herbert BODENMANN – Dora BOGNANDI – Davide ROMANO – Mario BRITO – Olga CALONGE – Jesús CALVO – Corrado COZZI – Oscar LÓPEZ – Mikulas PAVLIK – Viorel DIMA – Alberto GUAITA – Friedbert HARTMANN – Mikulas PAVLIK – Rafat KAMAL – Harri KUHALAMPI – Paolo Sergio MACEDO – Barna MAGYAROSI - Reto MAYER – Tzanko MITEV – Gheorghe MODORAN – Carlos PUYOL – Miguel Angel ROIG – Norbert ZENS

PRIX PAR NUMÉRO PAR ANNÉE

Pays européens - 25 €

Pays des autres continents - 30 dollars US

Suisse - 30 CHF

POLITIQUE ÉDITORIALE : Les opinions exprimées dans les essais, les articles, les discours, les critiques, les documents, les entrevues, les revues de livres et les informations sont la seule responsabilité des auteurs. Ils ne représentent pas nécessairement celles de l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse.

Conscience et Liberté, © Copyright Liviu Olteanu et l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse (AIDLR).

Le contenu de cette publication est protégé par la loi sur les droits d'auteur.

N°:78

Année : 2017 / 2018

Titre : **L'Influence de la Liberté Religieuse sur la Paix et la Sécurité.** Les défis pour la liberté religieuse, la paix et la sécurité et la nécessité de coordonner les acteurs de *DIALOGUE FIVE*

Directeur de la publication : Liviu Olteanu

Association Internationale pour la Défense de la Liberté Religieuse – Berne, Suisse

© 2018 Conscience et Liberté – ISSN 978-973-101-800-3

SOMMAIRE

INFLUENCE DE LA RELIGION SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

Les défis pour la liberté religieuse, la paix et la sécurité et la nécessité de coordonner les acteurs du *Dialogue Five*

INTRODUCTION

1. Éditorial – Liviu OLTEANU 16
2. Liviu OLTEANU – Contexte du cadre *Dialogue Five* 20
3. Synthèse du Sommet mondial « Religion, Paix et Sécurité » 26

CHAPITRE 1

Présentation des ouvrages « *Histoire de la liberté et respect des différences* » et « Agents et ambassadeurs pour la paix » 30

1.1 S.E. M. Adama DIENG – Ceci est un message pour la paix 31

1.2 Bruno VERTALLIER – « Ce dont le monde a le plus besoin, c'est d'hommes, non pas des hommes qu'on achète et qui se vendent, mais d'hommes profondément loyaux et intègres, des hommes dont la conscience soit aussi fidèle à son devoir que l'aiguille de la boussole l'est au pôle » 34

1.3 Harald MUELLER – « Les gens dans l'histoire ont connu la liberté religieuse ou le manque de liberté religieuse » 37

1.4 Harri KUHALAMPI – Un sentiment personnel de paix, d'espoir et de liberté est au cœur de la spiritualité humaine 40

CHAPITRE 2

Un appel pressant aux décideurs : promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives en favorisant la liberté religieuse 43

2.1 S.E. M. Adama DIENG – Tous les êtres humains – musulmans, hindous, chrétiens, juifs, bouddhistes ou athées – sont nés libres et égaux en dignité et en droits 44

2.2 Liviu OLTEANU – Dans notre quête de la paix, chaque vie compte ! .. 50

2.3 Heiner BIELEFELDT – Nous devons vaincre les tendances à la fragmentation 55

2.4 S.E. Mme l'Ambassadrice Belén ALFARO – La liberté de religion et de croyance et la liberté d'expression sont les deux piliers de nos sociétés 57

2.5 S.E. M. Béla SZOMBATI – L'UE est déterminée à promouvoir la liberté de religion et de conviction dans ses relations extérieures 62

2.6 S.E. Mme Ammo Aziza BAROUD – Conclusion 65

CHAPITRE 3

Le cadre du Dialogue Five, la crise internationale, la religion, la paix et la sécurité de la société 67

3.1 S.E. M. Adama DIENG – Introduction 68

3.2 S.E. Mme l'Ambassadrice Ammo Aziza BAROUD– Les politiciens et les diplomates font une place aux jeunes dans le cadre du Dialogue Five 69

3.3 Ibrahim SALAMA – Dialogue entre les religions et les droits de l'homme : « tourner les cercles » 73

3.4 S.E. M. Jan FIGEL – La base du succès pour toute politique ou action dans un monde global 79

3.5 Alexey KOZHEMYAKOV – Conseil de l'Europe - Une invitation à repenser l'approche de la diversité culturelle et religieuse 85

3.6 Kishan MANOCHA – Adopter une vision qui honore la dignité humaine 89

CHAPITRE 4

Défis pour la paix, la sécurité et les droits de l'homme, en mettant l'accent sur le droit à la liberté de religion et de conviction 94

4.1 S.E. Mme l'Ambassadrice Beatriz LONDOÑO SOTO – Introduction 95

4.2 S.E. M. le Ministre de la Justice Rafael CATALA POLO – La liberté religieuse, le meilleur thermomètre pour mesurer la validité réelle des libertés et des droits de l'homme 96

4.3 S.E. M. l'Ambassadeur Alvaro ALBACETE – Les religions, ou comment traduire le message de paix en pratique 101

4.4 Asher MAOZ – Nous devons faire avancer la paix, la fraternité et la dignité humaine non pas en faveur d'autres religions, mais plutôt en hommage à la nôtre. 104

4.5 Tahir MAHMOOD – Notre salut dépend d'une exhortation commune de toutes les religions 108

4.6 Valeriu GHILEȚCHI – L'intolérance et la discrimination fondées sur la religion ou la croyance affectent les groupes religieux minoritaires et majoritaires 111

CHAPITRE 5

La crise des migrants et des réfugiés : des défis pour la promotion de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme, avec un accent particulier sur la liberté de religion 118

5.1 Adama DIENG – Ceux qui ont des responsabilités de leadership doivent prendre position contre tout discours public qui dénigre les personnes et fondé sur l'identité religieuse 119

5.2 Amsatou SOW SIDIBE – L'importance d'impliquer les femmes comme agents de paix 121

5.3 Christian MOLKE – Nous pouvons vraiment faire avancer les choses pour le mieux si tout le monde, à tous les niveaux, se réunit pour discuter 124

5.4 Jose Luis BAZAN – Les chrétiens et les membres de toutes les minorités qui fuient la persécution religieuse devraient se voir accorder le statut de réfugié et une protection complète 129

5.5 Antonio Eduard NISTOR – Afin de changer la société, nous devons changer notre manière de penser 133

CHAPITRE 6

La religion, la paix et la sécurité face à la violence, au terrorisme et à la guerre 139

6.1 Katrina LANTOS SWETT – Les défis pour la communauté internationale et leurs conséquences sur la liberté religieuse et la liberté de conscience 140

6.2 Nazila GHANEA – Violence, terrorisme et génocides au nom de la religion : risques pour les adeptes des minorités religieuses 147

6.3 Leonard HAMMER – De la sécurité nationale et des droits de l'homme à la liberté de religion et de croyance 151

6.4 Cyril RITCHIE – Les Nations Unies, les ONG, les droits, les libertés et la sécurité 159

6.5 José Miguel SERRANO – Ceux qui manipulent la religion et la morale cherchent à justifier des positions de pouvoir 164

CHAPITRE 7

Droits de l'homme, religion, paix et sécurité contre fondamentalisme, extrémisme, terrorisme et laïcité 167

7.1 Alberto DE LA HERA – La Religion, Source de Conflits 168

7.2 S.E. M. Petru DUMITRIU – Lutter contre le terrorisme dans l'esprit des hommes 173

7.3 Zoila COMBALIA – Le fondamentalisme et la laïcité face à la religion et aux droits de l'homme 179

7.4 Juan Antonio MARTÍNEZ MUÑOZ – Liberté religieuse, sécurité et laïcité 184

À paraître prochainement : *La diplomatie et l'éducation à la liberté religieuse – Une priorité des politiques publiques* 194

INTRODUCTION

1. **Éditorial** – Liviu OLTEANU

La coopération et la coordination des acteurs du *Dialogue Five* comme préalables à l'harmonie internationale

Ces dernières années ont vu une augmentation de la discrimination, de la persécution religieuse et du « nettoyage » ethnique, le déplacement massif de réfugiés et la perpétration de crimes atroces dans des situations à travers le monde, tant par des États que par des acteurs non-gouvernementaux. Dans le même temps, nous avons assisté à la propagation d'un extrémisme violent, qui abuse de la religion pour justifier la violence brutale contre les civils. Parallèlement, nous avons vu comment ces phénomènes – qui constituent souvent des menaces pour la paix et la sécurité internationales – peuvent facilement être manipulés pour justifier les limitations des droits et des libertés fondamentaux, y compris le droit à la liberté de religion et de conviction et la liberté d'expression et d'opinion.

Nous vivons des temps difficiles d'insécurité et de crise. Voyons quelques exemples. Selon Antonio Guterres[1] « dans le monde entier, nous voyons comment la religion est manipulée pour justifier l'incitation à la violence », avec une « montée alarmante en ligne et hors ligne de messages et de discours de haine » ; Adama Dieng[2] souligne que « l'intérêt personnel et la violence ont mis en péril la survie des générations futures », que « la religion est souvent utilisée par les partis pour alimenter les divisions » et que « l'esprit d'intolérance qui nourrit la peur des gens peut éclipser la raison humaine et alimenter les conflits religieux » ; Zeid Ra'ad Al Hussein[3] décrit comme exemple concret les opérations dans le nord de l'État de Rakhine du Myanmar comme « un exemple-type de nettoyage ethnique », avec « une opération cruelle de sécurité et des attaques généralisées, systématiques et d'une extrême brutalité envers les Rohingya », qui sont une « synthèse d'exécutions,

1 Allocution du Secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres, prononcée le 14 juillet 2017 au siège de l'ONU lors du « Lancement du Plan d'action pour les dirigeants et acteurs religieux... ».

2 Allocution du sous-secrétaire general, conseiller special du Secrétaire general des Nations Unies, prononcée le 23 novembre 2016à Genève lors du Sommet global sur la « Religion, la paix et la sécurité ».

3 Zeid Ra'at Al Hussein, Haut-commissaire aux droits de l'homme, News Release 17/77, 5 décembre 2017.

de viols, de violences sexuelles, de tortures et de meurtres » ; Rafael Catala Polo[4] a observé justement que « la mise en pratique de la liberté religieuse se détériore dans le monde » et que « là où la liberté religieuse est restreinte, toutes les autres libertés sont menacées ».

Notre monde est caractérisé par un « extrémisme religieux violent », un monde où certains « gouvernements répriment la liberté religieuse ou ne la protègent pas[5] », avec des « mouvements extrémistes surtout parmi la jeunesse[6] », un monde turbulent avec la guerre, le terrorisme et d'autres formes de violence qui affectent la protection des réfugiés[7] » ; « L'utilisation abusive des enseignements religieux pour renforcer la haine, la violence et la profanation de la dignité humaine[8] » et aussi un monde où « une grande partie des attaques contre la liberté religieuse a été menée au nom non de la religion, mais de la laïcité[9] », et malheureusement on voit comment « l'humanité est entravée par un certain manque de solidarité[10] », et ainsi de suite.

Dans ce contexte, « quelle est la réponse à ces défis[11] » ?

J'estime qu'il est extrêmement important que les acteurs internationaux, régionaux et nationaux, notamment les États membres et la société civile – en particulier les chefs religieux, les universitaires, les médias, les juristes, les ONG – coordonnent leurs réponses à ces phénomènes afin de promouvoir le respect des libertés fondamentales, de prévenir et de répondre aux violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui pourraient constituer des atrocités, de prévenir et de combattre l'extrémisme violent, dans le but de protéger les populations et de promouvoir la paix et la sécurité internationales, ainsi que des sociétés pacifiques et inclusives.

Si chaque personne est un acteur important, chaque personne a aussi une responsabilité au nom de notre paix commune et envers notre « village »,

4 Allocution de Rafael Catala Polo, misitre de la Justice d'Espagne, prononcée lors de la Conférence internationale de Madrid à l'université Complutense.

5 Katrina Lantos Swett, présidente de la Fondation Lantos pour les droits de l'homme et la justice, ancienne présidente de la Commission américaine sur la liberté religieuse internationale.

6 Antonio Nistor, président de la Foundation Pro Vivere Dignum.

7 Jose Luis Bazan, conseiller juridique sur les migrations, l'asile et la liberté de religion auprès de la Commission des conférences épiscopales de l'Union européenne (COMECE), basée à Bruxelles.

8 Asher Maoz, doyen de la faculté de droit du Peres Academic Center, Israël.

9 Jose Miguel Serrano Ruiz Calderon, professeur de droit à l'université Complutense de Madrid

10 Christian Molke est le directeur exécutif d'ADRA Allemagne, coordinateur du projet en Grèce pour le compte de Yezidis..

11 Belén Alfaro, Ambassadrice itinérante, ministère des Affaires étrangères de l'Espagne.

et je crois que chacun a le devoir de contribuer positivement à la paix, à la sécurité et à un monde meilleur.

Pour cela, j'ai créé le cadre du *Dialogue Five* (voir plus loin) et j'ai co-organisé, avec le Bureau des Nations Unies sur la prévention du génocide à New York, un sommet mondial sur la religion, la paix et la sécurité. L'objet du sommet était de discuter de la manière dont les différents acteurs peuvent travailler ensemble efficacement pour mettre en œuvre des stratégies visant à favoriser la paix et la sécurité et partager de meilleures pratiques ; enfin, le sommet visait à établir une « Plateforme internationale sur la religion, la paix et la sécurité » à l'appui des objectifs de développement durable des Nations Unies, notamment l'objectif 16 sur la « promotion de sociétés pacifiques et inclusives » et l'objectif 17 sur la « revitalisation du partenariat mondial pour le développement durable ».

Je veux et j'espère que les conclusions des deux volumes suivants: « *L'influence de la religion pour la paix et la sécurité.* Défis pour la liberté religieuse, la paix et la sécurité et la nécessité de coordination des acteurs de *Dialogue Five* (2017) et « *Diplomatie et éducation sur la liberté religieuse.* Une priorité pour les politiques publiques. La diplomatie préventive et l'éducation sur les mentalités changeantes pour la liberté religieuse, les objectifs de développement durable et les leçons apprises des dirigeants religieux » (2018) – peuvent ouvrir de nouvelles perspectives sur la façon de contribuer à résoudre les tensions et les crises mondiales et d'influencer notre harmonie internationale commune et la coexistence pacifique.

Ces volumes ont été préparés à partir de discours prononcés par des diplomates, des politiciens, des universitaires, des chefs religieux et des représentants de la société civile du monde entier lors du « Sommet mondial sur la religion, la paix et la sécurité » en novembre 2016 et à la conférence internationale de Madrid sur « la liberté, la religion et la sécurité : termes antagonistes ? » tenue à l'université Complutense en mai 2016 ; sont également inclus dans ces volumes des articles, des recherches, des communiqués de presse et d'importants plans et stratégies pouvant contribuer à résoudre les problèmes de la communauté internationale.

Dans le volume actuel intitulé « L'influence de la religion pour la paix et la sécurité. Défis de la liberté religieuse, de la paix et de la sécurité et nécessité de coordination des acteurs de *DIALOGUE FIVE*, après quelques remarques du livre recommandé « Agents et ambassadeurs pour la paix » au

début de ce volume, nous attirons l'attention des décideurs politiques par un appel urgent pour promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives en favorisant la liberté religieuse ; le cadre du *Dialogue Five*, la crise internationale, la religion, la société, la paix et la sécurité ; défis pour la paix, la sécurité et les droits de l'homme, en mettant l'accent sur le droit à la liberté de religion et de conviction ; les migrants et la crise des réfugiés : défis dans la perspective de la promotion de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme avec un accent particulier sur la liberté de religion ; la religion, la paix et la sécurité contre la violence, le terrorisme et la guerre ; droits de l'homme, religion, paix et sécurité contre fondamentalisme, extrémisme, terrorisme et laïcité.

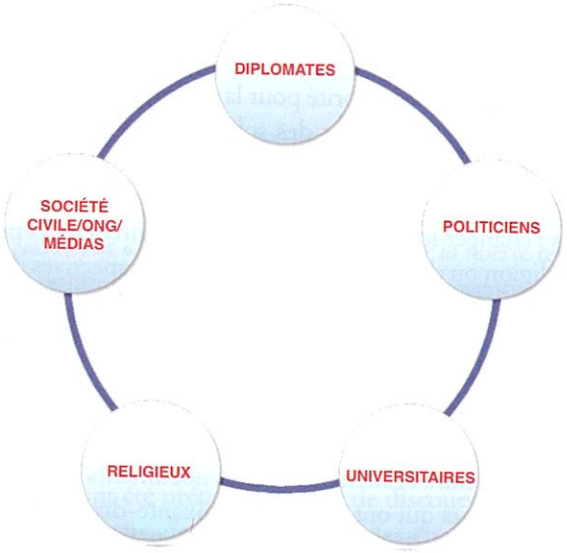
Dans la continuité du sujet de ce volume qui a été débattu à Madrid et à Genève, paraîtra bientôt un second volume : « Diplomatie et éducation sur la liberté religieuse - Une priorité pour la politique publique » dans lequel nous évoquerons particulièrement des solutions pour la paix et la sécurité telles que : le rôle de la diplomatie et de l'éducation dans la promotion du respect et de la protection de la liberté de religion ou de croyance et des minorités religieuses ; changer les mentalités et les leçons tirées de la promotion de la liberté de religion ou de croyance ; influence et perspectives des leaders religieux sur la paix et la sécurité ; l'Espagne - un exemple particulier de bonnes pratiques en matière de liberté de religion ou de conviction ; complémentarité avec les objectifs de développement durable : comment les ODD peuvent-ils soutenir le débat international sur la promotion de la liberté religieuse, la prévention de la discrimination, la violence et les crimes atroces ?

Ce volume inclura également d'autres documents et est déjà mentionné lors des événements qui ont marqué le soixante-dixième anniversaire de l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse (1946-2016) comme le lancement du « Prix international sur la liberté et la paix - Jean Nussbaum & Eleanor Roosevelt », reconnaissant les efforts déployés par les individus et les organisations qui ont joué ou jouent un rôle particulier dans la promotion des droits de l'homme, en particulier le droit à la liberté de religion et de croyance, la prévention des atrocités et de l'extrémisme violent.

Je conclurai par ces mots : sur la question des droits de l'homme et de la liberté religieuse, de la paix et de la sécurité, rien de politique ne se produit accidentellement. Chaque personne, chaque organisation et chaque État ont une responsabilité, chaque personne est importante et compte !

2. Contexte du cadre Dialogue Five – Liviu OLTEANU

Le cadre *Dialogue Five* est une plateforme multidisciplinaire et multi-institutionnelle créée en 2013 par le Dr Liviu Olteanu, secrétaire général de l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse (AIDLR). Après quelques conférences internationales, le *Dialogue Five* a été consolidé lors du le premier sommet global sur la «Religion, Paix et Sécurité », tenu au Palais des Nations, à Genève, en novembre de 2016.



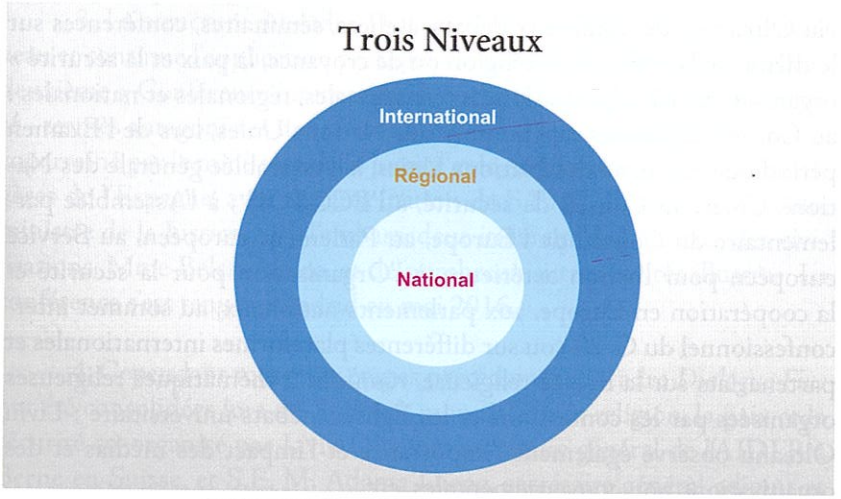
Les cinq acteurs Photo ©AIDLR

Le projet *Dialogue Five* réunit : 1) des diplomates, 2) des politiciens, 3) des universitaires, 4) des responsables religieux, 5) des représentants de la société civile (ONG / médias / juristes) et a pour objectif de développer un espace de collaboration et de coordination. avec des représentants de trois niveaux différents : a) national, b) régional et c) international.

Au niveau **national**, doivent participer ensemble : des diplomates et des politiciens représentant certains des ministères les plus importants : ministère des Affaires étrangères, ministère de la Justice, ministère de l'Education et ministère de la Culture ; les représentants de ces ministères importants (1) diplomates et 2) politiciens qui doivent travailler ensemble avec 3) les chefs religieux, 4) les universitaires, et 5) les représentants de la société civile – organisations non gouvernementales, médias, juristes).

Au niveau **régional**, j'invite à participer à tous les débats sur les sujets de préoccupation (religion, liberté de religion, discrimination, violence au nom de la religion, persécution, extrémisme, terrorisme, génocide pouvant influencer la paix et la sécurité) les principales organisations régionales des droits de l'homme qui ont une expertise et un intérêt important dans cette orientation : le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ; d'autres organisations régionales comme l'Organisation de la coopération islamique (OCI), l'Union africaine (UA), etc.

Au niveau **international**, je me réfère spécialement aux Nations Unies, qui doivent être entendues comme acteur, arbitre et coordinateur principal de tous les autres acteurs sur les questions d'intérêt mondial.



Les trois niveaux des acteurs de Dialogue Five Photo ©AIDLR

En outre, un rôle important échoit ici à d'autres organisations internationales, certaines appartenant à l'ONU telles que l'UNESCO, et d'autres

pas, telles que la Commission américaine sur la liberté religieuse internationale (USCIRF), etc.

Le cadre *Dialogue Five* est le résultat d'études et de recherches conduites par Liviu Olteanu sur le droit international, les organisations internationales, l'étude des religions, l'éducation, la diplomatie, le rôle des principaux acteurs qui peuvent et doivent travailler ensemble. C'est également le résultat d'études de la politique sur les religions, du dialogue interculturel et du pluralisme, de la diplomatie préventive sur la liberté de religion ou de conviction, de la paix et de la sécurité ; et bien sûr, tout en considérant le besoin de connaître, de comprendre et de respecter la diversité et les différences des traditions religieuses et avec un regard sur les sentiments religieux. Il y a un besoin important et urgent d'éducation et de formation des chefs religieux en ce qui concerne le dialogue interreligieux, la tolérance et le respect des religions et des croyances des autres ainsi que la formation d'autres acteurs et décideurs (parlementaires, ministres, fonctionnaires). Le but du paradigme *Dialogue Five* est la coordination de tous ces acteurs sur les problèmes de notre époque.

En outre, le *Dialogue Five* est le résultat de la participation de Liviu Olteanu à de nombreux débats, ateliers, séminaires, conférences sur le thème de la « liberté de religion ou de croyance, la paix et la sécurité » organisés par les organisations internationales, régionales et nationales : au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, lors de l'Examen périodique universel des Nations Unies, à l'Assemblée générale des Nations Unies, au Conseil de sécurité, à l'ECOSOC ; à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, au Parlement européen, au Service européen pour l'action extérieure, à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, aux parlements nationaux, au sommet interconfessionnel du G-20 ; ou sur différentes plateformes internationales et partenariats sur la liberté religieuse, réunions à thématiques religieuses organisées par les confessions et les Églises, débats universitaire ; Liviu Olteanu observe également l'importance et l'impact des médias et des organisations non gouvernementales, etc.

Après la création du cadre *Dialogue Five* en 2013 en tant que modèle international sur le nouveau paradigme de la défense des droits de l'homme en lien avec la religion, la paix et la sécurité, sa structure a été appliquée pratiquement lors des événements internationaux suivants :

1. Le cadre *Dialogue Five* a été lancé lors de la Conférence internationale sur les droits de l'homme, la liberté religieuse et les minorités religieuses », tenue à la faculté de droit de l'université Complutense de Madrid, en janvier 2014, en présence du Dr Heiner Bielefeldt[12], rapporteur spécial de l'ONU sur la liberté de religion ou de conviction et Mme Rita Izsak, rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les minorités, ainsi que d'autres illustres représentants régionaux et nationaux, ministres, ambassadeurs, universitaires, chefs religieux, ainsi que des représentants des médias, de la société civile et d'ONG.

2. Il a été développé lors de manifestations en marge organisées par l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse (AIDLR) en juin 2014 aux Nations Unies à Genève, lors de la session du Conseil des droits de l'homme ; le thème était : « Événements internationaux dans le domaine des droits de l'homme, des libertés religieuses et des minorités religieuses », coparrainé par les missions du Canada, de l'Espagne, de la Norvège, de l'Uruguay et du Conseil de l'Europe.

3. La structure du cadre *Dialogue Five* a été mise en avant à nouveau et continue l'application pratique sur la nouvelle approche, lors de la deuxième « Conférence internationale sur la liberté, la religion, la sécurité - termes antagonistes dans le contexte de l'insécurité internationale ? » coparrainé par le ministère de la Justice et le ministère des Affaires étrangères de l'Espagne, avec la participation de S.E. M. Rafael Catalá Polo, ministre de la Justice, S.E. l'ambassadeur itinérant de l'Alliance des civilisations, Mme Belen Alfaro, et de nombreux autres invités illustres. La conférence s'est tenue à Madrid en mai 2016,

4. Cependant toutes les étapes précédentes du cadre *Dialogue Five* ont été consolidées lors du Sommet mondial sur la religion, la paix et la sécurité co-organisé par Liviu Olteanu, secrétaire général de l'AIDLR à Berne en Suisse, et S.E. M. Adama Dieng, secrétaire général adjoint et conseiller spécial du secrétaire général des Nations Unies pour la prévention du génocide et du Bureau de la prévention du génocide et de la

12 Nous partagerons plus loin les commentaires de Heiner Bielefeldt, rapporteur spécial de l'ONU sur la FoRB sur le cadre *Dialogue Five* et sur la conférence internationale.

responsabilité de protéger à New York, et coparrainé par l'Union européenne, l'Espagne, le Conseil œcuménique des Églises ainsi que d'autres organisations internationales. Le Sommet s'est tenu au Palais des Nations à Genève du 23 au 25 novembre 2016. Le sommet mondial a voté à la fin des réunions la Déclaration sur les prochaines étapes concernant la « plateforme internationale sur la religion, la paix et la sécurité ».

Comme nous l'avons déjà mentionné, le Dr Heiner Bielefeldt, ancien rapporteur spécial de l'ONU sur la liberté de religion de conviction entre 2010 et 2016, souligne l'importance de la conférence internationale de Madrid et du cadre *Dialogue Five*[13] :

1. « J'attache une grande importance à la conception de la Conférence de Madrid [de janvier 2014] pour la prise en compte systématique de cinq différents acteurs, de la présence de différentes institutions mais aussi à différents niveaux des institutions des droits de l'homme ».

2. « Nous avons des obligations en matière de droits de l'homme à différents niveaux : les croyances nationales, régionales, internationales et religieuses et les droits de l'homme évoluent dans des directions différentes et peuvent se nuire mutuellement. Nous connaissons l'approche du Conseil de l'Europe, l'approche de l'Union européenne, diverses approches nationales, l'approche de l'ONU... Je pense néanmoins que ces différentes institutions sont parfois des mondes à part ». « Nous avons besoin de coordination : l'un des objectifs est d'éviter une atteinte mutuelle à l'autorité des normes des droits de l'homme et pour cette raison nous devons mieux nous connaître, être au courant de ce qui se passe, et de mon point de vue alors que je travaille à l'ONU, il est très important de voir ce qui se passe au Conseil de l'Europe, dans l'UE, dans différents pays... »

3. « La structure de la Conférence de Madrid démontrait comment éviter les dommages, les situations risquées ou la perte d'autorité, car une institution pourrait être utilisée contre

13 A/HRC/25/NGO/121, p. 4.

d'autres institutions ; mais bien sûr, il y a aussi l'opportunité d'apprendre les uns des autres, c'est la tâche de la « fertilisation» croisée ».

4. « Nous avons besoin de ces échanges pour connaître les activités des uns et des autres afin de se soutenir mutuellement et de se renforcer les uns les autres plutôt que de nous miner sans même en avoir conscience ».

5. « La Conférence de Madrid donne vraiment un exemple, c'est quelque chose que nous devons faire, c'est vraiment quelque chose que nous devons copier, c'est bon et utile ; nous devrions établir cela sur une base régulière ».

6. « Le projet de l'AIDRL a besoin de développer un cadre holistique de cohérence à différents niveaux, des institutions et des éléments d'infrastructure pour s'harmoniser ».

L'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse (AIDLR) a co-organisé le Sommet mondial sur la religion, la paix et la sécurité avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention du génocide à New York, basé sur la structure du *Dialogue Five*.

The 'Concept Note' on the preparation of the 'Global Summit' has been included in the volume together the keynotes addresses, articles and other documents.

La synthèse sur la préparation du Sommet mondial a été incluse dans le volume ainsi que les allocutions, articles et autres documents.

3. Synthèse du Sommet mondial sur « la religion, la paix et la sécurité » tenu aux Nations-Unies à Genève du 23 au 25 novembre 2016

UNITED NATIONS OFFICE ON GENOCIDE PREVENTION AND THE RESPONSIBILITY TO PROTECT

United Nations

Association internationale POUR LA DÉFENSE DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE
International Association FOR THE DEFENSE OF RELIGIOUS LIBERTY

SOMMET MONDIAL sur LA RELIGION, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives en favorisant la liberté religieuse et prévenir l'extrémisme violent et les crimes atroces

Genève, Palais des Nations, salle de conférence XVII,
23-25 Novembre 2016

CO-ORGANISATEURS

Bureau des Nations Unies
sur la prévention du génocide et la responsabilité de protéger
&
Association internationale
pour la défense de la liberté religieuse (AIDLR)

SYNTHÈSE

Contexte

Au cours des dernières années, la perpétration de crimes atroces dans le monde entier a augmenté, tant par les États que par les groupes armés non-gouvernementaux. En même temps, nous avons assisté à la propagation de l'extrémisme violent, qui se sert de la religion pour justifier la violence brutale contre les civils. Parallèlement, nous avons vu comment ces phénomènes – qui constituent souvent des menaces pour la paix et la sécurité internationales – peuvent facilement être manipulés pour justifier les limitations des droits et libertés fondamentaux, y compris le droit à la liberté de religion et de conviction et la liberté d'expression et d'opinion.

En ces temps difficiles, il est important que les acteurs internationaux, régionaux et nationaux, y compris les États membres, les organisations internationales et régionales et la société civile – en particulier les dirigeants religieux, les universitaires et les médias – coordonnent leurs réponses à ces phénomènes afin d'encourager le respect des libertés fondamentales, prévenir les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire susceptibles de constituer des crimes atroces et prévenir et combattre l'extrémisme violent, dans le but de protéger les populations et de promouvoir la paix et la sécurité internationales, ainsi que des sociétés pacifiques et inclusives.

À cette fin, l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse et le Bureau des Nations Unies pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger organisent un sommet mondial sur « la religion, la paix et la sécurité ». Le but du sommet mondial est de discuter de la manière dont les différents acteurs peuvent travailler ensemble efficacement pour mettre en œuvre des stratégies qui peuvent favoriser la paix et la sécurité et partager les meilleures pratiques. Le sommet mondial visera à établir une plate-forme internationale sur la religion, la paix et la sécurité à l'appui des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 16 sur la promotion de sociétés pacifiques et inclusives et l'objectif 17 sur la revitalisation du partenariat mondial pour le développement durable.

Le sommet mondial est préparé à la suite des événements organisés par l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse, y compris la première conférence internationale sur la liberté de religion et les minorités religieuses, tenue à Madrid en janvier 2014 ; les manifestations en marge organisées lors de la 26e session du Conseil des droits de l'homme en juin 2014 sur « Les droits de l'homme et la liberté religieuse dans le monde » et la conférence internationale « Liberté, religion, sécurité : termes antagonistes dans l'insécurité internationale. » ont eu lieu à Madrid en mai 2016[14].

Méthodologie

Les États membres, les organisations internationales et régionales et la société civile jouent un rôle fondamental dans la promotion de la liberté religieuse, la prévention des atrocités et la promotion de sociétés pacifiques et inclusives. Pour éviter une approche cloisonnée et accroître la collaboration et la coordination entre ces acteurs, l'Association Internationale pour la défense de la liberté religieuse a introduit le cadre *Dialogue Five*, une approche basée sur les contributions spéciales des diplomates, politiciens, leaders religieux,

14 Voir ces événements à : www.aidlr.org

universitaires et ONG, et du point de vue des États membres et des organisations régionales et internationales.

Principe

Le but du sommet mondial est de discuter de la manière dont ces différents acteurs peuvent travailler ensemble de manière efficace et être complémentaties. En outre, le Sommet permettra aux participants de partager informations, expériences, expertise et meilleures pratiques pour promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives, encourager le respect de la liberté religieuse et promouvoir la résilience face aux crimes atroces et à l'extrémisme violent.

Objectif

L'objectif principal du sommet mondial est d'établir une plate-forme internationale sur la « Religion, paix et sécurité : promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives en favorisant la liberté religieuse et en prévenant l'extrémisme violent et les crimes atroces ». La plateforme vise à soutenir le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et en particulier les objectifs 16 et 17 qui appellent la « paix, à la justice et à des institutions fortes » et pour « revitaliser le partenariat mondial pour un développement durable ». Ces objectifs sont dédiés à la promotion des sociétés pacifiques et inclusives, du développement durable et de la création d'institutions efficaces et responsables à tous les niveaux – mondial, régional, national et local – qui respectent la primauté du droit et les droits de l'homme de toutes les populations. La réalisation de ces objectifs nécessite un partenariat entre les différentes parties prenantes. Ce partenariat doit être construit sur une vision partagée qui place le respect des principes et des valeurs fondamentaux au cœur de ses préoccupations.

Issue du Sommet

Le résultat du Sommet sera un rapport écrit reflétant les discussions, les conclusions et les recommandations du Sommet pour le suivi.

Le Sommet servira également à lancer le Prix international « Jean Nussbaum et Eleanor Roosevelt » sur la liberté et la paix. Ce prix récompensera les efforts déployés par des individus ou des organisations qui ont joué ou jouent un rôle particulier dans la promotion de la liberté religieuse, la prévention de la violence et des atrocités et la promotion de sociétés pacifiques et inclusives.

Autre

Lors du Sommet, les publications les plus récentes de l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse, de la collection « Conscience et Liberté » seront également lancées. Celles-ci comprennent une *Histoire de la liberté et le respect des différences, Agents et ambassadeurs de la paix – Protéger la liberté de religion et la liberté d'expression contre la violence au nom de la religion* et la nouvelle édition spéciale de la Revue à l'occasion du 70e anniversaire de l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse (1946-2016) : *Ambassadeurs pour la liberté, l'espoir et la paix*[15].

Questions importantes auxquelles le Sommet mondial cherchera à répondre

1. Comment améliorer la coopération et la coordination entre les trois catégories d'acteurs afin de mieux promouvoir la liberté religieuse, prévenir l'extrémisme violent et les crimes atroces et encourager des sociétés pacifiques et inclusives ?
2. Quelles sont les meilleures pratiques ou leçons apprises que les participants peuvent partager lors du sommet sur la promotion de la liberté religieuse, la prévention de l'extrémisme violent et des atrocités et la promotion de sociétés pacifiques et inclusives ?
3. La violence et les crimes atroces justifiés au nom de la religion ont des conséquences sur la liberté religieuse et la liberté d'expression et peuvent comporter des risques particuliers pour les minorités religieuses. Que peuvent faire les acteurs étatiques et non étatiques pour contrer ces risques ?
4. Les crimes liés à l'extrémisme violent ont un impact négatif sur la paix, la sécurité et le droit à la vie. Quel rôle peuvent jouer l'éducation et la diplomatie pour mieux protéger les populations en prévenant et en luttant contre l'extrémisme violent et en prévenant les atrocités commises au nom de la religion ?
5. Comment les objectifs de développement durable peuvent-ils soutenir le débat international sur la promotion de la liberté religieuse, la prévention de la discrimination, de la persécution, de la violence, du terrorisme et des crimes atroces ?

15 Publications éditées par Liviu Olteanu.

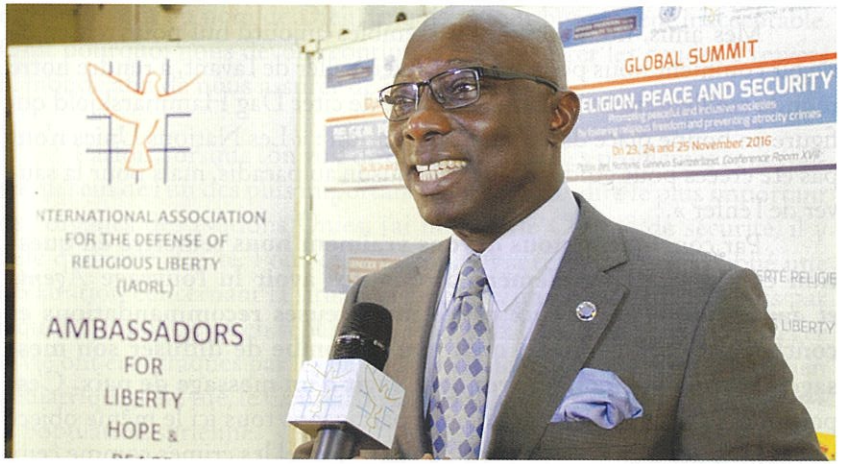
Chapitre 1

Présentation des ouvrages Histoire de la liberté et respect des différences et Agents et ambassadeurs pour la paix

Allocutions prononcées à la Conférence internationale de Madrid sur le thème de « Liberté, religion, sécurité » en mai 2016 et au Sommet mondial des Nations Unies sur le thème de « la religion, la paix et la sécurité » en novembre 2016

1.1 S.E. M. Adama DIENG[16]

Ceci est un message pour la paix



S.E. M. Adama Dieng lors d'un entretien au Palais des Nations à Genève, novembre 2017
Photo ©AIDLR

J'ai été sincèrement honoré d'être associé au lancement de cette importante publication intitulée *Agents et ambassadeurs de la paix*. Je pense que cet ouvrage a été publié à un moment où le monde est confronté à de nombreuses crises. En 1945, suite aux événements tragiques qui ont endeuillé l'Europe, nous avons été les témoins de l'Holocauste et nous avons dit « Plus jamais ça ». Puis, en 1994, nous avons assisté au génocide des Tutsis au Rwanda, au cours duquel les Hutus opposés à ce génocide qui ont refusé d'obéir aux ordres ont également été massacrés. En 1995, nous avons assisté à un génocide à Srebrenica. À l'heure où je vous parle, malheureusement, notre monde est également le témoin

16 Adama Dieng est sous-secrétaire général et conseiller spécial auprès du secrétaire général des Nations Unies pour la prévention du génocide

d'atrocités, notamment en Irak où je me suis rendu en novembre. Je suis allé à Dohuk et j'ai visité le camp de réfugiés. J'ai discuté toute la journée à Lalish avec le guide spirituel de la communauté yézidie, Baba Sheikh. J'ai été profondément ému par les témoignages de nombreuses femmes qui ont été enlevées et utilisées comme esclaves sexuelles par Daesh, l'État islamique.

Mes amis, nous sommes rassemblés aujourd'hui pour tenter de savoir comment nous pouvons continuer à aller de l'avant, à rendre notre monde meilleur. Je ne peux m'empêcher de citer Dag Hammarskjold qui figure en bonne place dans votre publication : « Les Nations Unies n'ont pas été créées pour guider l'humanité jusqu'au paradis, mais pour la sauver de l'enfer ».

Par conséquent, **nous devons vraiment nous remettre en question et j'aimerais simplement dire, après avoir lu l'ouvrage *Agents et ambassadeurs de la paix* et les nombreuses recommandations et conclusions qu'il contient, qu'il nous incombe de diffuser son message à travers le monde, parce qu'il s'agit d'un message de paix.** C'est pourquoi je suis convaincu que nous partageons tous ici le même objectif : contribuer à un monde pacifique dans lequel les crimes comme ceux auxquels nous assistons aujourd'hui en Syrie, en Irak et dans de nombreuses régions du monde auront disparu. Nous en avons la possibilité, à condition de nous impliquer en qualité d'agents et d'ambassadeurs de la paix. À cet égard, je souhaite simplement conclure en remerciant de nouveau le peuple et le gouvernement espagnols pour leur engagement en faveur de la paix.

Il y a deux jours, j'étais au King Abdullah Center avec l'Ambassadeur Alvaro Albacete, le représentant de l'Espagne au KAICIID. Pendant cet entretien, il nous a rappelé que le rôle de la religion et des leaders religieux en matière d'incitation à la violence et de prévention de cette dernière doit être examiné en détail. Dans de nombreuses régions, a-t-il dit, la religion est un puissant facteur de motivation pour les populations.

Les institutions religieuses, leurs leaders et leurs acteurs clés peuvent faire preuve d'autant, voire de davantage d'influence et d'autorité que leurs homologues laïcs, et je ne peux qu'adhérer à ces propos. En effet, en définitive, nous devons comprendre que la paix proprement dite est un concept religieux. Les messages de paix sont quasiment universels dans toutes les religions. Je ne pense pas qu'il existe la moindre religion qui ne prêche pas la paix, qui ne prêche pas la non-violence, qui ne prêche pas l'amour. Malheureusement, aujourd'hui, nous voyons des personnes commettre les pires crimes, le crime absolu que constitue le génocide, et elles le font au nom de Dieu, ce qui est tout bonnement inacceptable. C'est pourquoi nous devons continuer à nous serrer les coudes à travers le monde afin de nous assurer de changer la donne.

Parfois, lorsque l'on voit de quelle manière les problèmes sont traités au sein de l'un des plus importants, pour ne pas dire le plus important des organes des Nations Unies, j'ai nommé le Conseil de sécurité, il y a de quoi être dépité. Pour cette raison, il y a trois jours, j'ai publié une déclaration concernant la situation en Syrie, une déclaration de plus par laquelle je montre qu'en sept jours, sept lieux qui étaient censés protéger la vie ont été attaqués par les belligérants. Alors que le dernier chirurgien pédiatrique a été tué, le Conseil de sécurité échoue malgré tout à protéger la population syrienne.

Par conséquent, en tant que citoyens de ce monde et représentants de l'humanité, vous devez également prendre vos responsabilités et tenter d'exercer le maximum de pression. L'Espagne, qui siège aujourd'hui au Conseil de sécurité, tente de le faire. Malgré tout, comme vous le savez, un organe n'agit parfois pas de manière très démocratique. Cet organe, c'est le Conseil de sécurité, au sein duquel cinq membres disposent d'un droit de véto et qui, dans certaines circonstances, échouent à maintenir la paix et la sécurité du fait de l'existence-même de ce véto dans la charte des Nations Unies. Or, quand on assiste à la mort de milliers, voire de centaines de milliers de personnes, ainsi qu'à des situations représentant une menace sérieuse pour la paix et la sécurité, face à tant d'impuissance à résoudre correctement le problème, il est de notre droit de faire pression. Je vous remercie.

1.2 Bruno VERTALLIER[17]

« Ce dont le monde a le plus besoin, c'est d'hommes, non pas des hommes qu'on achète et qui se vendent, mais d'hommes profondément loyaux et intègres, des hommes dont la conscience soit aussi



Bruno Vertallier Photo ©AIDLR

fidèle à son devoir que l'aiguille de la boussole l'est au pôle »

Je suis fier, et vous pouvez tous être fiers, de votre intérêt pour cette grande cause qu'est Conscience et Liberté. Cela aidera à prévenir tous types d'atrocités et cela apportera à tous la sécurité ; j'en suis convaincu.

17 Bruno Vertallier est docteur en théologie, ancien président de l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse et auteur de nombreux articles sur la religion, l'éthique et la liberté de religion. Il participe activement à de nombreuses conférences internationales sur le leadership et la liberté religieuse mondiale.

J'ai confiance : vous serez entendus — nous serons tous entendus dans le concert des nations parce que partout dans le monde et dans nombre de cercles de la société la voix de Conscience et Liberté se fait entendre. Hommes et femmes défendent le respect de la reconnaissance des différences en matière de convictions et de visions du monde. Le fanatisme et le terrorisme n'ont pas leur place dans une société moderne, ou alors cela tourne à la barbarie comme nous en avons été témoins malheureusement à certains endroits.

Sans relâche, nous devons éduquer, saisir chaque opportunité d'ancrer le concept de conscience et liberté pour l'humanité toute entière dans les esprits des politiques, historiens, philosophes et enseignants. Je vais vous lire la citation d'une auteure qui croyait en l'éducation et travaillait pour des jeunes. Cette dame utilisait l'image de l'aiguille et de la boussole. Elle écrit :

> « Ce dont le monde a le plus besoin, c'est d'hommes, non pas des hommes qu'on achète et qui se vendent, mais d'hommes profondément loyaux et intègres, des hommes dont la conscience soit aussi fidèle à son devoir que l'aiguille de la boussole l'est au pôle[18] ».

Je trouve que l'image de l'aiguille de la boussole indiquant le pôle est bonne. Nous avons besoin de personnes comme celles-là – fidèles, avec une vraie conscience. Voilà ceux dont nous avons besoin.

Par le passé tout comme aujourd'hui, nous sommes en présence de grandes personnalités dont l'engagement pour le respect de la conscience et de la liberté ont eu beaucoup d'influence et ont fait avancer le concept de conscience et liberté.

Dans les ouvrages que nous vous proposons, vous lirez les pensées profondes et les commentaires de nombreux auteurs, mais je voudrais rappeler à votre bon souvenir celui qui a fondé notre Association. Il s'agit du Dr Jean Nussbaum que j'ai rencontré personnellement quand j'avais 15 ans ; dans quelques minutes je vous en dirai davantage. Jean Nussbaum, un médecin franco-suisse, a servi en Serbie pendant la Première

18 NDT : Ellen White citée par le quotidien El Mundo 29 mai 07 Nouvelles http://www.ellenwhitecenter.org/news/20070529/ellen-white-citee-par-le-quotidien-el-mundo

Guerre mondiale. Il a épousé là-bas la nièce du premier ministre de Serbie. Cela a marqué le début d'une longue carrière à servir les minorités dans le domaine de la conscience et la liberté. Le Dr Jean Nussbaum, bien que très jeune, se préoccupait de la religion et a commencé à défendre le principe de conscience et liberté. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il s'est installé à Paris, et à cette époque il a pris la défense de l'Église baptiste qui était accusée par le commandant Reichl de la Kommandantur à Paris de mener des actions subversives. Toutes les églises baptistes ont dû fermer. Nussbaum a pris la défense de L'Église baptiste et est allé parler à Reichl. Quand le commandant Reichl a appris que Nussbaum n'était pas de confession baptiste, il lui a demandé pourquoi il défendait un groupe auquel il n'appartenait pas. C'est là la clé. Jean Nussbaum a répondu : « Je ne défends pas des Églises ; je défends le principe de la liberté religieuse pour tous. » C'est ce que nous défendons dans notre Association et dans les livres que vous allez recevoir, c'est ce que nous mettons en avant : la défense du principe de conscience et liberté. Je tiens à répéter combien je suis fier de lire tous ces articles écrits par ces personnalités éminentes, qui mettent leur talent au service de la conscience et liberté en tant que principe. Par vos écrits, vous enseignez le respect et ne laissez pas de place à l'extrémisme violent et aux atrocités commises en raison d'une vision du monde.

Merci d'avoir œuvré pour un monde meilleur et pour la dignité humaine. Des millions de gens vous remercient de votre soutien dans la défense du principe de conscience et liberté, et de donner une voix à ceux qui n'en ont pas. Je vous souhaite plaisir et inspiration à la lecture de ces livres, en faveur de la conscience et la liberté.

1.3 Harald MUELLER[19]

« Les gens dans l'histoire ont connu la liberté religieuse ou le manque de liberté religieuse »



Juge Harald Mueller Photo ©AIDLR

Je voudrais vous présenter ce deuxième volume de Conscience et Liberté très brièvement. Il s'intitule « Histoire de la liberté et respect de la différence ». Ce titre est en deux parties. Premièrement, on approfondit l'histoire et on lit des articles sur les fondements de la religion et de la philosophie. Les pensées de Moshè, Confucius, Jésus, Muhammad, Luther, Gandhi qui ont contribué de diverses manières au développement de la liberté religieuse. Il y a donc matière à débattre dans ce volume. En poursuivant notre lecture, nous rencontrons des personnages qui, au cours de l'histoire, ont fait l'expérience de la liberté religieuse ou du manque de liberté religieuse. Nous sommes témoins de la vie de Marie Durant

19 Harald MUELLER est juge à Hanovre et membre du bureau de la section allemande de l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse. Il dirige l'Institut pour la liberté religieuse à l'université de Friedensau, en Allemagne.

qui passa 38 ans enfermée dans une tour dans le Sud de la France dans des conditions misérables au 18ème siècle parce qu'elle était protestante. Ou nous lisons le parcours de Roger Williams qui vint en Amérique du Nord pour des raisons religieuses et qui fit l'expérience de l'intolérance de ses frères puritains. Il se rendit à Rhode Island afin de mettre en place un système où la liberté religieuse s'appliquerait à tous. Vous n'ignorez pas que ceci eut un impact déterminant sur l'évolution constitutionnelle des États-Unis. Nous en apprenons davantage sur Luther et Jean Hus, et sur une région de Roumanie où la liberté religieuse était protégée par la loi très tôt – dès le 17ème siècle. Nous entendons parler de l'époque où les relations entre l'État et l'Église ont été établies dans des pays comme l'Italie, l'Espagne, et le Portugal. Tous ces événements historiques ne sont pas là uniquement pour notre culture personnelle, mais pour nous permettre d'appréhender notre situation actuelle. Nous sommes témoins de changements dans l'évolution historique. Je me souviens d'un congrès sur la liberté religieuse il y a 4 ans en République dominicaine. J'y avais assisté et l'un des thèmes en était « la laïcité et la liberté religieuse : conflit ou partenariat ? » Aujourd'hui, quelques années plus tard, la situation a déjà changé et nous nous inquiétons de la montée du populisme. Le populisme divise les sociétés et par conséquent menace la situation des minorités, parmi lesquelles les minorités religieuses.

Il est donc nécessaire d'observer les changements et les évolutions historiques, afin d'adapter notre compréhension des risques pour la liberté religieuse, ainsi que des éléments en faveur de la liberté religieuse à la lumière des événements récents. Ce livre peut nous aider à aiguiser notre perception.

Je voudrais à présent aborder la seconde partie de ce volume : le respect de la différence. Nous parlons ici en lieu sûr, de même nous débattons de la liberté religieuse à un haut niveau, théorique, et nous tentons de rester à ce niveau. Mais voici la question que je me pose : Comment pouvons-nous utiliser en pratique ce dont nous discutons ici ? Comment le mettre en pratique ? Quels sont nos résultats qui trouveront une application pratique? La société est-elle capable de faire face à la

diversité religieuse ? Cette expression est fréquemment employée de nos jours mais comment la société continue-t-elle d'avancer avec la diversité religieuse ? Il est très facile oralement, avec des mots, de lui attribuer une étiquette positive. Je repense à des cas où je conseille des personnes qui ont des problèmes liés à la liberté religieuse. En ce moment, j'ai deux cas d'adventistes qui peinent à respecter le sabbat. L'un doit passer un examen ce jour-là, et l'autre est un professeur qui doit suivre une formation dont les sessions ont régulièrement lieu le vendredi soir, moment où débute le sabbat. Cette dame a tenté de parler aux responsables pour demander si elle pouvait partir un peu plus tôt afin de respecter le sabbat, et on lui a répondu : « Non ce n'est pas possible, nous avons des principes. Bien sûr nous respectons la liberté religieuse, mais dans ce cas précis vous devez faire une exception. ». Voilà leur retour d'expérience. Quand je rentre chez moi certains jours, je dois continuer à travailler sur ce type de problèmes. Les cas pratiques ne sont pas si simples. Comment rendre les autres plus ouverts à la liberté religieuse ?

Je voudrais conclure en citant un extrait de l'éditorial de ce magazine écrit par Liviu Olteanu : « Le respect de la différence commence avec la reconnaissance des droits, de la dignité et des perspectives de tout un chacun, en faisant valoir la prévenance et en traitant les autres comme j'aimerais être traité ».

4 Harri KUHALAMPI[20]

Un sentiment personnel de paix, d'espoir et de liberté est au cœur de la spiritualité humaine



Harri Kuhalampi - Photo ©AIDLR

Mes compliments pour avoir aussi bien prononcé mon nom. Bien souvent, quand les gens voient un nom finlandais ils disent que c'est trop difficile à prononcer. Mais je voudrais vous dire que le finnois est en fait la langue du paradis – tout simplement parce qu'on met une éternité à l'apprendre !

Excellences, Mesdames et Messieurs, nos droits de l'homme universels parmi lesquels la liberté religieuse, constituent la fondation et le prérequis afin que nous puissions personnellement jouir de la paix, l'espoir, la sécurité et la liberté. Ces concepts sont pertinents uniquement dans la mesure où

20 Harri Kuhalampi conseiller du député européen Hannu Takula à Bruxelles.
Il a rejoint le bureau du député européen Hannu Takkula au Parlement européen en tant qu'assistant parlementaire en 2011. Il est titulaire d'un doctorat en théologie et porte un intérêt particulier aux questions liées à la liberté de religion ou de conviction. Sa carrière comprend plus de 20 ans d'expérience en tant que pasteur en Finlande, en Suède et au Pakistan, ainsi que des années de conseil et de formation en tant que prestataire de services indépendant. Son expérience internationale et sa connaissance de diverses communautés religieuses lui donnent la perspicacité pratique nécessaire pour comprendre à la fois les défis et les possibilités liés à la liberté religieuse. Il a participé à plusieurs conférences internationales traitant de la liberté de religion ou de croyance et a publié des articles sur le sujet.

nous connaissons personnellement leur signification. La paix, l'espoir et la liberté font partie des éléments essentiels qui donnent un sens à nos vies et nous confortent quand il s'agit de relever des défis. Que signifie la paix dans le monde si notre for intérieur est empli de tourments et de confusion ? La liberté dans la société importe peu si nous nous sentons contraints par la peur, la honte ou la culpabilité. Enfin, l'optimisme général est perçu comme de l'espoir et nous encourage si nos propres perspectives d'avenir sont positives, et qu'il existe suffisamment d'options parmi lesquelles choisir.

Dès lors, un sens personnel de la paix, de l'espoir et de la liberté se situe au cœur de la spiritualité humaine. Ces qualités font partie intégrante de la vraie signification de toutes les religions. Tandis que les structures externes des systèmes religieux ont une importance certaine pour les communautés et l'humanité dans son ensemble, les valeurs principales de toute religion recèlent dans les bénéfices intérieurs qu'elles offrent aux individus. Afin d'atteindre la paix intérieure – la paix au sens existentiel – nous avons tendance à nous tourner vers quelque chose qui nous dépasse. Une religion traditionnelle procure ce type d'expérience. Il est généralement admis que les droits de l'homme et les libertés fondamentales s'appliquent uniquement aux individus, y compris la liberté de religion ou de confession. Par conséquent, les droits universels ne se rapportent pas aux communautés religieuses ni aux groupes confessionnels.



Lancement du livre au Palais des Nations de Genève, nov. 2017 – De gauche à droite : Harri Kuhalampi, Bruno Vertallier, Mario Brito et le juge Harald Mueller Photo ©AIDLR

Cela est problématique. En effet, le plus souvent les convictions, valeurs et expériences religieuses individuelles ne peuvent combler une personne de paix et d'espoir que lorsqu'elles sont partagées avec la communauté.

Si nous souhaitons réellement conforter la liberté religieuse comme un droit de l'homme accordé aux individus, il faut être conscient que cela inclut nécessairement d'étendre ce droit aux communautés religieuses également. Une religion ou conviction ressentie par un individu sans la communauté d'opinion identique correspondante est un fait rare, si cela existe. L'individu reste l'élément de référence, car c'est à lui que se rapporte le sentiment de paix, de liberté, d'espoir et de sécurité. Néanmoins le dialogue sur la liberté religieuse doit se propager à tous les niveaux de la vie humaine et s'adresser à tous les partenaires concernés.

Cet ouvrage, agents et ambassadeurs pour la paix, décrit habilement la liberté religieuse et ses nombreuses facettes. Les articles attestent du fait que l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse adopte une vision large du sujet. Je recommande cette approche complète, la plus appropriée. Ce livre incarne parfaitement le principe selon lequel tous les points de vue et tous les arguments sont nécessaires afin de dépeindre au mieux ce concept complexe.

Le lecture de ce livre permet de prendre conscience des énormes défis qui restent encore à relever pour la liberté de religion ou de conviction à l'heure actuelle. L'inquiétude face à la montée de la haine et de l'intolérance, même dans des sociétés occidentales traditionnellement ouvertes d'esprit, nous pousse à continuer nos efforts conjoints afin de s'exprimer clairement en faveur de la liberté, de la paix et de l'espoir. Nous avons maintenant besoin d'initiatives déterminées qui confirmeront que les droits humains fondamentaux, y compris la liberté de religion ou de conviction sont toujours des valeurs absolues qui doivent perdurer. Avant de prendre des mesures légitimes, il faut avoir les idées claires et une bonne compréhension des sujets. Les articles spécialisés d'Agents et ambassadeurs nous apportent ce type de connaissance. Dans le même temps, nous sommes conscients qu'il reste beaucoup à faire afin d'assurer à tous la liberté totale d'assurer la paix par le biais des communautés confessionnelles ou des systèmes religieux qu'ils jugeront pertinents. A ce sujet, ce livre représente également une source d' inspiration.

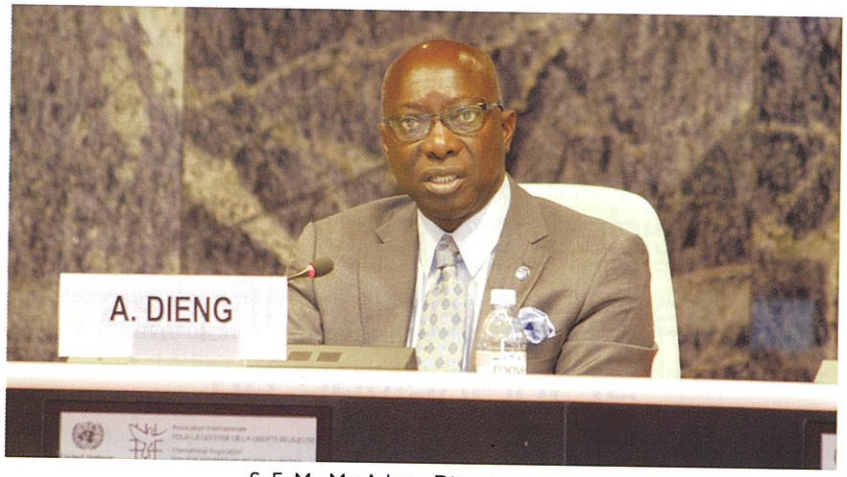
Merci de votre attention.

Chapitre 2

Un appel pressant aux décideurs : promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives en favorisant la liberté religieuse

2.1 S.E. M. Adama DIENG[21]

Tous les êtres humains – musulmans, hindous, chrétiens, juifs, bouddhistes ou athées – sont nés libres et égaux en dignité et en droits



S. E. M. Mr. Adama Dieng Photo ©AIDLR

Je vous remercie, chers amis, chers invités, Mesdames et Messieurs. Je voudrais commencer par remercier l'AIDLR d'avoir organisé cet événement. Je tiens à remercier tout particulièrement le Dr Liviu Olteanu qui a eu l'idée d'organiser une conférence sur ce sujet qui non seulement est tout à fait d'actualité, mais en plus nous concerne tous. Je connais le Dr Olteanu depuis longtemps, depuis plus de 30 ans. Il m'a contacté en octobre 2015, avec pour idée d'organiser cette conférence ensemble. J'ai immédiatement accepté et soutenu ce projet, étant donné que certains des plus grands défis de notre époque sont liés à l'impact que la religion et les questions religieuses ont sur les sociétés contemporaines. Je remercie également chacun d'entre vous pour sa présence à

21 Adama Dieng est sous-secrétaire général, conseiller spécial du secrétaire général des Nations Unies pour la prévention du genocide.

nos côtés cet après-midi. Votre présence constitue sans aucun doute un signal fort de votre engagement envers la liberté religieuse, les droits de l'homme, la paix et la sécurité, sans oublier le développement durable.

J'adresse également mes remerciements aux nombreux intervenants, et comme il sied à une conférence de cette importance, je souhaite souligner que nous avons convié un éventail unique d'orateurs parmi lesquels des représentants officiels des États membres, des représentants de la société civile tels que des responsables religieux et des personnalités religieuses, des universitaires et des politiques. Bien que leurs origines divergent, qu'ils viennent d'horizons variés et que leurs domaines d'activités leur soient personnels, tous sont experts dans les domaines que nous abordons et sont acteurs de changement. Je me réjouis d'écouter avec vous pendant les trois prochains jours ces différentes voix et perspectives. Nous allons réfléchir ensemble aux moyens possibles de relever les défis liés au rôle que la religion joue aujourd'hui dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, la paix et la justice doivent être les fondements de toutes les sociétés si nous souhaitons parvenir au développement durable, au respect des droits de l'homme et à l'état de droit, la durabilité est notre passeport pour l'avenir. Les objectifs de développement durable adoptés par l'Assemblée générale en septembre 2015 en soulignent l'importance. Selon l'objectif 16 par exemple, tous les États membres s'engagent à « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. » Cela signifie qu'aucun développement durable n'est possible si l'on ne prend pas en compte les questions liées à l'ordre du jour des Nations Unies en matière de paix et de sécurité. Cependant, malgré les nobles principes qui animent notre travail, la paix et la sécurité, le développement durable et le respect des droits de l'homme sont encore et demeurent un rêve dans de trop nombreuses régions du monde.

Nous vivons dans un monde où les intérêts personnels et la violence mettent en danger la survie des générations à venir et même, dans certaines régions, de la génération actuelle. C'est une tragédie de constater qu'aucune région du monde n'est épargnée par les conflits. Nous n'avons pas été témoins d'autant de violence au niveau mondial depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. En République centrafricaine, en Irak, en Libye, au Soudan du Sud,

au Yémen, pour citer les pires situations, des gens meurent chaque jour dans des conflits violents qui n'auraient jamais dû avoir lieu. Mais ces situations ne sont pas les seules à nous préoccuper.

Nous sommes en ce moment les témoins d'une augmentation des crimes haineux et de violence motivés par l'intolérance, le racisme et la xénophobie dans des pays et des régions qui étaient considérées comme pacifiques, y compris l'Europe et les États-Unis. Il semblerait que nous ayons oublié les leçons du siècle dernier. Nous ne pouvons pas continuer dans cette voie. Malheureusement, chers amis, la religion joue un rôle dans nombre de conflits latents ou déclarés que nous observons aujourd'hui et elle est détournée afin de justifier la cruauté sauvage et les atrocités. En fait, la religion est souvent utilisée (et je dirais manipulée) par des parties intéressées qui progressent en encourageant la division entres les différents groupes confessionnels, et qui vont parfois jusqu'à encourager, à inciter à commettre des atrocités ou en commettent aux-mêmes. L'esprit d'intolérance qui se nourrit de la peur et peut occulter la raison humaine alimente les conflits religieux. Il est triste de constater que les mêmes valeurs qui façonnent nos plus grandes institutions et qui sous-tendent les aspirations humaines les plus nobles sont utilisées afin de justifier d'infliger la souffrance, la douleur et l'horreur. Mesdames, Messieurs, tous les êtres humains, quelles que soient leurs convictions ou leurs opinions, qu'il s'agisse de musulmans, d'hindous, de chrétiens, de juifs, de bouddhistes, de païens ou d'athées sont nés libres et égaux en dignité et en droits. C'est l'un des principes fondamentaux de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Conformément à la législation des droits de l'homme, les États ont pour obligation d'œuvrer en faveur des droits de leur population, qu'il s'agisse de droits économiques, sociaux, civils ou culturels. Là où les droits de l'homme sont protégés et l'état de droit respecté, les gens ne font pas face à la discrimination ni à l'exclusion sous prétexte de leur identité, y compris l'identité religieuse. Ils sont plus enclins et vivre ensemble en paix, et cette coexistence pacifique fait le lit du développement économique et social, ainsi que de la prospérité. Les États qui montrent qu'ils valorisent la diversité et le développement, les États qui mettent en avant les avantages d'une société pluraliste auront plus tendance à être stables et forts, et je défie quiconque me dira le contraire.

Ce principe du respect de la diversité, du respect des différences entre les gens, y compris en ce qui concerne leurs convictions est fondamental pour

le développement de sociétés stables et pacifiques, des sociétés qui peuvent surmonter des périodes de tension et de stress, en outre ce type de société est aussi plus résilient aux conflits et aux autres atrocités. Laissez-moi souligner qu'assurer le respect des droits de chacun sans discrimination ni distinction implique la protection active de ceux qui sont le plus menacés et dont les voix risquent de ne pas être entendues : les communautés des minorités religieuses. Le point de départ de ce type de protection est d'inscrire la protection des droits de l'homme dans le droit national, y compris le droit à la liberté de religion et de conviction, et le droit de pratiquer la religion de son choix. Mais tandis que l'État a la responsabilité première de protéger sa population et de promouvoir les droits de l'homme, chacun d'entre nous a également une responsabilité.

Un peu plus tôt, je racontais à son Excellence l'ambassadeur du Sénégal, le rôle que le capitaine Mbaye Diagne a joué pendant le génocide des Tutsis au Rwanda : au mépris des instructions données par les Irakiens, il a décidé de traverser Kigali et grâce à son sacrifice, il a permis à au moins 700 Tutsis d'échapper à la mort. Cet exemple montre que le devoir de protéger, bien que ce soit la responsabilité première de l'État, est la responsabilité de chacun d'entre nous. Aux membres de la communauté de Genève, j'annonce que l'année prochaine (en 2017) il sera rendu hommage à Mbaye Diagne dans ce même Palais des Nations.

Toutefois, laissez-moi vous dire que je suis persuadé que nous, en tant qu'individus et collectivement, pouvons contribuer à établir une culture de la non-violence par une bonne compréhension de notre humanité partagée et de nos valeurs communes. Au final, nous souhaitons tous mener une vie décente, avoir une famille et appartenir à une communauté. N'oublions pas que nous faisons tous partie du même monde, que nous formons une seule humanité, que nous pouvons avancer vers nos objectifs chacun de notre côté, mais qu'ensemble nous sommes plus forts. C'est pourquoi je pense que cette conférence peut jouer un rôle central en faveur de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme. Différents acteurs peuvent et doivent travailler ensemble pour empêcher « le choc de l'ignorance ». En fait, j'avais l'habitude de dire que Samuel Huntington, quand il se référait au choc des civilisations, semble à présent être contredit car il parlait de la fin de l'Histoire. Mais mon ancienne collègue, Jennifer Welsh, qui vient de publier une livre intitulé *Return of History*, nous dit que nous faisons plutôt face à l'histoire qui se répète. Je me situe

entre les deux, car je pense que nous devons prévenir les chocs de l'ignorance. Nous devons nous assurer de nous respecter les uns les autres, et faire en sorte de nous connaître mieux.

Chers amis, mon bureau a mené des recherches approfondies sur les facteurs qui augmentent le risque de violence. Nous avons découvert que dans les sociétés fragilisées en raison d'instabilité politique ou autre, l'un des principaux déclencheurs de violence qui peut conduire à des atrocités est ce que nous appelons le « discours haineux » : le genre de message dans les discours publics ou dans les médias qui encourage ou incite les gens à commettre des actes de violence envers des communautés spécifiques. Ce type de discours annonce souvent la violence perpétrée envers des communautés en raison de leur identité religieuse ou ethnique.

Aux Nations Unies, nous nous sommes fréquemment exprimés contre ce type d'incitation, interdit par le droit international. Tout appel à la haine, qu'elle soit nationale, raciale ou religieuse constituant une incitation ou une discrimination, de l'hostilité ou de la violence, est interdite. Cependant, nous sommes témoins de ce type de discours dans des pays aussi variés que le Burundi, la République centrafricaine, le Myanmar, l'Irak mais également des pays en apparence pacifiques, en Europe et aux États-Unis d'Amérique. Malheureusement il arrive que les orateurs soient des chefs religieux. Néanmoins, il existe de nombreux exemples de chefs religieux courageux qui se sont exprimés contre l'intolérance, s'opposant aux discours haineux identitaires et rejetant l'incitation, y compris en Syrie, au Nigeria, en Ukraine et aux États-Unis.

Nous devons soutenir davantage ceux osent s'exprimer ainsi. Nous devons impliquer plus de chefs religieux afin qu'ils fassent entendre leurs voix. Nous devons tâcher de recruter des responsables religieux traditionnels reconnus, surtout dans les situations où les sociétés sont divisées par lignes identitaires où les tensions sont palpables. Chers invités, ma conviction de l'importance du rôle joué par les chefs religieux dans la prévention de l'incitation à la violence, pouvant conduire à des atrocités, m'a poussé à à m'impliquer plus directement auprès de ces éminentes personnalités.

En avril 2015, notre bureau a organisé une conférence sur le rôle des leaders religieux à Fès, au Maroc, en collaboration avec le Centre international du roi Abdallah Ben Abdel Aziz pour le dialogue interreligieux et interculturel (KAICIID), la Délégation interministérielle aux droits de l'homme (DIDH) du Maroc et l'Association Rabita Mohammadia des Oulémas.

Cette conférence a rassemblé des responsables religieux du monde entier et s'est conclue par une Déclaration de principes à appliquer par les chefs religieux, ainsi qu'un plan d'action que les chefs religieux peuvent suivre dans les situations à risque de violence qui pourraient mener à des crimes atroces.

Et à la suite de ce premier forum régional des cinq continents, des responsables religieux de différentes confessions et tendances ont travaillé ensemble afin d'élaborer des plans d'action spécifiquement adaptés au contexte pour la prévention de l'incitation à la haine y compris dans les situations où la violence est imminente ou déjà déclarée. La dernière réunion de ce type qui se concentrera sur la région Asie-Pacifique aura lieu les 6 et 7 décembre 2016 à Bangkok, en Thaïlande. Ensuite nous lancerons la phase « Plan d'action » et nous aurons besoin de soutien afin de la mettre en pratique.

Mes chers frères et sœurs en humanité, promouvoir la paix et la sécurité, empêcher la violence et les atrocités est une responsabilité qui nous incombe à tous, et pas seulement à un des acteurs. Que vous soyez un État membre, une organisation régionale ou territoriale, internationale, un membre de la société civile, une personnalité ou un chef religieux, un individu, je vous le rappelle une fois de plus : nous avons tous un rôle à jouer, et chacun d'entre nous peut faire la différence. Je n'ai aucun doute : la religion peut contribuer à favoriser la paix, la sécurité, les droits de l'homme et le développement. Il n'existe pas de religion qui ne célèbre le caractère sacré de la vie. C'est pourquoi durant la session de septembre en marge de l'Assemblée générale, j'étais tout à fait d'accord avec le pape François quand il a déclaré que ceux qui commettent des crimes atroces au nom de Dieu, ne le font pas au nom de Dieu mais au nom de Satan. Et je me réfère à la parole sacrée du prophète de l'islam Mahomet (Qu'Allah le bénisse et lui accorde le salut) quand il a dit : « Et quiconque lui (à une personne) fait don de la vie, c'est comme s'il faisait don de la vie à tous les hommes.»

Et pour conclure, laissez-moi simplement vous dire que si nous tenons réellement à la dignité et à la vie humaines, si nous ne voulons vraiment plus de laissés pour compte et souhaitons respecter la promesse du « plus jamais ça», nous devons travailler main dans la main—c'est notre crédibilité qui est en jeu. Je conclurai sur ces paroles, en me réjouissant des débats fructueux à venir au cours des trois prochains jours. Je vous remercie de votre aimable attention.

2.2 Liviu OLTEANU[22]

Dans notre quête de la paix, chaque vie compte !



Liviu Olteanu Photo ©AIDLR

Tout d'abord, je souhaite adresser toute ma reconnaissance et mes sincères remerciements aux Nations Unies, en particulier à l'Honorable Adama Dieng, sous-secrétaire général des Nations Unies, conseiller spécial auprès du secrétaire général pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger, qui a accepté d'être le co-organisateur, avec l'AIDLR, du Sommet mondial sur la religion, la paix et la sécurité. Mes remerciements chaleureux également à l'Union Européenne, à Monsieur l'Ambassadeur Szombati, ainsi qu'à Monsieur Alfaro, Ministre des Affaires étrangères et Ambassadeur d'Espagne, qui ont accepté d'être les parrains du Sommet mondial. Un grand merci également à nos collaborateurs Maurer Imobiliare, la fondation Pro Vivere Dignum, le Conseil œcuménique des Églises, l'ADRA Germany, IIRF, ainsi

22 Liviu Olteanu est le secrétaire général de l'AIDLR. Il a reçu les félicitations du jury (*Summa Cum Laude*) pour sa thèse de doctorat intitulée *Origins and Horizon for the Fight of Religious Liberty - The United Nations Diplomacy in Action for the Protection of the Freedom of Religion* (Origines et perspectives de la lutte pour la liberté religieuse - La diplomatie des Nations Unies en action pour la protection de la liberté de religion). Il est expert en droits de l'homme, éducation, théologie, diplomatie, affaires publiques, organisations politiques et internationales, et milite pour ces causes. Il a également participé ou organisé des conférences internationales telles que le forum « Sécurité et discours de haine » du G7, le « Sommet interconfessionnel » du G20, le Sommet mondial des Nations Unies sur la religion, la paix et la sécurité, le lancement du Plan d'action des Nations Unies à destination des leaders religieux et des acteurs de la prévention des génocides à l'OCDE, etc.

que nos nombreux bienfaiteurs. Merci à Antonio Nistor et aux collègues qui nous ont aidés à organiser ce sommet historique.

Vos Excellences, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de présenter, à l'occasion de l'ouverture de ce Sommet, deux idées principales sur lesquelles nous pourrons nous concentrer :

1. **En matière de droits de l'homme, de paix, de sécurité et de liberté de religion, aucune décision politique n'arrive pas hasard.**
2. **La paix est un long cheminement, un processus continuel.**

À l'heure actuelle où, selon Zeid Ra'ad Al Hussein, haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme, *le monde est confronté à un nombre croissant de crises simultanées*, nous sommes intimement convaincus que la collaboration entre les acteurs internationaux, régionaux et nationaux chargés de la défense des droits de l'homme est clairement nécessaire afin de nous donner davantage de poids. L'AIDLR condamne fermement toutes les formes de violence et de terrorisme, toutes les discriminations et les persécutions à l'encontre des chrétiens, des juifs, des musulmans, des bouddhistes, des hindous, des athées, etc. dans tous les pays touchés par des tragédies, telles que celles qui ont commencé il y a des années aux États-Unis, puis se sont poursuivies à Madrid, Londres, Bali, en Australie et, ces dernières années, en Syrie, au Kenya, au Pakistan, à Paris, à Baca au Nigeria où 2000 chrétiens ont été tués, ainsi qu'au Danemark, en Lybie, etc.

Chaque personne est unique et chaque vie compte !

J'aimerais pouvoir me dire, et vous aussi sans doute, qu'il n'y aura jamais plus de violence, de terrorisme et de génocide dans notre monde. Chaque personne est unique, chaque vie compte et doit être protégée. Nous sommes tous inquiets des proportions inimaginables et sans précédent que l'intolérance, la discrimination et la violence exercées au nom de la religion ont atteint au XXI[e] siècle. Ces dernières années, nous avons assisté à une augmentation des atrocités perpétrées autour du monde par des groupes armés se réclamant ou non d'un état. Au même moment, nous avons été les témoins de la propagation des violences extrémistes qui détournent la religion pour justifier leurs actions brutales à l'encontre des civils. Parallèlement, nous avons vu comment ces phénomènes qui, dans de nombreux cas, représentent des menaces pour la paix et la sécurité internationales, peuvent être manipulés pour justifier la privation de droits et de libertés fondamentaux, y compris le droit à la liberté de religion et de croyance et le droit d'expression et d'opinion.

En ces temps troublés, il est important que les acteurs internationaux, régionaux et nationaux coordonnent leur réponse face à ces phénomènes afin de renforcer le respect des libertés fondamentales, d'éviter les violations des droits de l'homme et des lois internationales qui peuvent constituer des atrocités, de réagir et de contrer les violences extrémistes, dans le but de protéger les populations et de promouvoir la paix et la sécurité internationales, ainsi que des sociétés pacifiques et inclusives.

Nous sommes convaincus que le respect de la dignité de chaque personne, la protection des droits fondamentaux, des lois internationales et de la liberté de religion selon la conscience de chacun, ou le droit de chacun à s'exprimer librement sans crainte doivent constituer, pour la communauté internationale (Nations Unies, Union Européenne, Conseil de l'Europe, OSCE, Union africaine, CIO, etc.) non seulement une priorité, mais également une urgence. Le respect de la vie et de la dignité de chaque personne exige une vigilance commune et une empathie vis-à-vis de tous ceux qui souffrent, qu'il s'agisse d'enfants, de filles, de femmes, de jeunes ou d'adultes, quelles que soient leur culture, leur couleur, leur religion, leurs croyances, leur éducation, etc. Nous chérissons la diversité et la culture du respect et devons tout mettre en œuvre pour instaurer un dialogue interculturel et interreligieux.

L'AIDLR est favorable à la résolution 2170 (2014) du Conseil de sécurité des Nations Unies, laquelle : « réaffirme que le terrorisme constitue l'une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité internationales » et « souligne que le terrorisme peut uniquement être vaincu au moyen d'une approche durable et complète exigeant la participation et la collaboration actives de l'ensemble des États et des organisations internationales et régionales ». De nombreuses valeurs universelles figurant dans la Déclaration universelle des droits de l'homme sont internationalement acceptées, notamment la justice, la solidarité, la liberté et la tolérance. Or, il existe une différence entre les valeurs auxquelles nous croyons et la manière dont nous les vivons réellement.

Dans ce but, l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse et le Bureau des Nations Unies pour la prévention du génocide et la liberté de protéger organisent ce Sommet mondial sur la religion, la paix et la sécurité. L'objectif de ce Sommet mondial est de discuter de la manière dont les différents acteurs peuvent collaborer efficacement afin de mettre en œuvre des stratégies susceptibles de favoriser la paix et la sécurité et de diffuser les bonnes pratiques. Le Sommet mondial vise à mettre en place une plate-forme internationale sur la paix, la religion et la sécurité afin de soutenir les objectifs

de développement durable des Nations Unies, en particulier l'objectif 16 sur la « promotion de sociétés pacifiques et inclusives » et l'objectif 17 sur le renforcement des « partenariats mondiaux » en faveur du développement durable.

En résumé, voici quelques propositions permettant de parvenir à une compréhension, une liberté et une paix réelles :

1. Mettre en avant le multiculturalisme, le respect des différences et des minorités religieuses, ainsi que la défense de la justice, de la démocratie et de la loi. La défense de la justice représente un défi aujourd'hui. L'une des principales difficultés réside dans la conciliation de l'identité culturelle et du respect des différences dans une société où les croyances et les cultures cohabitent. Le multiculturalisme exige d'apprendre COMMENT vivre avec nos différences. Tous les individus doivent acquérir une compréhension plus intime des conceptions religieuses et philosophiques des autres cultures. L'AIDLR appelle à une éducation interculturelle. Celle-ci est indispensable pour établir la communication et des interactions entre toutes ces cultures sans nier l'identité spécifique de chacune d'entre elles.

2. Efforts en faveur d'objectifs communs et renoncement aux principes prêtant à confusion. La base de la pédagogie en matière de paix, de respect et de non-violence est une éducation à l'espérance et au développement de la liberté. Les droits de l'Homme ont été dévoyés au profit de principes prêtant à confusion interprétés à la faveur d'idéologies individualistes et arbitraires.

3. Dignité, différences et droits fondamentaux. Le fait d'être reconnus comme des personnes donne aux humains une dignité spécifique qui ne peut pas être bradée à quelque prix que ce soit. Les personnes diffèrent les unes des autres, en fonction de la communauté politique à laquelle elles acceptent d'appartenir, de leur affiliation religieuse, de leur origine culturelle et d'infinis facteurs qui constituent leur identité propre.

4. Mesures en faveur de la communication et de l'interaction entre les religions et les cultures. Il est facile de croire qu'on est tolérant simplement parce qu'on est indifférent. En méconnaissant les idées, les sentiments et les aspirations des autres, nous ne pouvons pas les connaître ou les respecter. La bonne nouvelle, c'est que les êtres humains peuvent apprécier de vivre ensemble malgré leurs différences et se nourrir mutuellement de ces dernières.

Dans l'une de ses déclarations, l'UNESCO a souligné : « Si nous voulons la paix, nous devons nous souvenir qu'il incombe aux communautés de croyants de promouvoir des conduites caractérisées par la sagesse, la compassion, le partage, la charité, la solidarité et l'amour ; nous devons nous inspirer

les uns les autres et, à cette fin, nous devons choisir le chemin qui mène à la liberté et à la responsabilité. » Les religions doivent être une source d'énergie créative. Dans nos réflexions, nous devons partir du principe que les religions ne doivent pas être associées à une puissance politique, économique et sociale afin d'être libres de coopérer à la justice et à la paix. Nous devons promouvoir la paix en nous opposant aux individus, aux communautés et aux religions qui pensent, voire enseignent, qu'ils sont supérieurs aux autres par essence. Nous devons promouvoir le dialogue et l'harmonie entre les religions et au sein de chaque religion. Ancrés dans notre foi personnelle, nous voulons instaurer une culture de la paix reposant sur la non-violence, la tolérance, le dialogue, la compréhension mutuelle et la justice. Appelons les différentes religions et traditions culturelles à unir leurs forces et à collaborer avec nous pour diffuser un message de paix.

L'AIDLR apprécie et salue le soutien constant et continu de l'Union européenne en ce qui concerne la liberté de religion ou de croyance et soutient activement les initiatives en ce sens du Bureau pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger. L'AIDLR exhorte la communauté internationale, les États membres, les pays musulmans, toutes les délégations des Nations Unies et les ONG internationales à condamner fermement les discours de haine, la haine et le harcèlement religieux, la violence et l'intolérance, toutes les formes de discrimination et de persécution religieuses, ainsi que le terrorisme, les génocides et l'assassinat de chrétiens, de juifs, de musulmans et de membres des minorités religieuses ou d'autres croyances. L'AIDLR souligne la nécessité d'une empathie internationale pour les crises qui touchent autrui, peu importe où elles se produisent. Malheureusement, nous avons tendance à nous intéresser davantage aux crises qui se passent chez nous.

L'AIDLR appelle la communauté internationale à agir immédiatement et efficacement sous la forme d'une réponse coordonnée. À l'issue de ces trois jours de débat, nous souhaitons publier la **déclaration commune de Genève concernant la « Plate-forme internationale sur la religion, la paix et la sécurité »** proposée par l'AIDLR, les Nations Unies et le Bureau pour la prévention du génocide. Celle-ci ouvrira de nouvelles perspectives en faveur de la paix et de la sécurité mondiales avec le soutien de tous les acteurs. Nous tous, acteurs du Dialogue Five, représentants ou non des États, a) diplomates, b) politiques, c) leaders religieux, d) universitaires et e) représentants de la société civile (ONG, médias et juristes), devons collaborer ensemble pour défendre les droits de l'homme, la démocratie, la justice et la paix. Je vous remercie.

2.3 Heiner Bielefeldt[23]

Nous devons vaincre les tendances à la fragmentation

(par vidéo-conférence)



S. E. M. Heiner Bielefeld Photo ©AIDLR

Mesdames et Messieurs, je pense que cette Conférence internationale est très importante et permettez-moi de souligner en particulier le travail accompli par mon ami Liviu Olteanu, secrétaire général de l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse. Ce que Liviu a partagé est la compréhension que nous devons surmonter les tendances à la fragmentation que nous devons travailler ensemble, les organisations de la société civile, les représentants des États, les organes des Nations Unies, mais aussi les organismes régionaux comme le Conseil de l'Europe. Cela signifie que c'est extrêmement important, en particulier étant donné les tendances à la fragmentation que j'ai observées avec beaucoup d'inquiétude.

J'aurais aimé être avec vous ; nous avons besoin de collaboration à tous les niveaux et là encore, je trouve extrêmement important de souligner ce que

23 Dr Heiner Bielefeldt est l'ancien rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté de religion ou de conviction, professeur titulaire de la chaire en droits de l'homme et politique des droits de l'homme, université d'Erlangen-Nürnberg.

l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse a réalisé, et en particulier son secrétaire général Liviu Olteanu, qui a été extrêmement actif pour rassembler des acteurs de la liberté de religion ou de conviction travaillant à des niveaux très différents : le Conseil de l'Europe, l'OSCE, l'Union européenne et d'autres instances régionales et les différents mécanismes des Nations Unies œuvrant dans ce domaine.

Je pense que le Sommet auquel vous participez aujourd'hui est encore une occasion de voir comment les effets synergiques peuvent être provoqués et d'explorer encore plus de synergies qui existent dans ce domaine. Ne pas voir ces synergies serait un gaspillage, mais je pense que c'est encore plus dangereux de ne pas savoir qui travaille dans ce domaine. Cela peut également conduire à une fragmentation accrue voire même entraîner un affaiblissement mutuel de ce à quoi nous travaillons tous.

Une fragmentation peut aussi être une invitation aux États à faire ce que certains appellent le *forum shopping* pour avoir recours aux normes et aux institutions qui correspondent le mieux à ce qu'ils ont en tête, mais cela poserait un problème parce que cela conduirait probablement à une fragmentation des droits de l'homme comme nous l'avons constaté dans ce domaine. Le Forum des droits de l'homme ne pourra devenir efficace que lorsque nous unirons nos forces.

Je vous remercie et j'attends vos délibérations.



Photo ©AIDLR

2.4 S.E. Mme l'Ambassadrice Belén ALFARO[24]

La liberté de religion et de croyance et la liberté d'expression sont les deux piliers de nos sociétés



S.E. Mme l'Ambassadrice Belén Alfaro Photo ©AIDLR

Je souhaite remercier M. Adama Dieng et le secrétaire général de l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse, M. Liviu Olteanu, pour leur initiative d'avoir organisé ce sommet mondial sur la religion, la paix et la sécurité – des thèmes si importants à l'heure actuelle – et pour avoir réuni cette communauté diverse d'experts issus aussi bien des gouvernements que de la société civile.

Les présidents des deux conférences internationales qui ont eu lieu à l'université Complutense de Madrid incarnent la manière, et aussi un moyen pour l'organisation, ses principes et sa substance, de soutenir le rôle des gouvernements au niveau international et la société civile dans la prévention de l'extrémisme violent et des crimes atroces.

24 2011, S.E. Bélen Alfaro est ambassadeur itinérant pour les Nations Unies, l'Alliance des civilisations et pour le dialogue interreligieux au ministère des Affaires étrangères d'Espagne.

Je vais aborder cinq points, cinq questions. Premièrement : « Quels défis sont à venir, quelle est la situation ? » ; deuxièmement : « Comment relever ces défis ? » ; troisièmement : « Les secteurs prioritaires » ; quatrièmement : « Les acteurs de premier plan » ; et cinquièmement, je ferai référence à des initiatives soutenues par l'Espagne au niveau international.

Premièrement : « Quels défis sont à venir ? la situation actuelle » . La mondialisation a eu des conséquences positives mais elle a également apporté des tensions dues aux différences culturelles et religieuses. Un conflit sur trois a une cause culturelle ou religieuse. Nous sommes témoins d'une augmentation inquiétante du sectarisme, de l'intolérance, de l'extrémisme violent et de crimes atroces. La liberté religieuse est une priorité fondamentale conformément à la mise en œuvre de la Résolution 16/13 sur la liberté de religion et de conviction du Conseil des droits de l'homme et à la Résolution 16/18 du Conseil des droits de l'homme sur la lutte contre l'intolérance, [...] la discrimination, l'incitation à la violence et la violence visant certaines personnes en raison de leur religion ou de leur conviction. La liberté de religion ou de conviction et la liberté d'expression sont deux des piliers de nos sociétés.

Nous constatons une hausse de l'extrémisme violent, avec des groupes comme DAESH, Boko Haram, Al-Shabaab, entre autres. Néanmoins, l'extrémisme violent et le terrorisme ne peuvent être assimilés à une religion, à une nationalité, ni à un groupe ethnique. Il ne s'agit pas d'un « choc des civilisations », mais plutôt d'une confrontation entre civilisation et barbarie. Ce phénomène ne doit pas être confondu avec l'islam, parce que la majorité des victimes des groupes extrémistes sont des musulmans pacifiques.

« Comment relever ces défis ? » La réponse est : davantage de dialogue interculturel et de dialogue interreligieux. Nous avons besoin de plus de dialogue interculturel. L'Espagne sponsorise l'Alliance des civilisations des Nations Unies, une initiative proposée par l'Espagne lors de l'Assemblée générale des Nations Unies, et qui est ensuite devenue un programme des Nations Unies. L'Espagne est également l'un des membres fondateurs avec l'Arabie saoudite et l'Autriche du Centre international du roi Abdallah Ben Abdel Aziz pour le dialogue interreligieux et interculturel (KAICIID), une priorité de notre politique étrangère. À présent nous sommes également des membres non permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies, en tant que tels nous avons soutenu une diplomatie préventive avec comme outils le dialogue interculturel et interreligieux, pour la prévention et la résolution de conflits.

Le dialogue Interculturel est une dimension du développement. Nous avons un programme en faveur du développement durable et c'est une priorité d'inclure le dialogue interculturel dans les stratégies de développement. En abordant le dialogue interreligieux, on note que certains considèrent que la religion est à l'origine de tensions. Cette impression dissimule les causes principales du conflit qui sont politiques ou sociales, mais pas religieuses. La religion peut contribuer à la solution. La religion peut jouer le rôle de pacificateur. Mais pour donner ce type de réponse et davantage de dialogue interculturel et interreligieux, nous avons besoin d'une approche pluridimensionnelle. Il faut développer les programmes du gouvernement et de la société civile dans certains secteurs prioritaires, avec certains acteurs de premier plan. Je vais mentionner trois secteurs prioritaires : l'enseignement, l'internet et les médias. Dans le domaine de l'enseignement premièrement, il est nécessaire de dispenser une éducation plus interculturelle et interreligieuse. Nous avons besoin de programmes partagés qui mettent en avant nos valeurs communes et défis communs, sensibilisent à la paix et à la résolution de conflits. Des programmes de résolution de conflits sont nécessaires dans les écoles et les universités : enseigner des valeurs et les droits de l'homme. Dans l'enseignement laïc aussi bien que religieux, nous avons besoin d'enseigner les valeurs partagées et le respect envers toutes les cultures et toutes les religions.

Deuxièmement, le cyberespace représente un défi pour l'avenir. Nous vivons dans une société en réseaux ; nous devons utiliser les mêmes outils que les extrémistes. DAESH publie plus de 90 000 twitts par jour, il est donc crucial d'être présent sur les réseaux sociaux : Google, Twitter, Facebook etc. Nous devons mettre en place des programmes dans ce domaine afin que les voix en faveur de la paix soient plus audibles que les voix de la haine.

Troisièmement, les médias : il est essentiel de recourir aux médias comme vecteur de dialogue et pour promouvoir une image positive des autres cultures et religions.

Ensuite, passons aux acteurs : qui sont les acteurs de premier plan ? Les chefs religieux et les organisations confessionnelles jouent un rôle clé dans l'édification de la paix. Ils exercent une influence considérable sur leurs communautés : les responsables locaux sont soutenus par leurs communautés, qu'il s'agisse de chefs tribaux ou de figures politiques locales. Ils ont un rôle majeur à jouer, et il est très important de souligner le rôle positif qu'ils peuvent tenir dans ce domaine.

Deuxièmement, les jeunes : les jeunes d'aujourd'hui seront les chefs de demain. Les jeunes constituent le groupe le plus vulnérable, c'est pourquoi ils sont la cible des groupes extrémistes. Il faut mettre en place davantage d'actions destinées aux jeunes, activités extrascolaires, sportives, artistiques.

Troisièmement, les femmes, qui exercent un rôle très important, sous-estimé par le passé. Elle peuvent jouer un rôle crucial contre l'extrémisme violent, en participant à la prévention et à la résolution de conflits.

Pour terminer, je voudrais commenter des propositions présentées par l'Espagne à l'Alliance des civilisations des Nations Unies. Certaines propositions sont actuellement mises en pratique et nous pensons qu'il est crucial d'œuvrer dans ce sens. Par exemple : la création d'un comité pour la tolérance et les messages positifs sur l'internet. Le secteur public se doit de collaborer avec le secteur privé afin d'utiliser les mêmes techniques que le secteur privé, en marketing par exemple, pour diffuser les voix en faveur de la tolérance et lutter contre les voix haineuses.

Nous travaillons, pour l'Alliance des civilisations des Nations Unies toujours, à une stratégie de communication qui comprend des accords avec des responsables, des faiseurs d'opinion et qui met en avant des personnalités et des domaines qui parlent aux jeunes, comme les sports ou les arts. En Espagne, nous œuvrons également dans ce sens au niveau national.

Le troisième domaine dans lequel nous émettons des propositions, est la diplomatie préventive et la résolution de conflits. Nous avons proposé d'inclure dans l'équipe de réserve des médiateurs des Nations Unies des experts des questions interculturelles et interreligieuses afin d'assister les missions politiques des Nations Unies et les médiateurs car il vaut mieux connaître les sensibilités de toutes les parties quand on intervient dans un conflit. Nous avons également proposé d'inclure des experts des questions interculturelles et interreligieuses dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et d'ajouter le dialogue interreligieux à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix de l'ONU. En effet, dans les situations d'après conflits, il faut absolument soutenir les mesures de réconciliation des différentes communautés et le dialogue interreligieux.

Autre initiative : nous pensons qu'il est urgent de promouvoir la création de conseils de chefs religieux en faveur de la paix dans les zones de conflits, là où ils seront le plus utiles, par exemple en Syrie, en Irak, en Israël et en Palestine. A ce sujet, une rencontre de chefs religieux provenant d'Israël et

de Palestine a eu lieu la semaine dernière à Alicante, en Espagne : des juifs, des musulmans et des chrétiens en faveur de la paix, afin de souligner le rôle des chefs religieux dans l'édification de la paix et leur contribution à la tolérance et à la coexistence pacifique.

Passons au rôle des femmes dans la prévention et la résolution de conflits, puisque nous travaillons également dans ce domaine. En 2015, au cours de notre présidence du Conseil de sécurité, la résolution 2242 a été approuvée ; elle renforce le rôle des femmes comme facteurs de paix, met en avant leur rôle dans les processus de paix, les négociations conduisant à la paix et la mise en application des accords de paix, ce qui est d'une importance particulière. Après la mise en œuvre de cette résolution, un groupe de points de contact a été créé et ils ont commencé à se réunir dans des pays sélectionnés. Par exemple au Mali, ils ont analysé comment les femmes pouvaient œuvrer en faveur de la paix dans ce pays, quel était le rôle des femmes dans cette région, pour la résolution de conflits et la prévention des conflits.

Enfin, le dernier domaine dans lequel nous collaborons avec les Nations Unies, c'est l'établissement d'un guide des bonnes pratiques dans l'enseignement sur la diversité et l'intégration sociale. Quand on pense aux enfants, la meilleure façon d'apprendre pour eux n'est pas d'étudier par cœur, c'est pourquoi il est intéressant d'étudier les pratiques les plus efficaces mises en places dans les différents pays/continents afin de les diffuser pour qu'elles puissent être utilisées ailleurs.

En guise de conclusion, je voudrais souligner un point. Je pense qu'il est de la responsabilité de chacun de lutter contre l'extrémisme violent et les crimes atroces, qu'il s'agisse des États, des gouvernements nationaux ou locaux, des organisations internationales , mais aussi des universités, de la société civile, des chefs religieux, des associations de femmes, des associations de jeunes. Il est de notre responsabilité d'éduquer dans ce domaine afin de les empêcher. Ce sommet rassemble des représentants d'horizons divers et je me réjouis de voir les résultats et les recommandations qui en découleront. Je vous remercie de votre attention.

2.5 S.E. M. Béla SZOMBATI[25]

L'UE est déterminée à promouvoir la liberté de religion et de conviction dans ses relations extérieures



S. E. M. l'Ambassadeur Bela Szombati Photo ©AIDLR

Pour commencer, je souhaite vous dire à quel point je suis ravi de participer à cette cérémonie officielle d'ouverture de ce Sommet mondial sur les religions, la paix et la sécurité, à la suite de quatre éminents orateurs. Mes remerciements s'adressent aussi au Bureau du conseiller spécial des Nations Unies pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger et à l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse, coorganisateurs de cet événement, pour nous avoir donné l'occasion de parler des efforts de l'Union européenne en se concentrant sur la protection et la défense de la liberté de religion et de conviction. Ces efforts, et l'importance que nous y attachons, sont soulignés par la présence et la participation dans deux de vos groupes de

25 Béla Szombati est depuis octobre 2014 ministre conseiller, chef de délégation adjoint de l'Union européenne à Genève. Il est un diplomate de carrière, a servi à Washington, Londres et Paris pour représenter la Hongrie.

discussion de M. Jan Figel, envoyé spécial de l'Union européenne. Je vais insister sur le fait que le droit de l'homme fondamental qu'est la liberté de pensée, de conscience et de religion, protégé par plusieurs conventions internationales, y compris le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, inscrit à la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, constitue l'une des grandes priorités de la politique de l'Union européenne en matière de droits de l'homme.

L'Union européenne défend et met en avant sa position de principe : la liberté de religion ou de conviction est un droit fondamental auquel toute personne a droit où qu'elle soit. L'Union européenne n'est pas associée à une religion ou conviction particulière, toutes doivent être traitées de manière égale, quel que soit le lieu. L'Union européenne s'est engagée à promouvoir une approche fondée sur les droits de l'homme basée entre autres sur le principe de la promotion et de la protection de tous les droits de l'homme, y compris la liberté de religion ou de conviction et la liberté d'expression sur tous les plans. Les actions entreprises dans ce domaine doivent s'ancrer fermement dans le cadre des droits de l'homme. Mais la législation seule ne suffit pas. Nous pensons qu'une approche globale est nécessaire, comprenant des mesures préventives comme le dialogue, l'enseignement, la promotion de la tolérance et le pluralisme. Le droit fondamental de chaque être humain à la liberté de religion et de conviction inscrit dans les documents de l'Union européenne, qui a conduit à l'adoption de directives européennes à ce sujet il y a 3 ans, n'est toujours pas acquis dans de nombreuses régions où les violences et la discrimination envers des personnes appartenant à des minorités religieuses augmentent. Dans ce contexte, la mise en œuvre des directives européennes reste l'une de nos principales priorités. L'Union européenne a réaffirmé son engagement envers la liberté de religion et de conviction dans son plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie pour les années 2015-2019, et s'est engagée à défendre ces libertés au Conseil des droits de l'homme.

Nous avons conduit une résolution sur la liberté de religion et de conviction qui insiste sur le fait pour les États d'exercer la diligence requise afin de prévenir, de punir et d'enquêter sur les violences commises à l'encontre de personnes appartenant à des minorités religieuses. Le système éducatif doit promouvoir une meilleure compréhension des

cultures minoritaires. Cela signifie également s'engager dans le domaine des dialogues interculturel et interconfessionnel, et les promouvoir dans la perspective des droits de l'homme. Nos appels et nos efforts pour une compréhension mutuelle, en faveur de la tolérance et du respect visent aussi à empêcher la religion ou la conviction d'être utilisée comme un outil pour justifier la violence, mais plutôt à promouvoir la paix et la sécurité. Et quand on évoque la tolérance, nous appelons toutes les parties prenantes, en particulier les États, à prendre des mesures concrètes en faveur de la tolérance, pour lutter contre l'intolérance au sein de nos propres sociétés.

En conclusion, je voudrais réaffirmer la détermination de l'Union européenne à promouvoir la liberté de religion et de conviction à l'extérieur par des moyens bilatéraux et multilatéraux, y compris en jouant un rôle actif au sein des Nations Unies ici à Genève et à New York, et en soutenant l'excellent travail fondamental mené par le rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction, qu'il s'agisse de l'ancien rapporteur ou de l'actuel.

Je me réjouis d'assister aux débats d'aujourd'hui entre les éminents intervenants au sujet de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme, et en particulier la liberté de religion ou de conviction. Je m'intéresserai à leurs idées et à leurs réflexions sur les meilleures pratiques et leurs retours d'expérience. J'espère que certains participants au débat (qu'il s'agisse de diplomates, d'universitaires, d'étudiants, de professionnels des médias ou de représentants de la société civile) attireront l'attention sur la nécessité :

- d'avoir des connaissances en matière de religions et de liberté religieuse dans le contexte de l'action au niveau international, et
- de trouver des moyens de contribuer à faire progresser la liberté de religion et de conviction. Merci de votre attention.

2.6 S.E. Mme Ammo Aziza BAROUD[26]

Conclusion

Cinq éminents locuteurs ont partagé avec nous leur vision d'un monde où la religion pourrait contribuer à la paix et à la sécurité.

Tous les panélistes sont d'avis que nous vivons dans un monde dominé par la violence, les conflits, les crimes, la xénophobie et, de plus en plus souvent, l'intolérance religieuse.

Selon l'article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, « Les hommes naissent libres et égaux en droits ». Nos États ont l'obligation de le respecter, y compris en ce qui concerne le respect de l'identité religieuse et des diversités.

En notre qualité d'acteurs du changement, nous devons diffuser un message selon lequel la religion peut apporter la paix et contribuer à la construction d'un monde libre. Par conséquent, notre objectif sera d'abolir les obstacles dressés par l'ignorance mutuelle et de promouvoir le respect de notre diversité.

Dans de nombreuses sociétés, les Droits de l'homme sont bien plus une question de législation dont la responsabilité est de protéger les individus. Tout le monde doit être impliqué.

Nous devons nous engager davantage dans le concret, dans l'action. Nous devons arrêter les discours et les textes et nous concentrer sur l'action. Il est important de rappeler que rien n'est arrivé par hasard. Un long cheminement, un travail important ont été effectués depuis la Déclaration universelle des droits de l'homme. La prise de parole de Madame Eleanor Roosevelt en 1926 a marqué une étape importante : chaque personne peut apporter sa contribution personnelle et unique en se joignant à des millions d'anonymes pour œuvrer ensemble à la paix et à la liberté au travers des valeurs religieuses. Pour cela, nous devons veiller à une meilleure connaissance d'autrui afin de mieux nous coordonner et

26 Mme Ammo Aziza BAROUD est actuellement Ambassadice et représentante permanente du Tchad auprès de l'UE, au Benelux et au Royaume-Uni. Elle est ancienne ministre de la Santé, ministre et secrétaire d'État à l'économie et à la planification et conseillère auprès du président de la République du Tchad.

fédérer nos efforts pour créer des espaces de discussion où nous pourrons partager nos expériences.

Que nous soyons croyants ou non, que nous appartenions à une religion ou à une autre, nous devons tous nous unir pour garantir notre liberté et notre droit à la liberté d'expression, à la liberté de religion et à la liberté de croyance.

Les États et les accords internationaux doivent garantir cette liberté. La connexion entre État et religion doit contribuer à créer les espaces nécessaires à l'exercice de cette liberté.

Ces remarques nous invitent à prendre conscience des questions que nous soulevons, des réponses que nous pouvons apporter, des priorités que nous devons établir et des activités que nous devons mettre en place, en tenant compte de nos réalités locales, sociales, politiques et autres.

De ce point de vue, différents instruments et différentes possibilités peuvent être envisagés. Les plus importants d'entre eux sont le dialogue interculturel, la promotion de la paix à travers l'éducation à la diversité, le respect mutuel, la reconnaissance de l'autre et l'enseignement de nos valeurs séculaires.

Les acteurs peuvent être les leaders religieux, les médias, les dirigeants traditionnels, les dirigeants locaux, les leaders communautaires, les ONG, etc.

Un autre outil important à envisager est le cyber-espace qui peut contribuer à sensibiliser au dialogue. Outre le dialogue et l'éducation, il faut mettre en œuvre les législations et les résolutions requises pour promouvoir une justice capable d'aller au-delà de la simple protection, une justice capable de condamner les auteurs de crimes.

En conclusion, notre responsabilité commune, en tant que groupe, individu ou État, doit être de nous positionner clairement et de lutter contre les violences et les extrémismes, AUJOURD'HUI et MAINTENANT.

Ce premier sommet va nous offrir les outils et la compréhension nécessaires pour apporter notre contribution.

Chapitre 3

Le cadre du Dialogue Five, la crise internationale, la religion, la paix et la sécurité de la société

3.1 S.E. M. Adama DIENG

Introduction

(S.E. M. Adama Dieng est intervenvu en tant que modérateur dans ce panel)

Ce panel se déroule dans le cadre de l'initiative du *Dialogue Five*[27] pour la coopération et la coordination. Comme vous le savez peut-être grâce à la note de synthèse, la véritable raison qui a motivé l'organisation de cette rencontre internationale est d'essayer de voir comment nous pouvons soutenir le travail des Nations Unies et ses objectifs de développement durable, et nous avons choisi de mettre l'accent sur les objectifs 16 et 17, à savoir sur le développement de sociétés caractérisées par la paix et l'ouverture.

Ainsi, les éminents spécialistes qui se trouvent autour de cette table nous guideront dans ce qui sera, je l'espère, une discussion fructueuse. Le but est d'essayer de proposer un échange impliquant des diplomates, des responsables politiques, des responsables religieux, des universitaires et des représentants d'ONG. En effet, une coopération et une coordination efficaces entre ces interlocuteurs peuvent contribuer à atteindre les objectifs 16 et 17. Vous avez peut-être noté que des questions importantes étaient proposées à la page 3 de la note de synthèse, la première étant : Comment améliorer la coopération entre les trois catégories d'acteurs de la société, afin de promouvoir la liberté de religion ? Vous avez également remarqué qu'au cours du dernier panel, nous avons abordé la question de l'extrémisme violent et du rôle que peuvent avoir l'éducation et la diplomatie.

J'invite Mme Baroud à prendre la parole.

27 Une démarche initiée par le Dr Tim Baker pour évaluer et développer. [Ndlt]

3.2 S.E. Mme l'Ambassadrice Ammo Aziza BAROUD

Les politiciens et les diplomates font une place aux jeunes dans le cadre du *Dialogue Five*



S.E. Mme l'Ambassadrice Ammo Aziza Baroud est représentante permanente du Tchad auprès de l'UE, du Royaume-Uni et du BENELUX Photo ©AIDLR

Aziza Baroud : J'aimerais tout d'abord préciser que je suis députée[28] dans mon pays, le Tchad, en Afrique, mais que j'appartiens également à plusieurs ONG et que j'ai travaillé dans le domaine administratif. En fait, en Afrique la religion en tant que croyance personnelle ou communauté de foi n'a jamais connu de véritable menace, mais malheureusement, bien souvent elle devient un prétexte pour justifier la violence et d'autres crimes. En Afrique, les populations parviennent à vivre ensemble et à partager leur quotidien qui consiste souvent à lutter contre

28 Lors du Sommet mondial « Religion, paix et sécurité » tenu à Genève, Aziza Baroud est devenue membre du Parlement du Tchad. A la fin du Sommet, après son retour dans son pays, leprésident du Tchad a nommé S.E. Aziza Baroud ambassadrice du Tchad, agissant aujourd'hui comme ambassadrice de son pays auprès de l'Union européenne à Bruxelles, au Benelux et au Royaume-Uni.

les problèmes liés à la santé, au climat, à la nourriture et à l'éducation. Depuis cinq ou dix ans, la situation dans la région du Sahel – la région du lac Tchad où agissent les organisations AQIM et Boko Haram, qui ne sont que deux organisations parmi d'autres – nous pousse à essayer de trouver des solutions au problème et à lutter contre les attaques. C'est une lourde tâche pour un pays comme le Tchad où, pour vous donner une idée, il n'y a que huit cents médecins pour 12 millions d'habitants. C'est la raison pour laquelle nous devons travailler ensemble afin de coopérer et coordonner les efforts. Toute personne désireuse de faire quelque chose et d'apporter des idées ne doit pas hésiter. C'est aussi la raison pour laquelle j'aimerais demander aux organisateurs de cette rencontre de revoir la définition du mot dialogue qui a été proposée : rassembler des responsables politiques et des diplomates dans le cadre de l'initiative Five Framework et trouver une place pour les jeunes. Or, aujourd'hui nous ne pouvons pas avancer si nous ne mettons pas les jeunes au premier plan. J'insiste sur ce point, car cela me semble important.

J'aimerais vous donner un exemple de coopération et de coordination sur le plan national. Au Tchad, le dialogue religieux, les échanges entre les différentes religions et les différentes communautés et la place de la religion au Parlement sont des sujets importants. Les responsables religieux et les responsables traditionnels jouent un rôle essentiel, et quand nous discutons de sujets majeurs tels que le domaine social, la santé et l'éducation, ils sont impliqués et invités au Parlement pour partager leurs idées et suggestions. Dans notre pays, les problèmes ne sont pas uniquement religieux. Nous avons des problèmes avec la cohabitation et le partage des terres entre ceux qui travaillent dans le domaine de l'agriculture et ceux qui s'occupent du bétail. Il faut donc lutter contre la violence qui pourrait inciter certaines personnes à considérer que les protagonistes du conflit sont deux groupes identifiés, les musulmans et les non-musulmans. C'est un problème, mais qui n'est pas spécifiquement religieux.

Sur le plan régional, je voudrais partager une expérience du G5 Sahel et de la Commission du bassin du lac Tchad. Ces deux groupes rassemblent tous les pays confrontés à la guerre imposée par Boko Haram et AQIM. Cette guerre est menée contre les fondamentalistes et les sectes. Il s'agit également de gérer le problème des réfugiés et des personnes déplacées dans tous ces pays, et des conséquences que cela entraîne. Nous devons aussi comprendre les causes de cette violence qui n'a pas de fondement religieux mais qui utilise l'argument de la religion auprès des populations illettrées qui sont hétérogènes. Malheureusement, dans ces régions les médias ne sont pas très actifs. Mais il y a huit mois, Internet a révélé qu'un groupe présent en République centrafricaine avait tué et brûlé des gens, puis avait donné les corps en nourriture à des chiens. Voici ce qui s'est produit, et cela vous montre à quel point la situation est difficile.

Ainsi, le rôle des responsables traditionnels et religieux consiste à former, à sensibiliser, à informer, à parler avec les gens et à favoriser le dialogue. Ceci est important, voire même fondamental. Oui, nous devons coordonner les efforts, coopérer et mettre en relation nos compétences et nos ressources, aussi maigres et insignifiantes soient-elles.

Sur le plan international, j'aimerais partager avec vous l'expérience que je vis avec le Groupe international de parlementaires pour la liberté de religion ou de croyance que je représente ici. Il y a trois ans, des députés du monde entier ont décidé de mettre en commun leurs compétences et leurs ressources afin de lutter pour la liberté de religion et de croyance, et ce sous l'égide d'un comité directeur de quatre personnes représentant le Canada, le Royaume-Uni, le Brésil et la Norvège, présidé par la baronne Elizabeth Berridge de la Chambre des lords. Nous nous sommes retrouvés à New York l'année dernière. Cinquante pays étaient représentés et nous avons signé ce que nous appelons la Résolution de la nouvelle année pour la liberté de religion et de croyance basée sur l'article 18 de la Résolution des Nations Unies pour les droits de l'homme. J'aimerais simplement vous lire deux des objectifs de cette résolution de New York :

1 - « Augmenter le nombre de gouvernements et d'institutions internationales qui répondent à la crise grandissante de persécution des croyants et non-croyants, et promouvoir l'engagement de ressources accrues pour garantir un plus grand respect de cette liberté fondamen-

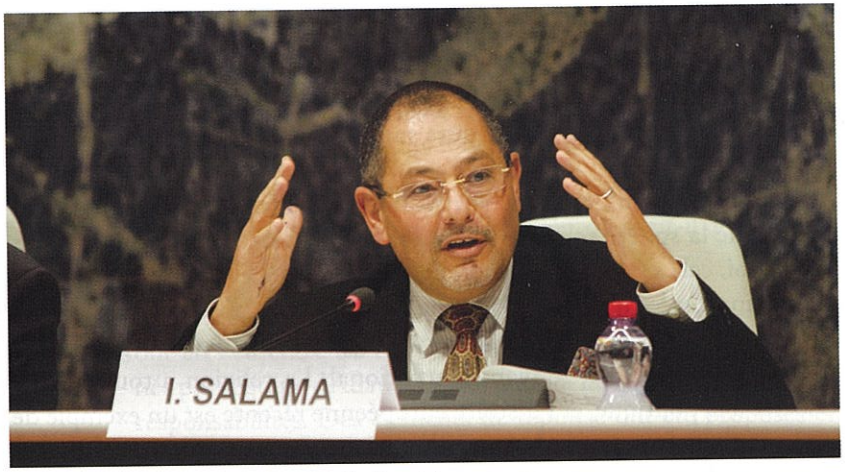
tale. » 2 - « Établir des liens plus forts entre les membres du Parlement et les organisations de la société civile, les dirigeants religieux et les universitaires, afin de trouver des moyens plus efficaces de faire progresser la liberté de religion ou de conviction à travers le monde. »

C'est la raison pour laquelle nous n'agissons pas uniquement en tant que groupe : chaque membre de cette organisation crée un réseau dans son propre pays, et nous travaillons ensemble au niveau international ainsi qu'au niveau régional. Nous avons créé un groupe pour l'Afrique, un groupe pour l'Amérique latine, et en septembre de cette année nous avons été invités en Allemagne par le parti du CDU. Mme Merkel était présente pour encourager notre mouvement et nous dire que ce qui était proposé était une façon efficace d'aborder les problèmes qui se posent aujourd'hui.

Je conclurai en disant que cette rencontre est une étape importante permettant de favoriser la coopération et la coordination, parce que nous avons besoin de tout le monde. Peu importe quelles sont nos croyances, ce que nous pouvons accomplir en nous rassemblant est absolument fondamental. Merci pour votre attention.

3.3 Ibrahim SALAMA[29]

Dialogue entre les religions et les droits de l'homme : « tourner les cercles »



S. E. M. Ibrahim Salama Photo ©AIDLR

Je suis heureux de saisir l'occasion qui m'est donnée de parler du dialogue sur les droits de l'homme et la religion. Permettez-moi de commencer par une remarque sur l'intervention que nous venons d'entendre. Je suis tout à fait d'accord avec Mme Nunez sur ses réserves concernant l'usage du mot « tolérance ». J'ajouterais que deux autres mots appartenant au champ sémantique de la religion m'agacent un peu, en tant que défenseur des droits de l'homme. Il s'agit des mots « compassion » et « modération ». Il est rare d'être en désaccord avec l'emploi de ces mots, mais c'est mon cas lorsqu'ils sont utilisés dans le cadre d'une discussion

29 Ambassadeur Ibrahim Salama, directeur de la Division des traités des droits de l'homme, Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. De 2003 à 2007, il a été président du groupe de travail des Nations Unies sur le droit au développement et membre de la sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme des Nations Unies. Il est l'auteur de nombreuses publications et articles sur diverses questions relatives aux droits de la personne.

sur les droits de l'homme. Ce type de terminologie est utilisé de façon excessive dans les prises de parole sur les droits de l'homme, mais ce n'est pas tant la faute de la religion que le résultat d'une confusion entre la dimension normative et la dimension spirituelle de la religion. Toutes les religions ont une approche des relations caractérisée par le souci des droits de l'homme. Dieu désire deux choses : la justice et l'élévation spirituelle. Nous sommes prêts à faire ce que nous ne sommes pas obligés de faire. Il s'agit de compassion, de tolérance, de quelque chose de supérieur, mais ce n'est pas ce qui est requis dans les discours religieux, et certainement pas non plus dans les discours sur les droits de l'homme.

Ce n'est qu'un exemple anecdotique de la complexité et de la singularité de la sphère religieuse. Elle est si contrastée et si complexe que, selon moi, cela explique pourquoi le dialogue concernant les liens entre les religions et les droits de l'homme ne trouve pas d'issue. Il faut également mentionner la question politique, à la fois sur le plan régional, sur le plan national et sur le plan international. La religion a toujours été associée à la politique, et l'histoire européenne récente est un exemple de la séparation entre ces deux questions. Nous pouvons affirmer que cette séparation fonctionne. Si cela ne fonctionne pas, il en est ainsi. La vie est la vie, et les gens éprouvent tous un sentiment d'appartenance. Le conflit entre la nécessité de clarifier la relation entre la religion et les droits de l'homme d'un côté et la complexité du sujet dans sa dimension politique d'un autre côté est la raison pour laquelle nous tournons en rond. Cependant, le fait de tourner en rond peut parfois être bénéfique, parce que cela permet de prendre conscience de l'existence de carrefours et de pentes glissantes, et donc de commencer à anticiper les échecs. Grâce à de nombreux efforts fournis par la société civile et grâce à un certain nombre d'approches organisées que je vais mentionner, nous voyons certainement plus clairement ce qui doit être fait.

Premièrement, je crois que, lorsque nous parlons de religion et de droits de l'homme et lorsque nous parlons de dialogue, nous devons nous rappeler que les acteurs de ces questions ne sont pas de la même nature. Bien sûr, nous savons qui sont les acteurs au sein des États et au sein de la société ; en revanche, dans la sphère religieuse il me semble qu'il

y a une différence complexe et importante entre les autorités religieuses qui, d'une certaine façon, sont affiliées ou ont un lien avec les États, ou qui font partie de l'appareil des États, les organisations confessionnelles, la société civile et les acteurs privés et indépendants. La relation entre ces différents organes est complexe, et je me demande s'il peut y avoir un dialogue unique entre ces différents acteurs ou si un processus parallèle devrait être établi jusqu'à ce que les idées soient mûrement réfléchies, ce qui pourrait donner lieu à une synthèse. Je pense que l'approche la plus méthodique – et c'est un compliment pour M. Adama Dieng et son mandat – est une approche factuelle, structurée et claire qui permette d'essayer de répondre à ces questions fondamentales :

1. Les responsables religieux ont-ils des responsabilités à assumer dans le domaine des droits de l'homme, ou s'agit-il de deux domaines qui n'ont rien à voir l'un avec l'autre ?
2. Quelles sont ces responsabilités ? Je crois que les échanges qui ont eu lieu entre les responsables religieux et qui ont été menés par l'équipe d'Adama Dieng indiquent qu'en effet ils ont des responsabilités. Des éléments de réponse ont été proposés en réponse à la question : Quelles sont ces responsabilités ? En réalité, une troisième question se pose, une fois que ces responsabilités ont été définies :
3. Qui est redevable, et envers qui ? Quels sont les processus qui peuvent être mis en place ? Et voici une autre question à laquelle je n'ai pas de réponse :
4. Quel est le lien entre les autorités religieuses qui travaillent avec les États – avec ce que cela comporte de positif et de négatif – et les organisations confessionnelles que vous représentez aujourd'hui, qui font entendre leur voix de façon indépendante, qui ont la foi et qui considèrent qu'il existe un lien entre tout ceci et les droits de l'homme ?

Depuis longtemps, avec mes collègues investis dans le domaine des droits de l'homme, nous essayons de travailler sur les trois points suivants : les principes normatifs, les pratiques positives et les institutions qui sont concernées par le sujet. Plus les besoins sociaux se font sen-

tir, plus la situation est compliquée. Et comme je l'ai dit, c'est une bonne chose si l'on peut harmoniser tout cela. Tout d'abord, je pense que la distinction entre les responsabilités des leaders religieux d'une part et les responsabilités ou les devoirs des États en matière de religion d'autre part n'est pas encore bien définie. Certaines tentatives ont été faites, et elles sont très utiles. Mais dans la jurisprudence et dans les rouages des droits de l'homme il y a toute une série de principes, de lois non contraignantes et d'autres lois qui le sont encore moins. Par exemple, il y a un rapporteur spécial pour la liberté de religion, un rapporteur spécial pour la liberté d'expression et des organismes compétents dans ces domaines qui, tous, font des commentaires généraux et tirent des conclusions en lien avec la question de la religion.

C'est ce qui a encouragé notre commission, il y a six ou sept ans, à essayer de rassembler des spécialistes indépendants afin d'essayer d'aborder la question de la distinction entre la liberté de parole et l'incitation à la haine, y compris dans le domaine religieux. Ainsi, j'espère que nous pourrons établir certains parallèles entre la méthode qui nous a encouragés à établir le plan d'action de Rabat et les sujets que nous abordons ici, qui relèvent de la responsabilité des leaders religieux : Qui sont-ils ? Comment peuvent-ils exercer leurs responsabilités ? Qui peut contrôler cela et comment ?

Comme je l'ai dit, nous avons des éléments de réponse. Et je voudrais tenter de répondre à votre question, Adama, non seulement dans le cadre de cette réflexion mais également en gardant à l'esprit les initiatives qui seront lancées dans le futur. L'une des idées est d'essayer de voir si la méthodologie utilisée pour le programme de Rabat peut être employée de nouveau. Dans le cas de ce programme, les gouvernements ont été impliqués. Ils ont exprimé leurs opinions et ils étaient présents lors des débats, mais ceux-ci étaient menés par des personnes indépendantes de façon à éviter toute démarche politique et à faire en sorte que les différences légitimes de positions et d'interprétations entre les gouvernements soient exposées. Ce sont donc des experts indépendants qui ont rédigé l'accord de Rabat. Après cela – et je crois que c'est l'une des rares fois où des choses ont été faites à partir de ce qui avait déjà été accompli

– il y a eu l'initiative proposée par Adama, qui a organisé une série d'événements que j'appellerais « Rabat Plus » ou « Suite à Rabat », orientés vers l'avenir et centrés sur les responsables religieux. Le fait de prendre en considération les spécificités de chaque région a permis de faire des propositions intéressantes qui ont pris une forme différente en fonction des participants aux différents événements. L'un des moyens d'action pourrait être de faire une synthèse de tout cela. Puis tous les organismes rattachés aux Nations Unies et concernés par ces questions pourraient se rassembler et essayer de faire, dans le domaine de la religion, ce que des experts indépendants ont fait sur la question de l'incitation à la haine. Rabat peut aussi être une composante d'une synthèse sur les responsabilités des dirigeants religieux, car je considère (sans pouvoir citer de pourcentage) que la plupart des violations des droits de l'homme qui sont dues à une mauvaise interprétation de la religion sont liées à la liberté de la parole et à l'incitation à la haine. Cependant, cela ne se limite pas à ces questions. Il faut également mentionner les droits des femmes, les droits économiques, le droit à la vie privée, le droit à la vie, le droit à l'intégrité physique. Ainsi, une analyse comparative des obligations et des principes liés à la religion serait utile. Il me semble qu'environ 90 ou 95% des principes de toute organisation confessionnelle sont compatibles avec les droits de l'homme. L'idée n'est donc pas de se disputer au sujet des 5% restants, mais d'utiliser les 95% des principes de façon à ce que la religion soit une solution et non un problème. Il serait alors plus facile d'accepter les différences. Après tout, c'est le propre des droits de l'homme et je crois que, dans le cadre de la liberté de religion, il est possible d'être en désaccord avec n'importe quelle interprétation théologique et d'avoir des divergences positives.

Je crois que l'exercice consistant à mutualiser les conclusions de vos différents ateliers est très prometteur. Je crois également qu'une autre démarche doit être effectuée en parallèle. C'est une démarche qui n'a encore jamais été faite et qui consiste à harmoniser les différentes lois non contraignantes relatives à la religion et aux devoirs des responsables religieux. Je dois dire que les organes indépendants définissent plus rapidement les applications pratiques découlant de ces responsabilités sans les concevoir dans un cadre théorique. Cela peut s'avérer positif. Un certain

nombre de membres du Comité sur les droits de l'enfant et du Comité sur la prévention de la discrimination contre les femmes dialoguent directement avec les responsables religieux. Ainsi, si nous recensons toutes ces pratiques et les ajoutons aux commentaires généraux et aux initiatives prises par la société civile, je crois que nous serons surpris de constater que nous avons tout ce dont nous avons besoin. Il suffit d'harmoniser tout cela, d'en discuter à la fois aux Nations Unies et dans la société civile. Bien sûr, les États sont importants, mais il ne s'agit pas de définir de nouvelles règles et obligations. Nous devons étudier celles qui existent déjà et les constats faits par la société civile.

Il y a également un rapprochement sporadique entre la résolution 16.18 et un certain nombre d'autres initiatives. Si je ne me trompe pas, cette résolution prévoit qu'un rapport annuel soit effectué, collectant des informations sur les pratiques positives. Par conséquent, certaines résolutions pourraient fournir les ressources nécessaires permettant de faire des projets pour l'avenir sur la question des tâches des responsables religieux.

3.4 S.E. M. Jan FIGEL [30]

La base du succès pour toute politique ou action dans un monde global



S.E. M. Jan Figel Photo ©AIDLR

Je suis très heureux et honoré d'être là aujourd'hui. Je voudrais tout d'abord remercier tous ceux qui ont organisé cette rencontre sur la religion, la paix et la sécurité. En effet, c'est un véritable idéal, et nous devrions toujours nous efforcer de faire en sorte que les idéaux se transforment en réalité. Il y aura toujours un décalage entre ces réalités, mais je crois que nous pouvons faire de ce monde un monde meilleur et que le 21ème siècle peut être plus agréable que

30 Jan Figel, ancien commissaire européen, a été nommé par la Commission européenne en mai 2016 comme premier envoyé spécial pour la promotion de la liberté de religion ou de conviction (FoRB) en dehors de l'Union européenne. Le mandat représente une nouvelle tâche pour s'engager dans ce domaine sensible principalement à travers la coopération internationale et la politique d'aide au développement de l'UE. Docteur Figel souligne souvent que FoRB est une valeur essentielle pour la dignité humaine partout, pour la paix et la justice dans le monde. Son rôle est de travailler en étroite collaboration avec d'autres institutions au sein de l'UE (SEAE, Conseil, Parlement) et les États membres, en particulier dans les pays les plus critiques. Il a désigné plusieurs régions comme sa priorité : le Moyen-Orient, en particulier l'Irak et la Syrie, l'Afrique du Nord et du Centre, le Sud-Est et l'Asie du Sud. Les mandats incluent les rapports de l'envoyé spécial dans le cadre du dialogue régulier de l'UE avec les Églises et les communautés religieuses basées sur l'Art. 17 du traité de Lisbonne.

le précédent. Cela dépend de la façon dont nous agissons, dialoguons et nous engageons. Cette association accomplit cette noble mission depuis soixante-dix ans, et j'espère que ce jubilé est pour tous le synonyme d'engagement accru dans la défense de la liberté de religion, car cette liberté est l'épreuve de vérité pour tous les droits de l'homme. Si nous n'accordons pas d'importance à la liberté de religion et de croyance, à la liberté de conscience et à la liberté de pensée, toutes les autres libertés citoyennes ou civiques sont en danger.

Les ingrédients du succès dans toute action et tout engagement dans le monde complexe et globalisé d'aujourd'hui sont le travail acharné, le travail d'équipe et les réseaux. Cela commence par le travail acharné pour soi-même. Il ne s'agit pas d'un réflexe égoïste, mais du désir d'être responsable de sa propre liberté, de faire en sorte qu'elle soit durable et que les autres bénéficient de la même liberté. De plus, nous sommes bien davantage que des identités isolées. Le fait de travailler en équipe et en réseau permet potentiellement d'opérer des changements. Ainsi, travaillons de façon acharnée, en équipe et en réseau, pour défendre la liberté de religion et de croyance, car aujourd'hui la majorité de la population mondiale souffre d'un déficit dans ce domaine, et connaît même des génocides et des massacres.

J'aimerais dire un mot à propos des cinq points que le rabbin Michael Melchior a mentionnés hier. Que faisons-nous ? Nous ne faisons pas ce que nous devrions faire, car nous parlons beaucoup. Que faisons-nous dans le domaine de la diplomatie ? L'Union européenne est une communauté organisée qui connaît des problèmes mais aussi des succès. Récemment, beaucoup de choses ont été accomplies pour remporter des victoires dans le domaine de la liberté de religion et de croyance. Par exemple – et cela n'a pas été facile – vingt-huit pays se sont mis d'accord pour adopter des règles communes. Elles sont utilisées dans la politique menée par l'Union européenne, dans le domaine de la diplomatie ainsi que dans les politiques internes et bilatérales. Avec les pays partageant des vues similaires, nous nous investissons dans le groupe qui a été formé en 2015 à l'initiative du Canada et qui se réunit régulièrement pour définir des positions et un programme communs. Nous avons décidé, par exemple, d'apporter notre soutien aux minorités ethniques et religieuses du Moyen-Orient sur les territoires dominés par le soi-disant État islamique.

Nous soutenons les positions communes adoptées par les pays de l'Union européenne, les organisations internationales ou régionales, qu'il s'agisse des Nations Unies, de l'OSCE ou du Conseil de l'Europe. C'est une

contribution importante à l'unité et la diversité et cela permet une plus grande efficacité de notre travail. Je travaille avec le rapporteur des Nations Unies sur la liberté de religion, avec l'ambassadeur des États-Unis et plusieurs autres ambassadeurs d'États-membres intéressés par ces questions, ainsi qu'avec le conseiller principal, M. Manocha, qui se trouve à mes côtés.

En soixante-quinze ans, l'Union européenne a consacré 1,4 milliards d'euros à la défense de la démocratie et des droits de l'homme, ce qui a permis de motiver, de sensibiliser et de se battre pour les questions qui sont chères à de nombreuses personnes comme la démocratie, les libertés fondamentales, la dignité humaine et les droits de l'homme en général.

Deuxièmement, en ce qui concerne les responsables politiques, l'Union européenne a le statut d'envoyé spécial pour la promotion de la liberté de religion et de croyance en dehors de son territoire. Il n'y a pas de dichotomie. Cela signifie que ma mission est avant tout extérieure, et qu'en interne nous avons des arrangements constitutionnels pour les États-membres, ainsi qu'un traité qui comprend l'article 17 sur le respect des communautés religieuses et des Églises et qui préconise un dialogue ouvert et transparent afin de coopérer et d'exister ensemble dans une même communauté.

Ma nomination est liée à la situation au Moyen-Orient. Quand, en février, le Parlement européen a adopté une position forte et déterminée sur les atrocités de masse et les meurtres systématiques, il a demandé à l'Union européenne de nommer un représentant de la liberté religieuse dans le monde. C'est une première et un début. Nous travaillons dans un domaine complexe et sensible, mais qui est essentiel pour notre avenir commun.

Dans de nombreux États membres, il existe des postes similaires qui ont été créés au sein d'institutions politiques ou de services tournés vers l'étranger. Un groupe de travail vient d'être établi au Parlement européen, l'Intergroupe parlementaire pour la liberté de religion et de conviction et la tolérance religieuse. Il s'agit d'une instance institutionalisée comportant un secrétariat créé en 2014, qui aborde les questions relatives à la liberté religieuse, faisant des rapports annuels sur le sujet et promouvant la position de l'Union européenne et du Parlement dans ce domaine.

De plus, comme l'a mentionné Mme Aziza Baroud, depuis les rencontres qui ont eu lieu à Oslo, New York et Berlin en 2014, il existe un Groupe international de parlementaires qui travaille sur ces questions. C'est une approche innovante et importante, qui montre que nous nous soucions

des valeurs universelles et que nous devrions en faire davantage maintenant que nous sommes organisés.

Troisièmement, je souhaite évoquer le monde universitaire. Je suis très heureux que tant d'universitaires, de chercheurs et de scientifiques soient impliqués, car il est important de partager les connaissances, d'apprendre ensemble et de former ceux qui accèdent à des postes à responsabilité, afin d'agir toujours mieux et plus. J'étais présent lors du lancement d'*Erasmus Mundus* en 2004, alors que j'étais commissaire européen à l'éducation, à la culture, au multilinguisme et à la jeunesse. Il s'agit de l'un des meilleurs programmes internationaux basés sur la coopération entre les universités, les consortiums transfrontaliers et proposant des programmes de cours innovants basés sur l'interdisciplinarité. Ainsi, nous sommes invités à utiliser ces organismes pour coopérer et mettre la religion au cœur des débats. J'aimerais encourager tous ceux qui travaillent dans des écoles et des universités à proposer des enseignements interdisciplinaires, notamment entre la religion et le droit, la religion et la société, la religion et l'économie. Il y a beaucoup de liens entre ces sujets, et cela portera des fruits s'ils sont étudiés sérieusement. En effet, la liberté en général et la liberté de religion en particulier nous invitent à être responsables vis-à-vis de la société, du développement durable et de l'humanité.

Je voudrais donc soutenir les efforts menés par les universitaires européens. Le 5 décembre, à Bologne, sera lancée l'Académie européenne des religions. Plus de cinq cents organismes venant d'Europe, du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et des cinq continents sont déjà inscrits et sont prêts à travailler ensemble sur les questions relatives à la religion. Je suis heureux que ces universitaires coopèrent, car nous devons mutualiser nos connaissances et coordonner notre engagement pour faire en sorte que le monde soit meilleur.

Quatrièmement, le monde religieux. Quand je parle de liberté de religion, notamment avec les responsables religieux, je pense toujours à deux questions importantes, à savoir l'engagement et la responsabilité, car sans cela nous ne pouvons aller bien loin. Dans le monde d'aujourd'hui, de nombreux responsables religieux ont plus d'autorité et sont en poste depuis plus longtemps que bien des responsables politiques. Quand ils parlent, les gens les écoutent. Quand ils s'engagent, cela porte des fruits. Ainsi, je pense que les responsables religieux devraient utiliser leur autorité, la confiance qui leur est accordée et l'exemple qu'ils donnent dans le but d'agir pour le bien commun. Les mots « bien » et « commun » ne sont pas des mots vides de sens. Cela

devrait être l'objectif principal de toute action publique, et je répète que beaucoup de responsables religieux ont plus d'influence sur les actions publiques que les responsables politiques. Nous avons besoin de ces initiatives que je découvre lors de mes rencontres avec des responsables politiques du monde entier : Ammam Message par exemple, pour les pays musulmans, qui encourage un dialogue entre les musulmans et les chrétiens ; la Déclaration de Marrakech, qui a été faite en 2016 et qui est particulièrement importante en cette période d'inquiétude, de défiance, d'extrémisme et même de fanatisme. En mai, l'Union européenne a décerné un prix prestigieux, le prix Charlemagne, au pape François pour son exemple, sa crédibilité et sa contribution à la coopération européenne. Ce n'est pas anodin, car il vient d'Amérique latine et en ces temps de crise intérieure au sein de l'Union européenne, il a fait preuve de solidarité et d'espoir. Je crois que les responsables religieux et les responsables politiques doivent agir dans le sens d'une réconciliation des religions, car cela est important non seulement au Moyen-Orient, mais partout ailleurs. J'ai apprécié le message que nous avons entendu hier sur la « paix des religions ». Nous parlons des guerres de religion, alors pourquoi ne pas agir dans le sens d'une « paix des religions » ?

Cinquièmement, dans la société civile, les médias ont beaucoup de pouvoir, notamment dans les pays fragiles sur le plan constitutionnel. C'est la raison pour laquelle nous parlons de « médiocratie ». Nous avons besoin de bonnes nouvelles et d'encouragements. Les gens ont besoin de croire en un avenir meilleur. Je suis actif et je soutiens beaucoup d'ONG. Sans ces organisations, notre cause serait vaine dans de nombreuses régions sensibles. Je pense à Christian Solidarity Worldwide, Aid to the Church in Need, Knights of Columbus, Brot für die Welt et bien d'autres. Je les félicite et je les invite à coopérer davantage encore avec l'Union européenne, maintenant que nous sommes prêts pour cela.

L'engagement devrait être national, régional et international comme nous l'avons souvent dit dans le cadre de ce panel. Nous avons besoin d'une politique sérieuse et cohérente. Ne faisons pas preuve de dichotomie ou d'hypocrisie. Nous ne pouvons donner que ce que nous avons. Cela signifie que, si nous sommes crédibles en interne, nous serons crédibles aux yeux de tous et non l'inverse. Nous ne devons pas parler sans agir. Ainsi, j'invite tous les pays de l'Union européenne ainsi que les autres nations à adopter des positions cohérentes. Par exemple, certains parlements ont adopté des résolutions sur les

incitations au génocide du Moyen-Orient à l'initiative de Daesh : le Conseil de l'Europe, le Parlement européen, le Congrès américain, la Chambre des représentants en Australie, la Chambre des communes au Royaume-Uni.

Je voudrais conclure en disant que bien souvent nous constatons (et je prends aussi ma part de responsabilité) que nous tardons à rendre justice et que nous faisons preuve de faiblesse s'agissant de génocides. Ce terme a été utilisé pour la première fois au siècle dernier et il est désormais défini par la Convention de préventions et de sanctions des génocides. Si nous faisons preuve de faiblesse dans les sanctions que nous prenons, cela signifie que nous ne sommes pas prêts à les empêcher. Ainsi, je crois que nous devrions en faire plus pour mettre fin à ce siècle de génocides, du génocide en Arménie de 1915-1916 aux génocides des années 2020 avec Daesh. D'autre part, les Nations Unies devraient en faire davantage pour la justice et la paix.

Par conséquent, M. Dieng, nous soutenons vos actions, vos activités et vos messages qui vont dans ce sens, car c'est la crédibilité de notre institution commune et surtout la qualité de vie des êtres humains qui sont en jeu. Merci beaucoup.

Modérateur : Merci beaucoup, envoyé spécial Figel. Je ne peux qu'être entièrement d'accord avec vos derniers mots, qui peuvent être résumés sous le terme de responsabilité. Au bout du compte, punir les auteurs du crime atroce de génocide est déjà une forme de prévention. C'est pourquoi, dans le contexte irakien, nous avons travaillé avec le gouvernement irakien pour attirer l'attention sur l'importance de traiter la question de la responsabilité, non seulement pour les crimes commis par Daech, mais aussi pour ceux commis par leurs propres forces de sécurité – les Peshmerga – non seulement pour les Yézidis, mais pour toutes les minorités qui ont été des victimes. Mais surtout, pour répondre aux griefs de ces minorités.

Merci donc encore une fois – vous l'avez dit très éloquemment dans votre article : « Quand il y a de l'indifférence, l'ignorance et la peur deviennent les alliées du mal. Mais quand nous continuons à couper les racines de l'indifférence, de l'ignorance et de la peur, une culture de dignité humaine pour tous et partout peut grandir et porter des fruits positifs dans notre siècle. » Je pense que ceci est vraiment l'un des objectifs de ce sommet et pour nous assurer de faire plus pour la paix religieuse. J'ai maintenant le privilège d'inviter mon ami, le professeur Alexey, à commencer sa présentation.

3.5 Alexey KOZHEMYAKOV[31]

Conseil de l'Europe - Une invitation à repenser l'approche de la diversité culturelle et religieuse



M. Alexey Kozhemyakov Photo ©AIDLR

Merci beaucoup. J'aimerais commencer par remercier les organisateurs qui m'ont invité à cette rencontre. Le thème que je dois aborder est celui de la coopération et de la coordination sur le plan régional. Juste après l'Union européenne il y a le Conseil de l'Europe, et pendant de nombreuses années j'ai été responsable du département chargé plus particulièrement des minorités nationales, des langues et de la lutte contre la discrimination. Mais j'ai pris ma retraite à l'âge de soixante-cinq ans et j'enseigne désormais ces questions dans différentes universités, celle de Moscou notamment.

Le Conseil de l'Europe a lancé un processus de protection, de mise en application et de promotion des droits de l'homme concernant les minorités nationales, leurs langues et la lutte contre la discrimination, comprenant le respect de la liberté de religion. J'aimerais plus particulièrement parler de trois dispositifs de contrôle du Conseil de l'Europe. D'une certaine façon, l'expérience du Conseil de l'Europe a une portée qui va au-delà de cette région du monde. Cer-

31 Docteur en médecine et docteur en droit, le Dr Kozhemyakov est ancien chef du Département des minorités nationales et de l'antidiscrimination, professeur invité dans les universités de Moscou.

taines conventions peuvent être signées par des États qui n'en sont pas membres. Lorsque certains pays sont particulièrement intéressés par une convention du Conseil de l'Europe, il est possible de suivre une procédure établie par le Conseil des ministres. Ainsi, il existe trois dispositifs de contrôle qui jouent un rôle particulier concernant le sujet qui nous préoccupe, à savoir la liberté de religion : le Comité de la convention-cadre pour la protection des minorités nationales créée en 1994 ; la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), créée en 1993 ; le Comité des experts de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires créée en 1992. Tous ces organismes, à des degrés différents et en fonction de leur statut, contribuent directement ou indirectement à la liberté de conscience, à la liberté de religion et plus généralement à la diversité culturelle dans l'Europe au sens large. La création de ces organismes date du début des années 1990, et cela correspond à la réorganisation de la carte du Sud-Est de l'Europe et aux nouveaux défis qui ont surgi dans cette région. Leur création a aussi coïncidé avec des changements plus généraux dans la société de ce que l'on appelle la vieille Europe et la nouvelle Europe. Le nationalisme traditionnel des États et l'homogénéité ethnique et religieuse de chaque nation ont laissé la place à de nouvelles cultures et de nouvelles identités, ce qui a apporté une certaine diversité dans les sociétés européennes. La création de ces nouveaux organismes au sein du Conseil de l'Europe a donc été le reflet de réalités nouvelles qui ont vu le jour au cours de la deuxième moitié du siècle dernier.

Je débuterai par la convention-cadre pour la protection des minorités nationales, qui est un organisme majeur du Conseil de l'Europe, cette convention étant désormais ratifiée par quarante et un États. De nombreux articles de cette convention – notamment les articles 5, 6, 7 et 17 – mentionnent explicitement la religion comme étant l'un des éléments essentiels du bien-être des minorités et ayant un impact sur leur identité, leur liberté, leur développement culturel et la prévention de la discrimination. La convention-cadre est associée à de solides dispositifs de contrôle supervisés par les comités consultatifs composés de spécialistes indépendants qui se déplacent dans les pays et qui étudient leurs spécificités. Il est important de mentionner qu'il y a un dialogue direct et permanent entre les comités consultatifs et les représentants des sociétés civiles et des minorités au cours de ces visites et par la suite La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance a pour objectif de combattre le racisme, la discrimination raciale – dont l'antisémitisme – et l'intolérance sous toutes ses formes. Il s'agit d'un organisme non-conventionnel qui s'appuie

sur les dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme et dont les activités entrent dans le cadre des droits de l'homme en général. Cette commission est composée de membres indépendants de tous pays. Elle étudie les actions menées par les États-membres, leurs législations et d'autres mesures, veillant à leur application et à leur efficacité. Elle donne également des conseils concrets et pratiques sur la façon d'aborder le problème du racisme et de l'intolérance dans tous les pays. Il est important de mentionner à nouveau que les questions liées à la liberté de religion sont transversales à toutes les activités de cette commission, la religion étant aujourd'hui étroitement liée au racisme. Enfin, concernant le Comité des experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, vous vous demandez peut-être quel est le lien entre cette charte et la religion, mais c'est un point sensible. Bien sûr, ce comité aborde davantage les questions liées aux langues qu'à la protection des minorités. Il s'intéresse à la situation des minorités traditionnelles ou religieuses parlant des langues traditionnelles ou minoritaires différentes des langues officielles, et notamment à l'usage de ces langues au cours des services religieux et à la publication d'ouvrages dans ces langues.

Ces conventions ont un large champ d'action puisqu'elles concernent les quarante-sept États membres du Conseil de l'Europe. Ces organismes ont leurs spécificités, mais il est important de souligner leurs points communs. Tout d'abord, ils sont indépendants et gérés par un ensemble de spécialistes indépendants, représentant différents pays. Deuxièmement, ces trois organismes s'intéressent aux droits de l'homme dans le monde entier et aux actions liées à la prévention, dans le but de trouver des solutions efficaces. Ceci est une réalité, et non une simple déclaration. Leur approche est contraire à l'approche du « laisser-faire » adoptée par de nombreux pays et mentionnée par M. Nestor. Il s'agit donc de mener des actions positives. Par ailleurs, ces trois organismes utilisent un dispositif de contrôle indépendant qui permet de situer leur action dans la durée et de ne pas agir uniquement en fonction de l'actualité. Enfin, la transparence est garantie et il y a un dialogue direct et régulier entre les comités consultatifs et les représentants des minorités nationales – dans le cas de la convention-cadre – et la société civile dans son ensemble. Ainsi, depuis ses débuts en 1949, le Conseil de l'Europe a été confronté aux questions relatives à l'immigration croissante et à la globalisation, ce qui a encouragé la société européenne à repenser son approche de la diversité culturelle, ethnique et linguistique. Grâce au Conseil de l'Europe le dialogue interculturel s'est développé, notamment dans le

cadre de conventions internationales, de recommandations et de déclarations. En 2005, lors du troisième sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe qui s'est tenu à Varsovie, il a été clairement affirmé que la mission consistant à encourager le dialogue interculturel était confirmée.

En 2007, un forum spécifique a été établi par le Conseil de l'Europe. Il porte le nom d'Échange sur la dimension religieuse du dialogue interculturel. En mai 2008, une publication sur le dialogue interculturel intitulée *Vivre ensemble, en égaux et dans la dignité*, a mis l'accent sur la contribution à la fois des groupes religieux et des groupes laïcs à l'héritage culturel européen. Cette publication est désormais considérée comme un document de référence sur la façon d'aborder la diversité. La neuvième édition de cet Échange sur la dimension religieuse du dialogue interculturel a eu lieu au début du mois de novembre de cette année. Le thème portait sur le rôle de l'éducation dans la prévention de la radicalisation menant au terrorisme et à l'extrémisme violent, un sujet qui se rapproche du programme de notre rencontre. Pour ma part, j'ai abordé les sujets suivants : « Éducation pour une citoyenneté démocratique dans le contexte de la diversité culturelle et religieuse », et « le rôle des femmes et de la famille dans les actions destinées à lutter contre la radicalisation et l'extrémisme violent ». Il en a été question ce matin dans l'intervention de Mme Sidibe sur le rôle des femmes.

Ainsi, cet échange a lieu entre des chrétiens, des bouddhistes, des juifs et des musulmans. Le rôle de l'éducation dans la prévention de la radicalisation menant au terrorisme et à l'extrémisme violent est mis en avant dans un plan d'action récent destiné à lutter contre l'extrémisme violent et la radicalisation menant au terrorisme adopté par le Conseil des ministres du Conseil de l'Europe en mai 2015. Par ailleurs, en mai de l'année dernière, une résolution spécifique a été adoptée par l'assemblée du Parlement, nommée « La liberté de religion et le vivre ensemble dans une société démocratique », qui a permis de modifier la position du Conseil de l'Europe sur les nouvelles menaces pesant sur le modèle européen politique, social et institutionnel. Nous pouvons considérer que ces nouveaux défis sont, dans une certaine mesure, liés aux trois domaines que je viens de vous présenter : les minorités, les langues et la discrimination et leur dimension religieuse. Je vous remercie pour votre attention et j'espère que vous aurez l'occasion de vous rendre sur les sites du Conseil de l'Europe où vous pourrez trouver davantage d'informations sur les sujets que nous venons d'aborder.

3.6 Kishan MANOCHA[32]

Adopter une vision qui honore la dignité humaine



M. Kishan Manocha Photo ©AIDLR

Merci beaucoup. Je m'associe aux remerciements formulés par mes collègues, et j'espère que je vais pouvoir enrichir le débat en donnant la position de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et notamment du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme pour lequel je travaille.

Tout d'abord, j'aimerais parler de l'OSCE, qui est la plus grande organisation régionale du monde et qui travaille dans le domaine de la liberté de religion et de croyance depuis quarante et un ans, depuis de sa création sous le nom de Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. La liberté de religion et de croyance joue un rôle majeur. Ainsi, le lien entre la liberté de religion et de croyance et la sécurité est au cœur du fonctionnement de l'OSCE.

32 Dr Kishan Manocha jouit d'une vaste expérience en matière de liberté religieuse et de droits des minorités au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Asie du Sud en tant que défenseur, chercheur, formateur et consultant auprès de plusieurs organisations internationales et non gouvernementales. Il est actuellement conseiller principal pour la liberté de religion ou de conviction au Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe à Varsovie.

Introduction et vision

Il est important de définir une vision ne se limitant pas à la lutte contre l'extrémisme violent mais prenant en compte le bien commun, de façon à honorer la dignité humaine et à favoriser l'épanouissement de tous, tout en soulignant que tous ont des droits et des responsabilités.

Le rôle de la liberté de religion et de croyance

La liberté de religion et de croyance, tout comme les autres droits de l'homme, doit jouer un un rôle majeur permettant à tous les individus et à toutes les communautés d'être acteurs et de s'impliquer. La liberté de religion et de croyance est fondée sur notre capacité inhérente à découvrir la vérité par nous-mêmes et à mener une vie riche de sens basée sur le fruit de nos découvertes. Elle est intrinsèquement liée à notre désir instinctif de nous exprimer, de communiquer et d'entretenir des relations sociales en fonction de notre compréhension de la vie. Elle nous donne la possibilité de construire, de créer et de bâtir un meilleur monde avec d'autres. En effet, il existe un lien réciproque entre le développement des êtres humains et l'avancement de la société. On peut considérer que la richesse d'une nation repose sur ses ressources humaines et sur la capacité de ses habitants à bâtir librement, à inventer, à exceller et à s'exprimer. Les pays qui s'efforcent de développer ce potentiel et qui attachent de l'importance à la diversité de la société prospèrent, quelles que soient leurs richesses matérielles.

La liberté de religion et de croyance est l'un des moyens permettant aux individus de vivre pleinement leur potentiel. Il est important de se rappeler que les êtres humains ont la capacité de faire avancer la société. Ce sont les acteurs du développement de la société.

Créer une culture de la liberté de religion et de croyance pour tous

Il est vital aujourd'hui de favoriser le développement d'une culture politique, juridique et sociale permettant de respecter et de préserver la liberté de religion et de croyance pour tous. Cela nécessite un engagement de tous les acteurs majeurs : l'État, les autorités locales, les communautés religieuses, les organisations de la société civile, les institutions

scolaires et universitaires et les médias. Il est donc essentiel d'adopter une approche globale de la question.

Au cours des dernières années, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE s'est efforcé d'établir des partenariats basés sur la confiance entre une grande variété d'acteurs, dans le but de préserver la liberté de religion et de croyance pour tous. Sa mission consiste en effet à aider les États membres de l'OSCE à s'engager dans le domaine de la liberté de religion. Il est donc essentiel de définir une approche commune à la fois des aspects positifs et des aspects négatifs de cette liberté et de trouver des moyens de la faire avancer. À ce propos, j'aimerais insister sur les points suivants :

Premièrement, les États sont les premiers garants de la liberté de religion. Ainsi, il ne s'agit pas de déléguer cette responsabilité à d'autres acteurs de la société comme les communautés religieuses et les communautés de foi.

Deuxièmement, il n'est pas question ici de dialogue interreligieux. Ce dialogue est bien sûr essentiel pour bâtir la confiance et développer des relations de confiance mutuelle, mais il ne doit pas se substituer au travail que les États doivent fournir pour protéger la liberté de religion et de croyance pour toux ceux qui vivent sur leur territoire.

Troisièmement, le seul moyen permettant de promouvoir efficacement la liberté de religion et de croyance est de prendre en compte le contexte culturel. Il essentiel de contextualiser l'exercice de la liberté de religion, de faire l'effort de prêter attention aux voix locales, notamment celles des communautés religieuses et des organisations de la société civile qui connaissent le terrain et qui peuvent jouer un rôle essentiel dans la promotion de la liberté de religion. En effet, ce changement majeur de mentalité dépend largement de la participation des communautés religieuses et de leurs responsables, qui sont considérés comme les gardiens des valeurs et des principes culturels. Il est donc vital de les associer aux prises de parole sur les droits de l'homme et la liberté de religion, tout en respectant leurs engagements particuliers et leur droit à avoir leurs propres opinions.

Quatrièmement, nous devons veiller à ne pas relativiser les normes internationales ni la nécessité de s'engager dans le domaine de la liberté de religion. Les efforts visant à promouvoir la liberté de religion et

de croyance ne peuvent porter des fruits que dans un environnement propice à la mise en pratique des valeurs universelles. Tous les acteurs concernés doivent s'engager dans la lutte pour la liberté de religion et de croyance et les autres droits de l'homme. Il est indispensable de respecter les valeurs et les normes universelles.

Cinquièmement, il est nécessaire d'avoir une approche inclusive et impartiale, de façon à pouvoir travailler avec les instances de l'État ainsi que les instances indépendantes. Il faut pour cela avoir une démarche authentique et respecter le pluralisme croissant, y compris la diversité dans le domaine religieux. Les courants minoritaires, les adeptes des interprétations conservatrices et traditionnelles et les plus libéraux qui se trouvent dans les différentes communautés religieuses ont des droits qui doivent être respectés.

Enfin, il est important de donner du sens aux normes internationales et régionales en matière de liberté de religion et de croyance et de se les approprier. La consultation permet de découvrir les valeurs de la société et il est de notre devoir de trouver des moyens de faciliter ce processus.

Questions

La situation actuelle ainsi que la pluralité et la diversité croissantes de nos sociétés nous obligent à développer une meilleure compréhension de notre bien-être personnel et collectif et, dans ce contexte, à réfléchir à un certain nombre de questions cruciales telles que :

- Les différentes formes de religion et la capacité à les distinguer de l'extrémisme et de l'idéologie politique
- La façon dont le droit individuel à la liberté de religion et de croyance peut favoriser les progrès de la société, ce qui implique une réflexion sur le lien entre l'individu et la communauté.
- La façon dont la liberté de religion peut être vécue dans un esprit de fraternité, conformément à l'article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et la façon dont nous pouvons accorder cette liberté à autrui en toute dignité.

Nous sommes donc invités à considérer la liberté de religion et de croyance comme un droit donnant accès à d'autres libertés et à réfléchir à la façon dont nous pouvons faire des liens entre cette liberté et la liberté d'opinion et d'expression, ainsi que des valeurs comme l'égalité et l'absence de toute forme de discrimination.

Nous sommes également encouragés à réfléchir à la notion de justice et à la façon dont elle peut être comprise et appliquée à la liberté de religion et de croyance. Pourquoi la justice ? Parce que la notion de justice nous renvoie à notre capacité de raisonnement, une faculté indispensable à l'exercice de la liberté de religion et de croyance, et nous oblige à œuvrer pour le bien de l'humanité. La notion de justice pousse aussi les gouvernements à proposer un cadre constitutionnel dans lequel la liberté de religion et de croyance peut être garantie pour tous, sur la base de l'égalité et de l'absence de toute forme de discrimination. Cela requiert une participation globale dans le processus de construction de sociétés ouvertes, pluralistes et prospères. Sur le plan individuel, la notion de justice a de profondes implications sur notre façon de penser, de nous exprimer, et de considérer les autres. Sur le plan collectif, le souci de faire preuve de justice est un élément essentiel de la prise de décision ; en effet, c'est le seul moyen permettant de considérer de façon équitable les différentes opinions et perspectives.

D'autres questions se posent : Dans quel environnement propice un individu peut-il exercer son droit à interpréter la réalité et à rechercher la vérité ? Quelles sont les conditions permettant de créer un tel environnement ? Dans quel système éducatif un individu peut-il développer sa faculté de raisonner, de se forger une opinion, de s'exprimer et de prendre la mesure de l'importance de la justice ?

Chapitre 4

Défis pour la paix, la sécurité et les droits de l'homme, en mettant l'accent sur le droit à la liberté de religion et de conviction

4.1 S.E. Mme l'Ambassadrice Beatriz LONDOÑO SOTO[33]

Introduction

(S. E. Mme l'Ambassadrice Beatriz LONDOÑO SOTO est intervenue en tant que modératrice dans ce panel)

Dans des moments comme celui-ci, nous avons d'immenses défis à relever en termes de crédibilité et de confiance et, même si les perspectives manquent désespérément, nous devons repenser nos rôles et c'est là où la jeune génération nous remet le plus en question. Nous devons nous demander dans quelle mesure le système multiculturel peut contribuer à instaurer l'harmonie entre les peuples et à promouvoir le respect des droits de l'homme pour tous les habitants de la planète. C'est pourquoi je pense qu'il est très important d'écouter tout ce que les participants ont à nous dire dans le cadre de ce sommet mondial. Je veux remercier les organisateurs de ce sommet, M. Adama Dieng, sous-secrétaire général, conseiller spécial des Nations Unies auprès du Secrétaire général sur la prévention du génocide et M. Liviu Olteanu de l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse, ainsi que les Nations Unies à Genève.

La religion a le pouvoir de rassembler ou de diviser mais elle peut être un fondement permettant d'améliorer la relation entre les peuples et les communautés. Certains considèrent la religion comme un facteur de division mais aujourd'hui nous voyons comment la religion et la pratique religieuse peuvent nous aider à reconsidérer les choses et à distinguer de quelle manière chacun d'entre nous mais aussi les institutions, les pays, les régions peuvent contribuer à faire progresser les droits de l'homme et à améliorer leur statut.

33 S. E. Mme Beatriz Londoño Soto, est représentante permanente de la Colombie auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève.

4.2 S.E. M. le Ministre de la Justice Rafael CATALA POLO[34]

La liberté religieuse, le meilleur thermomètre pour mesurer la validité réelle des libertés et des droits de l'homme[35]



S.E. M. le Ministre de la Justice Rafael CATALA POLO Photo ©AIDLR

Cela est un véritable plaisir pour moi que de participer avec vous à cette conférence internationale, sans compter qu'elle correspond à la clôture de l'année académique de l'université Complutense de Madrid. Mon plaisir est d'autant plus profond qu'elle a lieu dans cette faculté de droit qui est la mienne et dans les auditoires où je me suis formé, où j'ai trouvé depuis toujours l'inspiration nécessaire pour développer en moi la certitude que le droit, la loi et la justice sont l'épine dorsale de la liberté et de la démocratie. Cette certitude m'a accompagné durant toute ma vie professionnelle, ce qui me rend ces murs si chers. Je puis vous assurer que jamais un étudiant de cette faculté ne franchit la porte de cette salle du Conseil. Cet espace est celui des élites académiques. C'est d'ailleurs la première fois que j'ai l'honneur de m'y asseoir. Ma satisfaction de revenir en ces lieux à l'occasion de cette conférence est encore accrue par la présence d'experts internationaux et de personnes aussi remarquables qu'Eugenio Nasarre et Alberto de la Hera, avec lesquels j'ai partagé aussi bien des expériences professionnelles qu'une proximité intellectuelle et politique. Tout ceci rend l'occasion trop belle pour ne pas la saisir. Je veux par conséquent remercier les entités organisatrices qui nous ont convoquées à cet événement dédié à un thème particulièrement important dans le cadre des valeurs et des principes sur lesquels s'appuie notre vie communautaire. Mes remerciements vont d'abord à l'Institut des droits de l'homme de cette faculté qui jouit d'une très longue tradition en la matière. Car il est évident que la perspective des droits humains doit toujours être présente lorsqu'on aborde n'importe quel aspect du monde du droit que nous devons mener à bien dans notre vie.

L'idéal du maintien de la paix à l'origine de la naissance de l'Organisation des Nations Unies ne pouvait devenir réalité que si les droits de l'homme proclamés dans leur Déclaration étaient pleinement et intégralement respectés et appliqués. Par conséquent, le concept de la paix y demeure indissolublement lié. Cette approche exigeante réclame indubitablement un constant approfondissement du sens et de la portée de chacun des droits de l'homme inhérents à nos libertés. C'est à cette tâche que se consacre inlassablement l'Institut des droits de l'homme de cette faculté, demeurant ainsi fidèle à une mission poursuivie durant bien des années. Je vous encourage donc à continuer à avancer dans cette voie.

Grâce à l'initiative d'un visionnaire, le Dr Nussbaum, naquit l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse (AIDLR) représentée ici par son président, monsieur Mario Brito, et son secrétaire général, le professeur Liviu Olteanu. Je tiens à les remercier et à leur exprimer ma profonde reconnaissance pour la collaboration permanente ainsi que pour le travail qu'ils ont assumé quotidiennement afin d'organiser ce séminaire. Je ne crois pas fortuite la constitution de l'Association il y a soixante ans, mue et

34 Rafael Catalá Polo est le ministre de la Justice d'Espagne depuis septembre 2014.

35 Cette présentation de S.E. le ministre de la Justice, M. Rafael Catala Polo, a été prononcée lors de la conférence internationale « Liberté, religion et sécurité » qui s'est tenue à Madrid à l'université Complutense en mai 2016.

encouragée par cette grande dame défenseur des droits de l'homme qu'était Éléonore Roosevelt. Suite à la domination des pouvoirs totalitaires, le monde d'alors avait subi quelques-unes des plus cruelles atteintes à la dignité humaine. Quelques-uns des conflits belliqueux les plus cruels de toute notre histoire s'étaient déchaînés. Une sorte de refonte des droits et du respect des libertés du citoyen s'est par conséquent avérée absolument nécessaire.

Le Dr Nussbaum avait eu l'intuition fondamentale que « là où règne la liberté religieuse régnera la coexistence pacifique, l'ensemble des libertés sera respecté, les pouvoirs publics tiendront compte de la dignité personnelle et tous ses actes seront toujours soumis à ce critère supérieur du respect des libertés ». De cette manière, la liberté religieuse devient le meilleur thermomètre pour calibrer la validité réelle de l'ensemble des libertés et des droits de l'homme. On peut dire sans craindre de se tromper que défendre la liberté religieuse, c'est défendre l'ensemble des libertés ; par contre, que là où l'on enfreint la liberté religieuse, le reste des libertés est menacé.

J'entends par cela que tous les débats abordés dans le contexte de cette conférence ne peuvent l'être que sous le prisme de la valeur suprême de la liberté religieuse ; que pour emprunter cette voie, nous devons être capables de trouver les moyens les plus efficaces pour que la liberté religieuse s'ouvre un passage dans nos sociétés, y devienne effective et s'y convertisse en un élément cardinal de notre coexistence. Il faut par conséquent qu'elle soit l'objet de la plus haute estime de l'ensemble des sociétés, pour les croyants et les non croyants, comme pour les adeptes de n'importe quelle religion. Parce que, comme le défend si bien l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse (AIDLR), le droit à ne professer aucune religion ou le fait de changer de croyances relève également de la sphère de la liberté religieuse.

Pour que cette conception ouverte et dynamique de la liberté religieuse s'installe dans nos sociétés, deux éléments fondamentaux et complémentaires sont à mon avis nécessaires. Premièrement, même le non croyant doit accepter la dimension religieuse comme relevant de la dignité humaine ; par conséquent qu'elle est appréciable en soi. Comme nous le disait Alexis de Tocqueville : « Il n'y a point de religion qui ne place l'objet des désirs de l'homme au-delà et au-dessus des biens de la terre, et qui n'élève naturellement son âme vers des régions fort supérieures à celles des sens ». Deuxièmement, il faut accepter le pluralisme comme valeur constitutive de nos sociétés actuelles dont l'un des multiples facteurs caractéristiques est l'ouverture. La valeur du

pluralisme est extraordinairement complexe et l'histoire de l'humanité nous montre à quelles difficultés il se heurte avant de prendre réellement racine dans la vie sociale.

La plupart des conflits mentionnés ci-dessus ayant eu lieu au cours des siècles trouvent sûrement leur origine dans le rejet du pluralisme. Ce rejet a servi de pépinière à toutes les manifestations de l'intolérance qui culminent par exemple dans le fait d'expulser les minorités, de les marginaliser, de les soumettre, voire de les éliminer.

Mais notre monde (dans lequel il n'est déjà plus possible d'établir de barrières) est impensable sans la reconnaissance du pluralisme en tant qu'authentique facteur vertébral de notre coexistence. Or, il n'existe pas de véritable pluralisme sans l'acceptation du pluralisme religieux, lequel ne doit certes pas constituer un obstacle à ce qu'un État assume le principe d'une laïcité respectueuse et au service de la liberté religieuse. Un pluralisme religieux qui n'empêche évidemment pas non plus que tous les citoyens soient égaux en droits et en obligations.

Intensifier toutes les stratégies qui puissent nous conduire à conforter la valeur du pluralisme dans nos sociétés me semble essentiel. Cette tâche doit partir des systèmes éducatifs et se baser sur eux, tout comme certains d'entre vous l'ont souligné dans ce congrès.

Devons-nous renoncer à ce que nos écoles soient un reflet et une pépinière du pluralisme de notre propre société, comme l'est aussi le pluralisme religieux ? L'école ne devrait-elle pas être le lieu de la formation des citoyens à la tolérance et à l'estime que des croyances différentes professent ?

Il faut que nous prenions tous conscience que la liberté religieuse est de plus en plus gravement menacée. Tous les observateurs dans ce domaine reconnaissent la détérioration de l'exercice de la liberté religieuse dans le monde. Les violations sont de portées très diverses mais elles nous offrent dans l'ensemble un panorama extrêmement préoccupant. Je crois aussi qu'il est tout autant décevant qu'inacceptable de penser que la liberté religieuse puisse régresser dans notre monde actuel. Il est pourtant indéniable qu'elle est en train d'être victime de phénomènes d'intolérance, de fanatisme, voire de violence, menés à bien sous le couvert de la religion ou même en invoquant le nom de Dieu lui-même.

Le terrorisme, pratiqué, alimenté ou simplement justifié au nom d'une religion, cause le pire dommage à la liberté religieuse ainsi qu'à la normalisation du pluralisme dans nos sociétés.

Voilà pourquoi la responsabilité et l'engagement des communautés religieuses et de leurs responsables sont immenses en ce domaine. Nous voyons avec satisfaction comment se multiplient les initiatives des dirigeants religieux qui revendiquent le rôle des religions en tant qu'instruments de paix. Cette action est extrêmement courageuse parce ce sont justement les autorités religieuses qui doivent collaborer pour éradiquer l'idée qu'une certaine relation entre religion et violence puisse malheureusement s'installer dans la société.

Toute société a le droit et le devoir de se défendre du phénomène de la violence terroriste. Les États et la communauté internationale ont le devoir d'encourager de toutes leurs forces à protéger la sécurité et la paix en recourant à tous les moyens à leur disposition. Tout comme vous avez contribué à le démontrer ces derniers jours, les démocraties pluralistes doivent faire quelque chose pour que cette complémentarité entre sécurité et liberté soit aussi présente dans le système juridique. L'essentiel est que tous ceux qui défendent la liberté religieuse tiennent un discours clair, un discours qui puisse se transmettre efficacement à nos sociétés soumises aux messages insidieux et démagogiques des ennemis de la liberté. Ce serait une erreur de penser qu'il suffit que les appareils gouvernementaux prennent des mesures efficaces pour protéger la sécurité des citoyens contre les manifestations de la violence fanatique. Maintenant plus que jamais fait défaut une intense collaboration entre responsables politiques et religieux pour faire pression sur ceux qui exercent le leadership social et religieux. Une collaboration qui donne lieu à une véritable bataille culturelle afin de promouvoir la tolérance, le pluralisme et, en dernière instance, les valeurs fondées sur la Déclaration des droits de l'homme. L'action politique de tous les gouvernements devrait y accorder un caractère prioritaire. Une action publique, menée en collaboration avec la société, avec les dirigeants religieux et sociaux.

C'est l'un des éléments qui confère une importance particulière aux travaux, aux réflexions et aux débats qui se sont déroulés durant les différentes sessions de ce congrès. À mon avis, c'est précisément en cette action que réside sa principale valeur. Voilà pourquoi je réitère aux organisateurs, aux promoteurs et à tous les participants mes remerciements ainsi que mes plus sincères félicitations, en particulier à cette faculté de droit qui maintient vivante en nous la volonté de défendre la loi, la tolérance, la pluralité et la justice, ce qui nous rend véritablement libres et maîtres de notre destin.

4.3 S.E. M. l'Ambassadeur Alvaro ALBACETE[36]

Les religions, ou comment traduire le message de paix en pratique



S.E. M. l'Ambassadeur Alvaro Albacete Photo ©AIDLR

Je souhaite dans ma présentation montrer quel rôle peuvent jouer les religions (et j'en parle au pluriel) pour construire la paix, prévenir les conflits, les résoudre et promouvoir la réconciliation. J'en parle au pluriel parce que je suis convaincu que les religions peuvent jouer un rôle beaucoup plus efficace qu'une seule religion, dans le sens où nous constatons à ce moment de notre histoire, qu'il n'est pas suffisant qu'une religion spécifique dénonce la manière dont ses convictions sont manipulées par ceux qui cherchent à justifier la violence. Chacune a besoin d'autres religions pour coopérer ou dialoguer et pour faire passer dans les communautés un message de paix, évitant ainsi des accusations réciproques

36 S.E. l'ambassadeur Alvaro Albacete a servi le KAICIID en tant que conseiller spécial du secrétaire général pour la diplomatie publique. Depuis lors, il a joué un rôle de premier plan dans le développement et la mise en œuvre par le KAICIID du dialogue interreligieux pour la consolidation de la paix, en particulier en République centrafricaine et au Nigéria. Auparavant, l'ambassadeur Albacete était ambassadeur itinérant chargé du dialogue interreligieux et interculturel pour le ministère espagnol des Affaires étrangères.

sur le recours injustifié à la violence. C'est un défi commun à toutes et la solution ne peut donc qu'être commune. Une solution unilatérale, même si certains responsables religieux sont remis en question, ne suffit plus. C'est la raison pour laquelle une coopération entre elles est si importante.

C'est exactement ce que nous cherchons à réaliser au Centre du dialogue interreligieux et interculturel. Nous cherchons à promouvoir le dialogue et la coopération interreligieuse. C'est essentiel pour remplir les objectifs de paix. Il est important que nous puissions collaborer avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention du génocide. Nous avons travaillé d'abord à Fès au Maroc, préparant la déclaration qui a été mentionnée dans la première présentation aujourd'hui. Et nous nous sommes également réunis dans d'autres endroits, en Afrique, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord. Nous serons ces prochains jours à Bangkok, en Thaïlande, pour couvrir le continent asiatique.

Lors de ces conférences régionales, nous avions l'objectif commun de donner à cet égard un rôle important aux responsables religieux. J'aimerais dire que c'est un objectif central de ce sommet qui a été organisé avec le Bureau pour la prévention du génocide. On voit ainsi se créer des plateformes au sein desquelles les religions peuvent coopérer et cette coopération est la seule manière d'agir ensemble pour prévenir la violence extrémiste. La mise en place de tels forums répond à une idée que l'on retrouve sur la plateforme du Centre pour le dialogue interreligieux et interculturel. Son travail va bien au-delà de l'organisation de séminaires, même si ceux-ci sont importants, comme celui auquel nous participons, mais l'objectif de cette organisation relève automatiquement d'une perspective de moyens à long terme parce que les enjeux en cause requièrent un engagement qui se situe entre 5 et 7 ans. Nous coopérons au sein de communautés dans des pays qui connaissent des situations de conflit de nature religieuse sous une forme ou sous une autre. Nous parlons ici d'un élément de nature religieuse et pas de la religion dans son ensemble. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que la religion fait l'objet d'une manipulation mais si nous voulons être efficaces dans la mise en œuvre de cette initiative, il n'est pas suffisant de faire des déclarations, nous devons développer des pratiques sur le terrain et cela répond à un engagement sur le long terme.

Cette plateforme ou organisation que je représente ici répond à une volonté d'inclusion. Les décisions prises doivent tenir compte des

différents groupes sociaux et je ne pense pas seulement aux différents responsables religieux, ni même aux différents responsables au sein d'une même religion mais aussi à la société civile. L'ambassadeur Alfaro parlait de l'influence et du rôle des femmes dans le processus de paix : nous avons constaté régulièrement lors de nos réunions que les femmes sont souvent sous-représentées. Il nous faut donc coopérer avec les ONG qui nous permettront d'accueillir plus de femmes dans nos groupes de discussion et de voir que cette représentation est efficace et pertinente. Il en va de même pour la jeune génération. Nous allons chercher nos participants au-delà des communautés et des responsables religieux et tendons la main aux jeunes et aux groupes de femmes.

Il est également un autre aspect du travail de cette plateforme ou organisation qui nous semble important : il s'agit du lien existant entre cette plateforme et les plateformes travaillant sur la liberté religieuse au sein des différents pays : ce sont des plateformes qui peuvent s'ancrer dans la société et établissent des liens importants pouvant avoir un impact sur ce qui se passe dans cette société. Elles exercent également une influence, non seulement sur les responsables religieux mais aussi sur les dirigeants politiques et membres influents de la société. Nous pourrons peut-être y revenir dans notre session de questions-réponses. En tout état de cause, le contact entre les responsables religieux et les dirigeants politiques est de la plus grande importance.

En conclusion, je souhaite revenir sur la notion de responsabilité. Le Centre pour le dialogue interreligieux et interculturel n'a pour mission que de faciliter le dialogue. Mais les responsables religieux doivent assumer la responsabilité de ce qui doit être fait.

4.4 Asher MAOZ[37]

Nous devons faire avancer la paix, la fraternité et la dignité humaine non pas en faveur d'autres religions, mais plutôt en hommage à la nôtre.



M. Asher Maoz, lors de son intervention au Sommet mondial de Genève Photo ©AIDLR

Nous sommes confrontés à une réalité tragique. La plupart des religions ont en commun des visions de paix, de fraternité et de dignité humaine et pourtant la religion a inspiré dans le passé et inspire encore aujourd'hui certaines des plus grandes atrocités de l'histoire humaine. Alors comment en est-on arrivé à cela ? La tolérance religieuse semble problématique. Si vous êtes convaincu du fait que vous détenez la vérité, pourquoi tolérer des enseignements contraires ? Pourquoi approuver la liberté de pratiquer une religion dont vous savez qu'elle est fondée sur l'erreur ? La réponse à la seconde question est relativement simple : VOUS NE LE SAVEZ PAS ! La religion est une question de conviction et non de savoir. Si on pouvait prouver scientifiquement qu'une religion est la vraie religion et que toutes les autres versent dans l'erreur, alors l'humanité adhérerait sans aucun doute à celle qui est vraie mais ce serait la fin de la religion. Si la religion repose sur une conviction, comme c'est le cas, cette conviction ne peut être supérieure aux autres. Si nous partageons cette conception, nous devons respecter les convictions des autres comme nous souhaitons que la nôtre soit respectée.

Partant de là, il semble plus facile d'aborder le premier dilemme. Si nous sommes fidèles à notre propre religion, elle devrait nous mener à la conclusion que nous devrions en fait progresser vers la paix, la fraternité et la dignité humaine, non pas en signe de respect pour les autres religions mais dans le respect de la nôtre.

Passons à un autre argument. Ceux qui sont moins engagés dans leur religion tendent à être plus extrêmes comme pour compenser leur manque de connaissances ou même de religiosité. Il revient donc aux responsables religieux d'étudier les nobles idéologies de leur religion et de contenir le fanatisme. Les vrais responsables religieux se doivent de refuser tout usage abusif de l'enseignement religieux tendant à renforcer la haine, la violence et la profanation de la dignité humaine.

Il y a un autre aspect que j'aimerais aborder. Nous avons tous peur de ce que nous ne connaissons pas. Il est donc crucial que nous apprenions à connaître réciproquement nos religions. Il faut que les responsables religieux se réunissent, développent la compréhension mutuelle et élaborent des politiques communes pour un avenir plus souriant. C'est ce qui rend des réunions comme la nôtre si importantes.

Dans les minutes qui restent, permettez-moi de résumer l'attitude des juifs face aux autres religions, attitude dont je me permets de suggérer qu'elle peut être un modèle à suivre.

Les juifs sont censés se réjouir pour Souccot, la fête des Tabernacles, mais pas pour Pessa'h, la Pâque juive, la raison en étant que les Égyptiens sont morts noyés dans la Mer Rouge alors qu'ils poursuivaient les enfants d'Israël qui fuyaient l'esclavage. C'est pour la même raison que le Hallel n'est pas déclamé entièrement pour la Pessa'h, sauf le premier

37 Le professeur Asher Maoz est le doyen fondateur de l'école de droit Peres Academic Center. Il a été pendant de nombreuses années à la faculté de droit de l'université de Tel-Aviv, où il a enseigné le droit constitutionnel, l'État et la religion, la liberté d'expression, le droit de la famille et le droit des successions. Le professeur Maoz est titulaire des diplômes LLB et LLM, Summa Cum Laude (université hébraïque), M Comp L (université de Chicago), JSD (université de Tel-Aviv) et docteur honoris causa (université d'Ovidius, Roumanie).

jour, car : « Ne te réjouis pas si ton ennemi tombe, et quand il trébuche, que ton cœur ne soit pas dans l'allégresse ». Dans le courant des sept jours que dure Souccot, soixante-dix taureaux étaient sacrifiés au Temple « pour les soixante-dix nations ». On trouve ainsi dans le Talmud un passage qui explique que le malheur frappe les idolâtres qui ont subi une perte mais ne savent pas ce qu'ils ont perdu. Tant que le Temple existait, il pouvait y avoir expiation à travers l'autel mais alors se pose la question de ce qu'il advient après la destruction du Temple ?

Cet épisode est typique de l'attitude des juifs vis-à-vis des non juifs. Il correspond au commandement de prier pour la prospérité de la nation dans laquelle ils vivent. Mais aussi au commandement de traiter un étranger qui séjourne parmi les juifs avec amour et en lui donnant les mêmes droits qu'aux citoyens juifs, tout simplement parce que « vous avez été des immigrants dans le pays d'Égypte ».

La définition la plus précise de l'approche juive a été donnée par le prophète Michée : « Tandis que tous les peuples marchent, chacun au nom de son dieu, nous marchons, nous, au nom de l'Eternel, notre Dieu, à toujours et à perpétuité ». Ce n'est pas seulement une question de tolérance. On tolère quelque chose que l'on considère comme inférieur. La tolérance exprime aussi l'arrogance. Le judaïsme respecte plutôt les autres religions.

Dans la théologie juive, Dieu semble posséder une double nature : il est le Dieu d'Israël mais il est aussi le Dieu de l'univers. Il y a donc deux types de prescriptions : celles qui s'appliquent aux juifs et celles qui s'appliquent au reste de l'univers. Elles ont été données par un seul et même Dieu. La rabbin Joseph Albo, célèbre philosophe de la religion au Moyen-Âge, a même admis l'existence de deux Torahs divines, en même temps, pour les différentes nations (la Torah étant l'ensemble des principaux enseignements du judaïsme).

Il est une chose que le judaïsme exige des autres religions, c'est le respect des sept lois noahides. Ces commandements ont été donnés par Dieu dans le cadre de l'alliance placée sous le signe de l'arc-en-ciel : « Voici le signe de l'alliance que je place entre moi et vous, ainsi que tous les êtres vivants qui sont avec vous pour les générations à venir », promesse complétée en affirmant qu'il n'arrivera « plus que toute chair soit retranchée par les eaux du déluge, et il n'y aura plus de déluge pour détruire la terre ». Les sept lois noahides correspondent aux principes de base de la morale, décrits par certains philosophes comme étant les règles d'une loi naturelle. Un gentil qui les respecte est considéré comme un juste parmi les Nations et aura sa part dans le Monde à Venir.

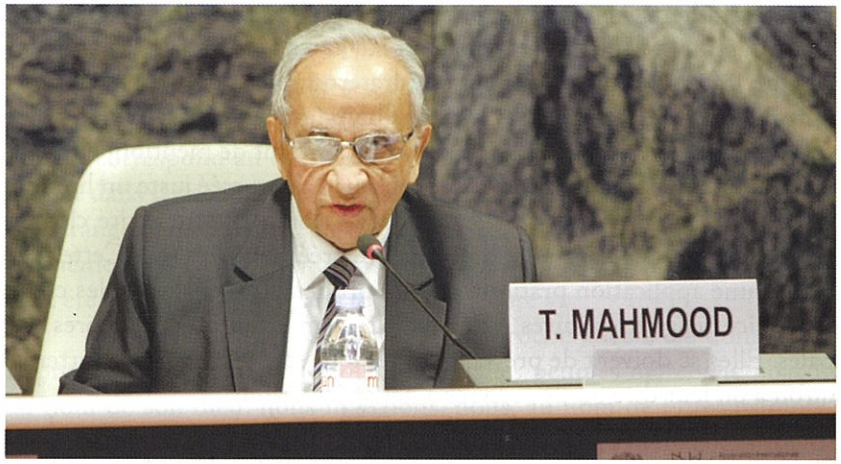
Le rabbin Shlomo Goern, premier aumônier de l'armée israélienne, en référait au commandement biblique : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même » et concluait sur cette réflexion : c'est un principe de fraternité universelle et cette fraternité ne s'applique pas qu'aux juifs mais est un principe d'amour de l'humanité en général, Dieu ayant créé l'Homme à son image. A cet égard, il convient de mentionner ici un commentaire juif traditionnel sur le fait que Dieu a créé juste un homme et pas une communauté de personnes. Ce commentaire incite chacun d'entre nous à penser que le monde a été créé pour lui seul. Cette idée trouve une application pratique dans la prudence avec laquelle les cours de justice religieuses juives entendent les témoins dans les affaires pénales. Elles se doivent de prévenir ces témoins de ne jamais rapporter ce qu'on a pu leur dire ou de se livrer à des spéculations.

À travers la création d'un seul homme, les Écritures montrent bien qu'un homme qui détruit une seule vie humaine a détruit l'univers et qu'un homme qui a sauvé une seule âme a sauvé le monde entier. Et une autre raison à la création d'un seul homme est que personne ne peut prétendre que son père était plus grand que celui de quelqu'un d'autre. Et cela nous ramène à une autre sentence de la Bible : « N'avons-nous pas tous un seul père ? N'est-ce pas un seul Dieu qui nous a tous créés ? ». Le professeur Boaz Cohen rapproche ce verset de la philosophie de Philon d'Alexandrie et explique que, pour ce qui est de la République de l'humanité, le judaïsme enseigne que tous les citoyens n'ont qu'un seul père, que Dieu les a tous créés.

Pour en revenir à la prophétie de Michée, il nous est dit qu'à la fin des temps toutes les nations monteront sur la montagne du Seigneur qui donnera une Torah commune à tous : « De leurs épées, ils forgeront des socs et de leurs lances des serpes ; une nation ne lèvera plus l'épée contre une autre, et l'on n'apprendra plus la guerre ».

4.5 Tahir MAHMOOD[38]

Notre salut dépend d'une exhortation commune de toutes les religions



M. Tahir Mahmood Photo ©AIDLR

Les deux enjeux fondamentaux à retenir quand on réfléchit à l'utilité de la religion pour garantir et maintenir paix et sécurité dans le monde sont de savoir quel est le rôle que la religion et l'État peuvent jouer l'un vis-à-vis de l'autre et le degré de liberté religieuse qu'un État moderne peut accorder aux personnes et aux communautés. Les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ne tiennent pas compte directement de ce premier enjeu alors que, pour le second, ils incitent les États à adopter le principe de non-discrimination en matière de religion ou de convictions religieuses et veulent promouvoir la tolérance religieuse. Nous avons aujourd'hui dans le monde toutes sortes d'États : religieux, presque religieux et anti-religieux ; et puis aussi laïques, semi-laïques et pseudo-laïques. Les paramètres de la liberté religieuse dont jouissent leurs peuples sont déterminés par chaque État en fonction de sa propre philosophie constitutionnelle et, parfois, des politiques des partis au pouvoir.

38 Dr Tahir Mahmood est professeur de droit vétéran de l'Inde. Après avoir passé environ trois décennies à la faculté de droit de l'université de Delhi puis doyen de celle-ci, il a continué à l'université Amity, où il est a été nommé *Distinguished Jurist Chair*, professeur éminent et président de l'Institute of Advanced Legal Studies. Les relations religion-État, le droit islamique ainsi que le droit de la famille, sont des sujets sur lequels il a écrit de nombreux livres.

L'idée d'une religion étatique, reconnue par la loi, ou d'une religion privilégiée dans la pratique, n'est plus de notre temps. Et pourtant les religions abrahamiques jouissent d'une telle position dans différentes parties du monde, au détriment de ceux qui appartiennent à d'autres traditions spirituelles. Le christianisme, tout comme le judaïsme et l'islam, est né au Moyen-Orient mais est considéré comme la seule religion naturelle omniprésente dans tout le monde occidental. En Asie occidentale, l'islam est la religion dominante partout sauf en Israël. Et en Asie du Sud, l'islam et le bouddhisme bénéficient d'un statut officiel, respectivement dans quatre et deux des huit États concernés, tandis que dans deux autres États se disant laïques l'hindouisme jouit d'un grand prestige socio-juridique. On estime d'une manière générale que la reconnaissance d'une religion par l'État n'entraîne pas automatiquement la perte de liberté religieuse et de droits civils pour les membres des autres traditions spirituelles mais la réalité est malheureusement bien différente.

Le droit international définit une minorité religieuse comme « un groupe inférieur en nombre au reste de la population d'un État et n'occupant pas une position dominante ». Mais, dans la pratique, l'infériorité en nombre devient une infériorité sociale et la non-dominance se traduit par l'hégémonie du groupe dominant partout sur la terre. Les majorités comme les minorités veulent jouir d'une liberté religieuse sans restrictions, l'étendue de cette liberté dépendant de la manière dont on interprète, parfois abusivement, les textes religieux. C'est ainsi que l'on génère des conflits religieux qui mènent à des troubles sociaux, compromettant la paix et la sécurité.

Notre salut consiste à prêter attention à l'appel commun lancé par toutes les religions que la ferveur religieuse ne consiste pas à aligner rites et rituels mais à promouvoir l'amour réciproque, la compassion et la sympathie pour les autres êtres humains. L'ère du jihad et des croisades est révolue. Au XXIe siècle, l'homme ne peut plus se comporter en matière de religion comme il l'a malheureusement fait au Moyen-Âge. A l'époque moderne, la liberté religieuse ne peut être reconnue comme un droit de l'homme que dans la mesure où elle protège l'humanisme sans aucun droit à détruire la paix et la sécurité. Toutes les religions doivent être considérées comme l'héritage commun de l'humanité mais aucune n'a le droit de jouer un rôle destructeur. En essayant de déceler dans les Écritures de telle ou telle religion des choses que nous réprouvons, nous n'arrivons à rien sinon à susciter la haine. Il y a au contraire beaucoup de choses dans toutes les religions qui peuvent nous rapprocher et nous rendre plus sages, nous permettant ainsi de faire avancer l'humanité vers une coexistence plus pacifique et plus humaine. L'islam, la deuxième religion du monde, voit sa réputation compromise par des éléments égarés qui

cherchent à recouvrir leurs insanités d'un voile spirituel imaginaire. Le caractère obtus et trompeur de leurs viles activités mènent les autres à croire que l'islam correspond effectivement à l'image qu'ils nous en donnent et c'est là que commence le processus de diabolisation. Et dans ce scénario troublant, l'éducation de tous, qu'ils appartiennent à l'islam ou pas, dans ce que sont les vrais enseignements de l'islam est un enjeu urgent qui fait peser une lourde responsabilité sur les épaules des théologiens de l'islam.

Le respect des droits de l'homme est la victime tragique du contexte actuel de haine et de conflit interreligieux. Les normes juridiques internationales qui les concernent ont été jetées tous les jours dans la poubelle de l'histoire. Et l'intérêt porté à tous ces innocents qui sont confrontés dans différentes parties du monde à des situations inhumaines, sous le joug de despotes ou d'imposteurs, s'est amenuisé de plus en plus. C'est une catastrophe qui touche l'humanité dans son ensemble. Les humanistes doivent se sentir profondément concernés et ne peuvent rester silencieux dans une telle situation.

Tous les grands discours politiques ne peuvent faire taire la haine et la violence de nature religieuse. Les gouvernements du monde et les forces du marché international doivent mettre fin à leur sélectivité arbitraire quand il s'agit d'encourager ou de décourager la violence. Ils doivent promouvoir, d'un même élan et avec cohérence, un mode de vie non violent et la possibilité de vivre à l'abri du terrorisme partout dans le monde. Les guerres de mots ne résoudront pas le problème. En fait, elles créent encore plus de problèmes, dressant une catégorie de terroristes l'une contre l'autre. Pour reprendre les mots de l'économiste américain Edward S. Herman, « le terrorisme impérialiste produit automatiquement des réactions terroristes au niveau local ».

Il convient de trouver et de mettre en œuvre efficacement des solutions efficaces contre les abus perpétrés contre les religions. Pour remplir les objectifs de paix et de sécurité et éviter les conflits religieux, nous devons établir des partenariats entre les hommes de raison parmi tous les acteurs en présence. Et la responsabilité la plus lourde repose sur les épaules de spécialistes impartiaux. On ne peut en aucun cas souhaiter que les religions disparaissent mais il faut les humaniser et les protéger des prédateurs. Pour reprendre les mots d'un grand juge : le code de gouvernance du pluralisme religieux dans le monde doit se fonder sur un ensemble de confessions et pas sur un ramassis de croyances barbares.

4.6 Valeriu GHILEŢCHI[39]

L'intolérance et la discrimination fondées sur la religion ou la croyance affectent les groupes religieux minoritaires et majoritaires



M. Valeriu Ghileţchi Photo ©AIDLR

La liberté religieuse est un droit fondamental et l'un des fondements d'une société démocratique et pluraliste. L'intolérance et la discrimination pour des motifs relevant de la religion ou des convictions religieuses concernent aussi bien des minorités religieuses en Europe que des membres des religions majoritaires. Toutefois, les actes d'hostilité, de violence et de vandalisme dirigés contre des chrétiens et leurs lieux de culte ont souvent été ignorés par les autorités nationales. Par ailleurs, les pratiques religieuses sont parfois soumises à des restrictions abusives par les législations et politiques nationales.

Il faudrait lancer un appel aux États membres du Conseil de l'Europe pour que soit promue la culture du vivre ensemble. La liberté d'expression doit être protégée tout autant que l'exercice pacifique de la liber-

39 Valeriu Guiletchi est membre du Parlement de Moldavie et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe dans les commissions sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme, de l'égalité et de la non-discrimination.

té de réunion. Il convient de pourvoir à des aménagements raisonnables permettant de respecter les convictions religieuses, notamment sur le lieu de travail et dans le domaine de l'éducation. Ce faisant, les États doivent garantir que les droits des autres soient également protégés. Lorsqu'ils sont mis en œuvre dans un esprit de tolérance, ces aménagements peuvent permettre à tous les groupes religieux de vivre en harmonie, dans le respect et l'acceptation de leur diversité.

L'Assemblée parlementaire a rappelé à plusieurs reprises qu'il était nécessaire de promouvoir la coexistence pacifique des communautés religieuses dans les États membres, notamment dans la Résolution 1846 de 2011 (combattre toutes les formes de discrimination fondées sur la religion), dans la Recommandation 1962 de 2011 (la dimension religieuse du dialogue interculturel) et dans la Résolution 1928 de 2013 (sauvegarder les droits de l'homme en relation avec la religion et la conviction, et protéger les communautés religieuses de la violence).

La liberté de pensée, de conscience et de religion est protégée par l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme (ETS n° 5) et est considérée comme l'un des fondements d'une société démocratique et pluraliste. Les limites imposées à l'exercice de la liberté religieuse doivent être restreintes à celles prescrites par la loi et à celles qui sont nécessaires dans une société démocratique.

Cette liberté de pensée, de conscience et de religion n'est pas seulement ancrée dans l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme (ETS n° 5) et l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme mais aussi dans de nombreux textes nationaux, internationaux et européens. C'est un droit fondamental de la plus grande importance. Le droit d'avoir des convictions religieuses, de les modifier ou de les abandonner librement, de les promouvoir et de les exprimer ouvertement, et d'attendre de l'État qu'il protège les individus dans l'exercice de ces droits, fait partie des droits civils les plus fondamentaux.

Les cas de discrimination pour motifs religieux qui touchent les minorités religieuses en Europe font à juste titre l'objet de condamnations et les institutions internationales y portent une grande attention, y compris le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe). En effet, de telles discriminations peuvent déstabiliser les fondements mêmes d'une société démocratique et pluraliste. Mais on

assiste aussi à des actes d'intolérance, de discrimination ou même de violence contre des personnes appartenant à un groupe religieux majoritaire. Tout appel à des actes d'intolérance, de discrimination et de violence doit nous préoccuper, quelle que soit la communauté religieuse visée. Il est évident que des actes d'intolérance et de discrimination à l'encontre de chrétiens, qu'ils soient membres d'un groupe minoritaire ou majoritaire, portent atteinte aux valeurs centrales du Conseil de l'Europe.

La liberté religieuse est considérée par la Cour européenne des droits de l'homme comme l'un des fondements d'une société démocratique et pluraliste. Le droit à la liberté religieuse englobe la liberté de conscience et la liberté de pratiquer ouvertement sa religion ou ses convictions à travers le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites et est étroitement lié à d'autres droits fondamentaux, comme la liberté de réunion, la liberté d'expression et la liberté de choisir son éducation.

Le droit à la liberté de conscience est protégé par l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, par l'article 18 du Pacte relatif aux droits civils et politiques, par l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme et par l'article 10 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

La liberté d'expression est protégée par l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, par l'article 11 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme. Dans certains pays membres, toutefois, les chrétiens sont poursuivis lorsqu'ils font valoir et défendent leurs convictions religieuses, y compris le mariage traditionnel. De plus, certains d'entre eux ont fait l'objet d'enquêtes, ont été suspendus ou licenciés pour avoir porté des symboles religieux sur leur lieu de travail, dans des écoles ou dans l'espace public, ce qui est contraire à leur droit de manifester leur religion en public.

Ces dernières années, médias et cours de justice ont fait état d'un certain nombre de cas où des chrétiens ont été arrêtés et même emprisonnés pour avoir exprimé leur opinion religieuse sur un certain nombre de sujets. Plusieurs évêques catholiques, par exemple, ont été attaqués ou même accusés d'avoir tenu des discours de haine dans leurs sermons ou dans toute autre expression des valeurs chrétiennes doctrinales. De nombreux autres prédicateurs chrétiens ont été arrêtés pour avoir prêché en public dans la rue. Il semble que toutes ces procédures reposent sur des lois portant sur la notion

vague ou mal définie de discours de haine, ce qui permet à des autorités trop zélées de réprimer le débat public.

La liberté de réunion est garantie par l'article 20 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, par l'article 21 du Pacte relatif aux droits civils et politiques et par l'article 11 de la Convention européenne des droits de l'homme. Il n'en reste pas moins que certaines manifestations chrétiennes, des réunions de prière ou des offices ont été perturbés par des groupes en désaccord avec leurs positions. Il peut s'agir d'insultes verbales, d'incitation à la violence, de dommages matériels et même d'attaques physiques. De tels incidents ont eu lieu en Autriche, en Belgique, en Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas et en Espagne.

Les lignes directrices sur la liberté de réunion pacifique, préparées par la Commission de Venise et le BIDDH (Bureau international des droits de l'homme de l'OSCE) ont rappelé que la protection de la liberté de réunion est essentielle pour l'existence d'une société tolérante et pluraliste dans laquelle peuvent coexister des groupes ayant différentes convictions, pratiques ou opinions politiques. En ce qui concerne les contre-manifestations, ces lignes directrices stipulent que « le droit de contre-manifester ne va pas jusqu'à paralyser l'exercice du droit d'autrui de manifester. En fait, les contre-manifestants devraient respecter le droit des tiers de manifester. Il convient d'insister sur le devoir de l'État de protéger et de faciliter chaque événement dès lors qu'une contre-manifestation est organisée ou se déclare spontanément et sur le fait que les autorités devraient envoyer sur place des forces de police suffisantes pour faciliter la tenue de ces réunions simultanées corrélatives, dans la mesure du possible, à portée de vue et d'ouïe l'une de l'autre ».

C'est loin de ne concerner que les chrétiens. L'hostilité qui se manifeste dans les pays européens contre les bâtiments et les biens des Églises s'est traduite par de nombreux exemples de vandalisme, de destruction, de spectacles diffamatoires, y compris la destruction et la violation de symboles chrétiens, la démolition de lieux de cultes, la profanation aussi de cimetières ou de tombes ayant une valeur historique et culturelle. De tels incidents touchant des chrétiens sont trop souvent ignorés par les autorités publiques.

En réaction à la montée des actes de vandalisme et de profanation dans de nombreux États membres du Conseil de l'Europe, l'ancien commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Thomas Hammarberg, avait qualifié ces actes de crimes de haine et souligné qu'ils constituaient un problème urgent en matière de droits de l'homme. La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) a également mentionné des attaques contre des sites et des biens religieux, notamment en Bosnie-Herzégovine, en Pologne, dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine et en Turquie. L'ECRI a fait part de son inquiétude devant le fait que de tels incidents tendaient parfois à être minimisés par les autorités et a insisté sur le besoin d'y réagir avec détermination, en condamnant ces attaques racistes chaque fois qu'elles se produisent et en lançant des enquêtes adéquates dans chacun de ces cas. Je suis tout à fait d'accord pour dire que les crimes de haine contre des groupes religieux doivent être condamnés publiquement et que les autorités doivent garantir que leurs auteurs soient identifiés et poursuivis.

Dans certains pays européens, il existe des restrictions au droit des parents de ne pas accepter que leurs enfants assistent à certains cours parce qu'ils les considèrent comme contraires à leurs convictions religieuses, morales et éthiques, comme par exemple dans le cas de l'éducation sexuelle sous certaines formes.

C'était le cas en Espagne jusqu'en 2012, lorsque le gouvernement a finalement décidé de supprimer le cours obligatoire d'éducation à la citoyenneté, auquel environ 55 000 parents avaient opposé une objection de conscience parce que ce cours comprenait des contenus sur la sexualité et l'avortement qui étaient inacceptables pour eux. Ils avaient fait appel à la Cour européenne des droits de l'homme pour « demander à l'État espagnol de respecter la neutralité idéologique dans le système éducatif afin de prévenir d'autres violations des droits », insistant sur le fait que « l'école a besoin de retrouver sérénité, consensus et respect de la liberté de tous pour mener à bien sa mission ».

Dans la Résolution 1904 (2012) sur le droit à la liberté de choix éducatif en Europe, l'Assemblée a rappelé que le droit à la liberté de choix éducatif est intimement lié à la liberté de conscience. Ce droit est ancré dans l'article 2 du Protocole no 1 à la Convention européenne des droits de l'homme qui stipule : « Nul ne peut se voir refuser le droit à l'instruction. L'État, dans l'exercice des fonctions qu'il assumera dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement, respectera le droit des parents d'assurer cette éducation et cet enseignement conformément à leurs convictions religieuses et philosophiques ».

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, y compris son Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, a attiré l'attention sur le problème de l'intolérance et de la discrimination contre les

chrétiens. L'Assemblée parlementaire de l'OSCE a recommandé dans sa résolution sur la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des chrétiens dans l'espace de l'OSCE, adoptée à Belgrade en juillet 2011, « que soit lancé un débat public sur l'intolérance et la discrimination à l'égard des chrétiens et que soit garanti leur droit de participer pleinement à la vie publique » (paragraphe 12) ; « d'évaluer la législation des États participants sous l'angle de la discrimination et de l'intolérance à l'égard des chrétiens, y compris la législation du travail, la loi garantissant l'égalité, les lois sur la liberté d'expression et de réunion, ainsi que les lois applicables aux communautés religieuses et le droit d'objection de conscience » (paragraphe 13) ; et « encourage les médias à ne pas émettre de préjugés contre les chrétiens et à lutter contre le stéréotypage négatif » (paragraphe 15).

Un groupe international d'intellectuels et d'activistes de renom a lancé en juin 2012 le *Global Charter of Conscience*, en faisant remarquer que les tensions croissantes liées à la religion, à la vision du monde et à l'idéologie sont devenues un problème majeur à l'échelle mondiale. Cette charte est une déclaration qui réaffirme et confirme l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme sur la liberté de pensée, de conscience et de religion. Elle a été élaborée sur trois ans par des membres de nombreuses communautés de foi et par des non-croyants, parmi eux plus de cinquante intellectuels, responsables politiques de tendances très différentes et des ONG, tous engagés dans un partenariat au nom de « la liberté de pensée, de conscience et de religion » pour tous.

Les articles, valeurs et principes de cette charte et leur propagation se sont déjà avérés utiles pour ouvrir des espaces de compréhension, de discussion et de prévention des attaques contre la liberté de pensée, de conscience et de religion ou de conviction en Europe pour tous, y compris les chrétiens. Elle prépare des lignes directrices permettant de résoudre les problèmes liés à la religion dans la sphère publique. Elle cherche à constituer un espace public civil et cosmopolite qui accueillerait avec bienveillance les visions du monde de tous et la manière dont elles se manifestent en public. Dans cet espace public civil, les individus et les communautés seraient respectueux de la paix sociale, de l'ordre public et du droit des autres à exprimer leurs convictions seuls ou en commun avec d'autres. La liberté de conscience serait reconnue par tous comme un droit fondamental dont la jouissance ne peut faire l'objet de restrictions uniquement exceptionnelles et uniquement dans les conditions prévues

par les instruments internationaux tels que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

La liberté de religion est un droit fondamental protégé par les traités et instruments internationaux. Ces dernières années, toutefois, l'hostilité envers la religion en Europe se manifeste par de nombreux actes de violence et de vandalisme de même que par des restrictions imposées à l'expression de la foi. Ce phénomène concerne des groupes religieux minoritaires mais aussi des groupes majoritaires. Il réfute la contribution apportée par la religion dans nos sociétés et ébranle dans ses fondements la nature démocratique et pluraliste de nos États.

Même si une réponse juridique reste importante, la législation n'est qu'un aspect d'un ensemble d'instruments permettant de faire face au défi de l'intolérance et de la discrimination contre les chrétiens. Toute législation dans ce domaine devrait être complétée par des initiatives provenant de différents secteurs de la société visant à développer la pluralité des politiques, des pratiques et des mesures, promouvant la prise de conscience sociale, la tolérance et la compréhension, le changement et le débat public. Il s'agit ici de créer et de renforcer une culture de paix, de tolérance et de respect mutuel parmi les individus, les autorités publiques et les membres de la justice mais aussi de développer la prise de conscience éthique et la responsabilité sociale des médias et des responsables religieux.

En réalisant des aménagements raisonnables en matière de convictions religieuses, on garantirait que la protection de la liberté religieuse garantie par la législation internationale sur les droits de l'homme soit effective dans les États membres du Conseil de l'Europe et que le droit de pratiquer sa religion ne reste pas un vain mot. Le pragmatisme est à l'ordre du jour dans ce domaine. Les dispositions à prendre devraient être définies par les États membres du Conseil de l'Europe dans un esprit de tolérance, dans les limites prescrites par la loi et avec une approche au cas par cas.

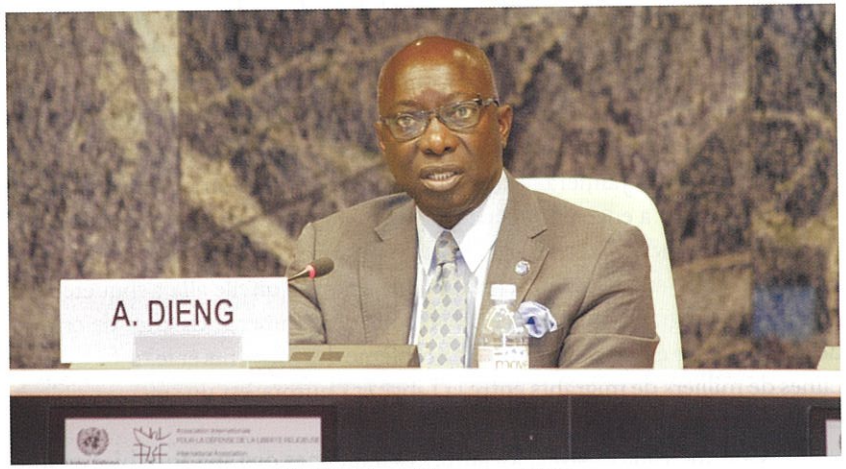
Je suis convaincu que l'application du concept « d'aménagements raisonnables » en ce qui concerne les convictions religieuses dans les États membres du Conseil de l'Europe permettrait à tous les groupes religieux de vivre en harmonie, dans le respect et l'acceptation de leur diversité.

Chapitre 5

La crise des migrants et des réfugiés : des défis pour la promotion de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme, avec un accent particulier sur la liberté de religion

5.1 Adama DIENG

Ceux qui ont des responsabilités de leadership doivent prendre position contre tout discours public qui dénigre les personnes et fondé sur l'identité religieuse



S.E. M. Adama Dieng Photo ©AIDLR

Le problème réside en partie dans la façon dont sont traités les réfugiés et les migrants, aussi bien durant leur voyage qu'à leur arrivée dans leur pays de destination. En effet, d'un bout à l'autre, ils sont exposés au trafic d'êtres humains ; dans certains cas, ils dépendent même des trafiquants pour leur passage et sont souvent victimes d'abus de droits humains et d'actes criminels. Quant à ceux qui réussissent à passer dans un soi-disant lieu sûr, ils se heurtent fréquemment à la suspicion et à l'hostilité. Nous avons observé dans certains pays d'Europe et aux États-Unis que de plus en plus de voix s'élèvent contre l'accueil de nouveaux réfugiés. Les réfugiés suscitent la crainte d'actes terroristes et sont perçus comme une menace – en particulier ceux qui arrivent de pays à majorité musulmane. Nous avons vu récemment comment ce sujet a impacté les processus démocratiques durant l'année écoulée, certains politiques n'ayant pas hésité à manipuler la peur du peuple pour obtenir des voix. L'élan populiste que l'on peut observer dans le monde occidental, mais

aussi ailleurs, m'inquiète tout particulièrement. Nous devons veiller à ce que cette tendance ne détruise pas davantage le tissu social.

Je pense que ce genre d'attitude est à même de créer un environnement hostile capable de susciter des sentiments xénophobes et d'inciter à la violence contre les membres d'une population vulnérable. Vous avez certainement tous observé l'émergence de comportements inacceptables après l'élection de Donald Trump aux États-Unis. Au Royaume-Uni également on a pu voir le nombre de crimes de haine augmenter après le Brexit. Il faut mettre fin à cela. Toute personne investie de responsabilités de leader, que ce soit sur les plans politique, communautaire ou religieux, doit se montrer ferme face à tout discours public dénigrant qui que ce soit en raison de son identité, y compris son identité religieuse, ou face à un appel à la haine raciale ou religieuse constituant une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence.

Chers amis, j'aimerais vous dire très simplement qu'à l'heure où nous nous parlons, il y a encore une quantité formidable de personnes qui essaient de traverser la mer Méditerranée. Hier, le procureur de la Cour pénale internationale, notre sœur Fatou Bensouda, m'a informé qu'elle allait enquêter sur le trafic des migrants quittant la Libye pour déterminer l'existence de crimes de guerre. J'en ai été très heureux. Le problème des migrants et le trafic de centaines de milliers de migrants entre la Libye et l'Europe est un sujet sensible et elle va l'examiner de près.

Comme vous le savez, les autorités italiennes ont annoncé hier qu'une nouvelle série de naufrages en Méditerranée avait fait au moins huit morts et un nombre inconnu de disparus. Rien qu'entre lundi soir et mardi après-midi, environ 1400 personnes ont pu être sauvées au cours d'une douzaine d'opérations distinctes. Le problème est donc très sérieux. C'est pourquoi en septembre dernier nous avons convoqué à New York des représentants du Conseil œcuménique des Églises et d'autres partenaires pour examiner le problème du trafic d'êtres humains et j'ai l'intention de mettre sur pied dans les semaines qui viennent un projet très important destiné à répondre aux besoins. Car nous connaissons de manière sûre des maillons de cette chaîne du trafic d'êtres humains. Nous sommes en mesure d'en identifier les divers éléments mais il nous faut remonter jusqu'aux commanditaires de ces crimes. Nous ne pouvons en effet tolérer le prélèvement et la vente d'organes de jeunes gens qui tentent de traverser la Méditerranée. Je suis d'avis qu'aujourd'hui, le trafic d'êtres humains est au nombre des pires crimes auxquels nous sommes confrontés. Merci.

5.2 Amsatou SOW SIDIBE[40]

L'importance d'impliquer les femmes comme agents de paix



Mme Amsatou Sow Sidibe Photo ©AIDLR

Le sujet que j'aimerais aborder concerne le lien qui existe entre la crise des migrants et des réfugiés d'une part, et la religion, plus particulièrement la liberté religieuse, de l'autre. La crise des migrants et des réfugiés a véritablement mis à l'épreuve la sécurité, les droits de l'homme et la paix, et la religion en est apparue comme le socle, sinon absolu, du moins important. En effet, on a constaté que les attaques terroristes se font « au nom de Dieu », tout comme bon nombre des actes criminels commis par les migrants et les réfugiés. Nous disposons de chiffres fiables en provenance d'Allemagne : 200 000 délits et infractions ont été commis par des migrants en 2015 et 92 000 par des réfugiés en 2014. La violence des migrants et des réfugiés est un phénomène qui

40 Amsatou Sow Sidibe est professeure de droit, cofondatrice de la promotion des travailleuses africaines et directrice de l'Institut des droits de l'homme et de la paix de l'université de Dakar. Elle est docteure en droit, maître de conférences en sciences juridiques et politiques, classe exceptionnelle, ancienne ministre conseillère du président de la République en charge des droits de l'homme et de la paix, membre du Mouvement mondial des femmes musulmanes. Présidente du Réseau africain des travailleuses (RAFET). En 2005, elle a été nominée parmi mille femmes pour le prix Nobel de la paix.

a suscité et exacerbé une « islamophobie », et ce phénomène se traduit par des « actes de violence à l'encontre des migrants et des réfugiés ». Encore quelques chiffres : en Allemagne par exemple, le ministre de l'Intérieur signale que les actes de violence contre les migrants et les réfugiés ont augmenté de 427 % en 2016, et que, toujours en 2016, on a dénombré 654 attaques contre des réfugiés, 449 contre des centres d'accueil, 45 incendies criminels et 5 attaques incendiaires. C'est beaucoup.

A titre d'exemple d'islamophobie, on peut mentionner ces mères qui ne voulaient pas de réfugiés musulmans dans leur quartier. On les a observées. Et puis, il y a ces politiques qui formulent une hypothèse selon laquelle des terroristes de l'État islamique peuvent s'infiltrer parmi les réfugiés dans le but de commettre des attaques en Europe. Nous avons remarqué également qu'il pouvait résulter de cette islamophobie l'incapacité pour les migrants et les réfugiés d'accéder à un logement, tout spécialement s'ils ont un prénom à consonance étrangère (arabe ou africaine) et un nom de famille de la même origine.

Chers amis Suisses ici présents, veuillez m'excuser de l'anecdote que je vais relater maintenant : il semble en effet que dans ce pays, la police profite de la prière du vendredi pour verbaliser les propriétaires de véhicules garés à proximité des mosquées. Apparemment, leur intention n'est pas cruelle, mais néanmoins cela perturbe. Cette islamophobie-là se justifie-elle ? Pour certains réfugiés et migrants, la religion est une excuse et des musulmans se convertissent au christianisme pour éviter d'être victimes de cette violence. Les actes de violence ne sont d'ailleurs pas dirigés uniquement contre les musulmans ; les minorités chrétiennes en subissent aussi. Dans le centre de l'Allemagne par exemple, 40 000 réfugiés chrétiens ont été attaqués ou insultés au cours du mois dernier. La question à se poser est celle-ci : pourquoi tant de haine contre la religion ? En cause très certainement : l'ignorance. En cause aussi : l'intolérance. En cause enfin : une mauvaise interprétation de la religion. L'intolérance et la radicalisation se manifestent lorsque l'on observe des différences ; et pourtant nous ne sommes pas conscients de la réalité de certaines autres. Nous ne pouvons pas imposer notre foi – chacun devrait être libre d'exercer sa foi et devrait en être convaincu. C'est pourquoi la religion, bien interprétée, peut assurer l'ordre et l'harmonie dans la société, le respect des organisations, ainsi que la sécurité et la paix.

S'agissant de l'islam, il faut savoir que le mot *salaam* signifie paix. L'amour et la paix sont l'essence même de l'islam et ce sont des commandements que nous avons en commun avec toutes les religions. Il y a un lien fort entre la religion et les valeurs humanistes, la fidélité, la solidarité, l'égalité,

l'amour, l'honnêteté, l'humilité, la patience, la compassion, la modération et le pardon. Voilà des valeurs qui concernent tout le monde, qui sont positives et qui favorisent la liberté religieuse. D'ailleurs, de manière générale, toutes les lois internationales s'en inspirent. Nous devrions proclamer la liberté religieuse aussi fort que la déclaration des droits de l'homme, les droits civiques, la déclaration des principes de tolérance, l'interdiction de toute discrimination religieuse et autres traités fondamentaux. Avec comme fondement les bonnes pratiques, on vit les valeurs religieuses et on assure aux réfugiés et migrants religieux les meilleures conditions. Pourquoi ne pas nous laisser inspirer par l'histoire de l'islam? Si l'on y pense, c'est en raison de persécutions religieuses que le prophète a dû quitter la Mecque pour aller à Médine. Mais le prophète avait établi un système unique de protection impliquant pour chaque famille locale d'héberger une famille d'immigrants ou de réfugiés et de lui assurer nourriture et logis. Ce principe soutient l'idée d'accueil dans une société. Les liens qui se créent à cette occasion nourrissent spirituellement et les entretenir seraient une bonne pratique pour nous. Mais c'est utopique…

Néanmoins, nous devrions aujourd'hui être sensibles aux besoins des réfugiés et à leurs pratiques religieuses. Nous devrions prendre en considération l'absence de bonnes conditions et le manque de nourriture. Nous devrions construire des bâtiments religieux – des églises, des mosquées – et créer des espaces temporaires pour que les réfugiés puissent pratiquer leur religion. Au Sénégal par exemple, on observe une situation à notre avis positive puisqu'elle implique un dialogue entre chrétiens et musulmans. La tolérance y est enseignée de façon à gommer ce qui les différencie : voilà une bonne pratique. J'aimerais cependant ajouter que si nous mettons en pratique les principes suivis au Sénégal, il faut que nous institutionnalisions la laïcité, le sécularisme. La non-affiliation religieuse d'un gouvernement garantit la liberté de conscience. C'est une solution idéale au problème que pose l'existence de minorités religieuses dans les États modernes car un gouvernement laïc donne la possibilité d'être différent sans pour autant être négligé. Il nous faut être tolérants, c'est essentiel et c'est une bonne pratique. Nous insistons également sur l'importance d'impliquer les femmes dans le processus. Les femmes sont en effet des vecteurs de paix et de liberté religieuse. Au Sénégal, les autorités religieuses sont respectées par la population ; elles ont donc un rôle important à jouer en faveur des migrants et des réfugiés, pour assurer la défense de la liberté religieuse.

Voilà, j'ai partagé avec vous quelques éléments du développement en cours et je vous remercie de votre attention.

5.3 Christian MOLKE[41]

Nous pouvons vraiment faire avancer les choses pour le mieux si tout le monde, à tous les niveaux, se réunit pour discuter



M. Christian Molke Photo ©AIDLR

Excellences, distingués invités, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Je suis reconnaissant de cette possibilité qui m'est offerte aujourd'hui ainsi que de cette invitation de vous parler d'un groupe marginalisé qui a traversé de grandes persécutions et subit un grave génocide. Permettez-moi tout d'abord de vous présenter ce que fait mon organisation dans le secteur humanitaire. Je veux simplement vous mentionner certains aspects du cadre dans lequel nous travaillons. Cela nous aidera à comprendre

41 Christian Molke, est le directeur exécutif de l'Agence adventiste de développement et de secours ADRA), en Allemagne, coordinateur du projet en Grèce pour les yézidis. Directeur de plusieurs institutions comme une association de bien-être, une école maternelle et de maisons de retraite. Depuis 2012, il est directeur exécutif d'ADRA Allemagne, ONG allemande travaillant dans le domaine du développement et de la réponse aux catastrophes. ADRA Allemagne est une entité indépendante au sein d'un réseau de 140 bureaux nationaux ADRA dans le monde, organisé sur la base de modèles de partenariat, financés par des dons privés, des fondations, le gouvernement allemand, la Commission européenne et l'ONU.

certaines approches et soulignera des possibilités de solutions que nous verrons dans un instant.

ADRA est une organisation qui regroupe des ONG indépendantes de 140 pays avec quelque 6000 employés à plein temps. ADRA Allemagne rassemble des partenaires qui travaillent à l'implémentation sur le terrain de programmes de développement et d'entraide pour lutter contre la pauvreté. Les personnes les plus vulnérables qui vivent dans les pays touchés par des cataclysmes naturels ou par des guerres sont celles qui bénéficient de cette aide. Le ministre des Affaires étrangères d'Allemagne, Frank-Walter Steinmeier, déclare fréquemment «... que nous vivons dans un état de crise permanente ». La crise globale des réfugiés force les acteurs de l'humanitaire à fournir de nouvelles réponses. Les victimes de ces circonstances obligent les associations humanitaires à innover avec de nouvelles méthodes et d'importants moyens afin de faire face aux besoins.

ADRA se considère comme une organisation de croyants dont les valeurs en sont le socle. Je préfère moi-même le terme « valeurs de base » qui est une terminologie inclusive. C'est un terme qui peut également être utilisé par le monde séculier. Cela évite de risquer d'exclure des forces travaillant dans le domaine de l'humanitaire et permet par conséquent d'avoir des actions communes plus cohérentes. Cette valeur est d'une haute priorité dans le réseau d'ADRA. D'une manière générale, notre méthode de travail se fonde sur des valeurs standards, tels que « les droits de l'homme », « une compréhension européenne générale de l'aide humanitaire » ou une « sphère globale ». En agissant ainsi nous œuvrons pour les plus défavorisées dans les États en difficultés, aussi appelés, « les pays les moins développés » et dans les régions de guerre en Afrique ou au Moyen-Orient.

Il nous faut reconnaître que ce sont des crises complexes. Ces situations s'aggravent et augmentent malheureusement. C'est un fait que nous observons à notre époque. Les réfugiés frappent aux portes de l'Europe. La migration de ces populations déplacées a changé nos habitudes et notre regard sur notre mode de travail, par la vision que nous avions auparavant du Sud. Cela est un défi pour nous dans le changement des programmes domestiques, de manière à aider les réfugiés ici dans les pays d'Europe. Des citoyens de divers pays européens ont commencé à prendre des initiatives pour accueillir et intégrer les réfugiés qui arrivaient sur les rivages européens. Partie prenante de ce phénomène, ADRA, en tant qu'organisation

de la société civile, a décidé d'être active sur la route des réfugiés du Moyen-Orient et de l'Afrique. Très récemment nous nous sommes engagés dans ce que nous appelons « l'organisation des sites d'accueil », dans un camp de réfugiés de la partie nord de la Grèce, proche de Katerini. La question de la sécurité est garantie par les militaires grecs. Sur ce site de réfugiés, nous travaillons en partenariat avec d'autres organisations telles que Isra-Aid et Islamic-Relief en coordination avec l'UNHCR et le gouvernement grec, financés par des dons privés et par le gouvernement allemand. Plus de 1200 yézidis, dont la moitié sont des enfants de moins de 15 ans, trouvent là un refuge. Je ne peux pas vraiment tout vous dire des difficiles conditions auxquelles ces personnes doivent faire face. Ils vivent sous des tentes et croyez-le ou pas, jusqu'à hier, les responsables humanitaires n'ont pas pu trouver d'abris en dur pour la saison d'hiver. Imaginez le 22 novembre où les nuits sont déjà très froides. Cette situation est vraiment très critique. Imaginez 600 enfants vivants dans des endroits étroits, sous de petites tentes de l'UNHCR. Scolariser ces enfants n'a pas été possible pendant plus de 8 mois. Ensemble avec d'autres ONG nous essayons au mieux des possibilités de maintenir leur espoir et leur dignité par le biais de leur religion. L'approche la plus utile a été d'écouter ces gens. L'écoute est ce dont ils ont le plus besoin. Aujourd'hui je ne puis vous dire toutes leurs souffrances mais des mots tels que « génocide » et « meurtres brutaux » ne peuvent pas vraiment exprimer les souffrances de ces yézidis.

Conscients de cette réalité, comment pouvons-nous l'analyser ? Qu'est-ce qui pourrait être une conclusion significative ? Quelle serait la bonne solution en pareille situation ? S'il vous plaît, gardez à l'esprit que nous ne parlons pas d'États lointains en difficulté mais que nous parlons de l'Europe qui est, comme l'a souligné le conseiller spécial, M. Dieng, dans son discours inaugural aujourd'hui : « comme un paradis, comme une île au milieu de la tempête ». Des politiques scientifiques parlent de « contraction de l'espace » pour l'organisation des sociétés civiles. Je pense que vous serez d'accord sur le fait que les Églises, les communautés religieuses ainsi que les religions appartiennent au cercle de la société civile. Quand la « contraction de l'espace » de la société civile se produit, quand les acteurs de la société civile ne peuvent plus répondre aux besoins de la population par rapport à leur mandat respectif ou à leur conviction, alors les choses se compliquent ! La solution adéquate à la crise des réfugiés se contracte même en Europe, là

où nous nous considérons comme étant des pays riches ! C'est un constat courant de voir que ce phénomène est un fardeau et une souffrance. D'une manière spécifique nous nous débattons avec une bureaucratie à laquelle je ne m'attendais pas. L'humanisme est freiné par un manque de solidarité malgré toutes les valeurs de l'Union européenne, malgré les lois sur les droits de l'homme, malgré une très forte politique d'asile, cela sur le papier. Nous avons tous les acteurs et les décideurs en place qui sont en général d'accord pour s'occuper des victimes et pour changer les choses pour le mieux. Mais étonnamment nous n'observons pas d'amélioration efficace. Nous n'avons pas à faire face à une législation manquante, nous n'observons pas de désintérêt personnel, mais un manque de règles cohérentes et de politique pratique. Cela veut dire que nous avons suffisamment de cadre politique, de moyens et d'outils appropriés mais un manque d'application dans la cohérence et dans le mode coopératif qui va au-delà des intérêts individuels pour le bien des populations en souffrance. Les uns l'appellent : humanisme, les autres : grâce et charité !

Aujourd'hui, je ne veux jeter la pierre à personne mais plutôt encourager les personnes de bonne volonté, là où elles se trouvent. Cette assemblée regroupe des acteurs de corps d'états ainsi que des sociétés civiles et devrait rechercher avec conviction tous ceux de bonne volonté. Des gens qui reconnaissent les besoins de ceux qui souffrent et qui vont interpeller les décideurs à tous les niveaux politiques des États européens. Ma conclusion et ce que j'en comprends est : « Laissez votre imagination vagabonder ! Voilà ma conviction. J'ai confiance que nous pouvons vraiment progresser pour le mieux si nous nous mettons ensemble, si nous nous asseyons à la même table dans un dialogue ouvert. Je suis convaincu que de bonnes solutions sont possibles pour stabiliser les crises et soulager des mauvaises conditions auxquelles sont confrontés les humains qui sont menacés.

La coopération de tous les acteurs – représentants des États, représentants des secteurs privés, représentants des organisations des sociétés civiles ainsi que les représentants des communautés religieuses devraient se rassembler afin de partager leurs valeurs et leurs comportements qui transformeraient les écrits en actions, ce qui permettrait d'être complémentaires les uns des autres. Nous avons besoin de modèles pour une meilleure pratique, ici en Europe, afin de répondre efficacement aux crises complexes auxquelles nous sommes confrontés. Nous avons besoin de modèles dont

chacun pourra s'inspirer. Laisser votre imagination vagabonder et faites en sorte que tout ait un sens. Pensez plus loin que votre propre horizon. Aucun acteur ne maîtrise la totalité de tous les besoins. Je vous encourage, vous tous, distingués participants, à considérer comment élargir vos partenariats, recherchant des modèles efficaces, que ce soit dans votre rôle de surveillants en matière de règlements, dans votre rôle d'acteurs des États ou encore dans votre rôle de responsables religieux. Nous avons le plus grand besoin que ces exemples se multiplient.

Permettez-moi de mentionner une dernière observation dans le cadre du thème principal de notre rencontre. Les faits religieux, les croyances religieuses, sont trop souvent utilisés pour alimenter des conflits qui sont manifestement causés par des inégalités économiques et des injustices sociales. Il nous faut absolument analyser les racines de ces phénomènes et nous devrions reconnaître l'interdépendance des situations afin de prévenir les abus en matière de religion. Nous devons appréhender les vecteurs scientifiques et théologiques dans ce domaine ! La religion sert dangereusement de mobile pour attiser des conflits qui ont d'autres mobiles. De mon point de vue, c'est un crime auprès des personnes les plus vulnérables qui veulent être fidèles à leur religion. Utiliser la religion abusivement est dans ce sens une marque de désobéissance au Dieu Créateur, c'est un péché.

Chers participants distingués de cette rencontre globale sur la religion, la paix et la sécurité, il est grand temps (*kairos*) de devenir des guides pour un meilleur avenir. Cela pourrait devenir le rôle majeur des responsables religieux, devenir des bâtisseurs de ponts afin d'influencer la population en tant que catalyseurs, promoteurs de dialogue et de progrès. Ne retirez pas votre intérêt et votre sollicitude à certains groupes religieux. La religion est intégrée dans les sociétés multiples et diversifiées. Nous sommes différents mais formons un seul corps en même temps.

Ainsi soyons fidèles à notre propre mandat. Nous pouvons rester fidèles à nos croyances et à notre mandat tout en pratiquant et en affirmant notre appartenance à une seule humanité en même temps.

Merci beaucoup pour votre attention.

5.4 Jose Luis BAZAN[42]

Les chrétiens et les membres de toutes les minorités qui fuient la persécution religieuse devraient se voir accorder le statut de réfugié et une protection complète



M. Jose Luis Bazán Photo ©AIDLR

Permettez-moi de commencer par une description plutôt pessimiste, à savoir celle de l'état actuel de la paix dans notre monde très agité. Selon l'Indice mondial de la paix de 2016, une détérioration générale historique du pacifisme est apparue au cours des dix dernières années.

Cette détérioration « fait essentiellement suite aux conflits qui s'intensifient au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Le terrorisme y sévit plus

42 Dr Jose Luis Bazán est un universitaire jouissant d'une forte expérience internationale et une grande expérience pratique puisqu'il a été lié à la protection internationale des droits fondamentaux, centrée sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Ses recherches et ses publications récentes portent sur les sujets suivants : les défis de la crise des migrations et de l'asile (dimensions des droits de l'homme, de la solidarité et de la sécurité) ; la protection des minorités religieuses et la poursuite des crimes internationaux ; les nouvelles tendances sur la traite des êtres humains (en particulier l'exploitation de la reproduction) ; la réinterprétation du droit à la liberté de religion et la doctrine du « discours de haine » dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Depuis 2010, il est également conseiller juridique en matière de migration, d'asile et de liberté de religion à la Commission des conférences épiscopales de l'Union européenne (COMECE), basée à Bruxelles.

que jamais – en 25 ans, le nombre de morts au combat n'a cessé d'augmenter et en 60 ans, on n'a jamais enregistré un aussi grand nombre de réfugiés ». Il est certain que la guerre, le terrorisme et d'autres formes de violence justifient pleinement d'aller chercher refuge et protection ailleurs. L'absence de perspectives socio-économiques pousse les gens à quitter leur pays et, on le comprend bien, à tout faire pour vivre mieux. Fuir la persécution et chercher à s'assurer un avenir meilleur sur le plan socio-économique, voilà des droits humains internationalement reconnus. Les articles 13.2 et 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme en donnent la description. On peut donc les exercer, mais sous certaines conditions comme par exemple celles de se soumettre aux procédures juridiques nécessaires pour régulariser sa situation, de respecter la législation en vigueur dans le pays d'accueil, ainsi que ses normes sociales et culturelles, et de faire les efforts raisonnables requis pour s'intégrer dans la société.

Néanmoins, il convient de rappeler que le premier droit fondamental de quiconque dans un tel contexte est celui de ne pas migrer. Autrement dit, quiconque peut choisir et décider de rester dans son pays si la situation est suffisamment sûre et viable tant sur le plan social qu'économique et politique, et qu'elle lui permet de vivre dignement, en tant qu'individu et avec sa famille. C'est à l'État concerné d'assurer un tel contexte, avec l'aide et le soutien de la communauté internationale évidemment si nécessaire, dans le cadre de relations justes entre les populations, les États et les nations, et dans le respect total de la législation internationale. A ce propos, la définition claire d'objectifs permet de coordonner les actions en vue d'un développement non-idéologique, et l'établissement de règles de coopération peut améliorer la situation et, dans certains cas, éviter la fuite massive des cerveaux.

Les Églises et les communautés religieuses jouent un rôle indispensable dans le développement, en particulier par le biais de services sanitaires, éducatifs et sociaux ; il est important de le reconnaître. Mais lorsqu'un État est affaibli et n'assume pas ses responsabilités ou opprime son peuple et ses habitants originaires d'autres pays, on peut conclure qu'aspirer à une vie plus sûre, plus humaine et plus digne est tout simplement rationnel. Dans un tel cas, la communauté internationale et les États membres doivent aussi donner une réponse appropriée à cette réalité, à savoir protéger les demandeurs d'asile authentiques et répondre aux besoins particuliers des sociétés et des individus en quête de meilleures conditions de vie. A cet égard, la communauté internationale devrait faire appel à ces pays qui n'ont pas encore ratifié la Convention de Genève de 1951.

Mesdames et Messieurs, j'aimerais évoquer maintenant la situation des minorités religieuses et en particulier le sort réservé aux chrétiens du Moyen-Orient. Au Moyen-Orient, les chrétiens ne sont pas des étrangers mais des natifs établis dans le pays depuis des millénaires. Le président de Caritas au Liban, Frère Karam, s'exprime clairement à ce sujet et il le répète : « Les chrétiens ne sont *pas* des hôtes du Moyen-Orient ». Néanmoins, s'il y a un siècle 20% de la population du Moyen-Orient était chrétienne, elle n'est plus que de 4% aujourd'hui et son nombre continue de diminuer. La menace qui pèse sur elle est existentielle, tout particulièrement en Syrie et en Irak. Ces dernières années, on observe une dissension incontestable ; chrétiens, yézidis et autres sont persécutés et victimes de massacres qui, dans certains cas, s'assimilent à un génocide. Le Parlement européen, les parlementaires du Conseil de l'Europe de même que certains partis nationaux l'ont reconnu. Selon moi, la communauté internationale devrait s'engager plus activement dans la poursuite de ces crimes internationaux, en en collectant systématiquement des preuves et en impliquant l'ONU, en particulier son Conseil de sécurité, de manière à en empêcher la répétition.

Le statut de réfugié et une protection totale devraient être accordés aux chrétiens et aux membres de toutes les minorités qui fuient en raison de la persécution religieuse, y compris dans leur pays d'accueil, pour éviter le harcèlement et les pressions dans les centres d'hébergement et de détention. Ceci n'exclut pas cependant le devoir du pays d'origine et de la communauté internationale d'assurer à ceux qui ont fui le droit de retourner dans leur foyer et leur pays, d'assurer également la protection de leurs biens, la reconstruction de leurs maisons et de leurs temples, et la mise en place d'un système de compensation pour ceux qui ont subi des pertes, en particulier les minorités dévastées par le pillage, le vandalisme et la destruction massive. Enfin et surtout, il faut poursuivre les criminels qui devront répondre de leurs actes. A cette fin, l'État concerné – son gouvernement – doit disposer d'une législation appropriée à laquelle le tribunal pourra se référer, appuyé par la communauté internationale. A ce propos, j'aimerais signaler que le Plan d'action de Paris adopté en 2015 pour protéger les minorités au Moyen-Orient contient une liste détaillée de propositions de valeur. Néanmoins, lorsque les chrétiens d'Irak évoquent un possible retour chez eux (et cela peut s'appliquer à d'autres minorités), il est

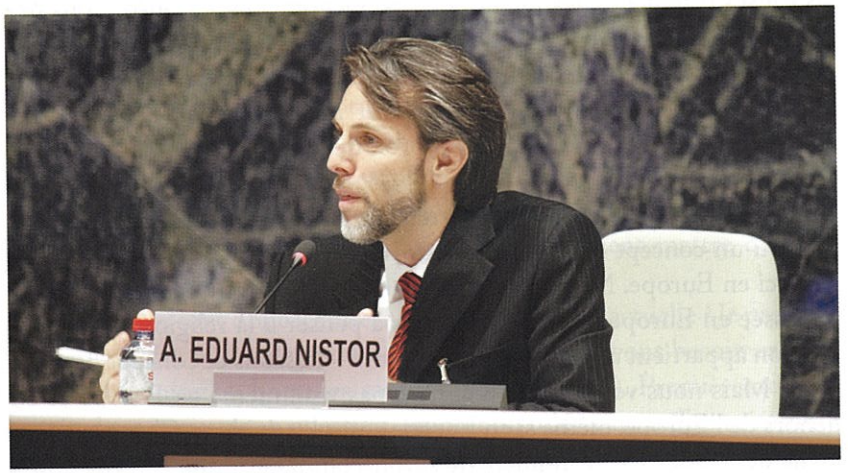
très fréquent de les entendre dire qu'« ils n'ont pas confiance en leurs voisins ». Je citerai juste l'exemple de ce réfugié chrétien à Amman qui a vu certains de ces anciens amis accueillir l'EI à Mossoul, en offrant aux combattants des petites barres de chocolat. Sur un ton rhétorique, il demande alors : « Comment voulez-vous que je fasse encore confiance à mes voisins ? »

Mesdames et Messieurs, la situation est préoccupante à juste titre, et nous nous devons de trouver une solution. Il est nécessaire de reconstruire les villes qui ont été détruites et même d'investir dans des structures sociales et politiques, mais cela ne suffit pas. Il faut restaurer la confiance chez tous les citoyens, quel que soit leur milieu. A cet égard, l'initiative d'Ameer Jaje, frère dominicain, de créer une université ouverte à Bagdad, pour « réparer le cœur des Irakiens, aussi bien chrétiens que musulmans », est incontestablement une démarche encourageante. Les cadres juridiques permettent à tout citoyen de tout pays de la région de bénéficier des mêmes droits civiques, y compris du respect total du droit à la liberté religieuse, droit qui implique, entre autres, le droit à la liberté de conscience et le droit de se convertir. Et il n'y a pas que cela : la liberté de culte permettrait aux membres des minorités religieuses de se sentir davantage respectés et d'avoir davantage le sentiment d'appartenir à leur propre nation.

Finalement, pourquoi avons-nous besoin que les chrétiens et les membres de toutes les minorités religieuses restent au Moyen-Orient ? Serait-ce simplement par intérêt archéologique ou folklorique ? Selon moi, la présence de chrétiens et de membres de toutes les minorités religieuses au Moyen-Orient est un moyen plus efficace d'empêcher la radicalisation des sociétés ; c'est un gage plus sûr de développements prometteurs sur le plan social, politique et culturel, et c'est par elle que l'on peut éviter que les pays représentés se coupent de la communauté internationale. Le fait que les chrétiens et les membres de religions minoritaires disparaissent de la région est un désastre culturel. C'est également une menace pour la liberté et la diversité religieuses, un recul en matière de progrès économique et un défi géopolitique. Les chrétiens et les membres de religions minoritaires représentent un espoir d'avenir pour leurs patries respectives – un facteur indispensable de démocratie viable. Le message de paix et d'harmonie sociale qui inclut les minorités religieuses n'est pas naïf, et sa contribution au bien-être de tous les citoyens du Moyen-Orient n'est pas inutile ; c'est au contraire la seule solution possible et durable aux conflits interminables dont les habitants sont les témoins depuis si longtemps.

5.5 Antonio Eduard NISTOR[43]

Afin de changer la société, nous devons changer notre manière de penser



Antonio Eduard Nistor Photo ©AIDLR

Merci de me donner l'occasion de partager notre expérience et les idées de notre fondation *Pro Vivere Dignum*. Les activités de notre fondation ont débuté il y a plus de neuf ans, au moment de la fin de la guerre civile en Ouganda en 2007. Vous n'ignorez pas que cette guerre

43 Le professeur Antonio Eduard NISTOR, États-Unis, est philosophe, théologien et auteur d'articles et de recherches universitaires ; il est le co-fondateur et le président de la Fondation Pro-Vivere Dignum. Son expertise particulière porte sur la défense des droits de l'homme, le bien-être social et les programmes éducatifs internationaux. Il est un excellent organisateur de projets humanitaires et de séminaires qui se concentrent spécialement sur la « formation des formateurs » à l'intention de membres du gouvernement, de chefs religieux et de représentants de la société civile. Il est également intervenu sur de nombreux projets éducatifs développés dans de grandes parties de l'Ouganda. Aujourd'hui, il est expert et conseiller sur l'organisation d'événements internationaux, contribuant comme conseiller spécial du secrétaire général de l'AIDLR sur les relations de communication sur le Sommet mondial sur la religion, la paix et la sécurité tenu aux Nations Unies à Genève.

civile a été causée par l'extrémisme religieux. Comme vous le savez sans doute, l'Armée de résistance du Seigneur (*Lord's Resistance Army*), menée par Joseph Kony, tentait d'instituer une théocratie dans ce pays.

Depuis, notre préoccupation a toujours été d' « éduquer, éduquer, éduquer » car nous devons faire face à ces types d'extrémismes et à leurs causes – leurs racines. J'ai pris note de ce que M. Molke a dit : traiter les causes originelles, les racines de ces phénomènes, en outre nous devons éviter que la religion soit détournée. En effet, la religion est utilisée pour diviser les peuples, comme vous l'avez mentionné, en se basant sur le principe *divide et impera,* diviser pour mieux régner : ils se servent de tout, et la religion est un bon moyen de diviser les peuples et de les diriger.

Je pense que c'est pour cette raison que la religion est devenue une idée ou un concept que nous, les citoyens du 21e siècle, avons laissé de côté ici en Europe. Nous en sommes arrivés à penser que la religion est dépassée en Europe. Nous n'avons pas à penser à la religion puisque la religion appartient au passé. Dieu est mort – laissons ce concept derrière nous. Mais nous voyons que cela n'est pas vrai, même en Europe et en dehors de l'Europe, même si en Europe c'est plus évident. C'est pourquoi je me demande et je m'inquiète de savoir comment remplir le vide qui a été créé suite à l'élimination ou à la suppression de la religion des lieux publics, des discours et des débats publics. En fait, M. Molke a expliqué que des scientifiques et des théologiens devaient initier un renouveau, qu'ils devaient mettre leurs idées en commun et débattre pour voir ce qui pourrait être mis en place. Parce que si nous voulons changer la société, nous devons changer les idées et notre façon de penser en société.

Je voudrais revenir sur plusieurs points ; le premier est la religion. Quel que soit notre souhait, la religion en tant que concept ou phénomène, n'est pas près de disparaître. Elle pourra prendre différentes formes, mais continuera d'exister. Pourquoi ? Parce qu'elle est liée aux questions essentielles et fondamentales qui transcendent et interpellent l'être humain. Chacun s'interroge : « D'où venons-nous ? Où allons-nous ? » et surtout, c'est le plus important : « À quelles valeurs pouvons-nous nous raccrocher ? » La perte des valeurs est la conséquence de la sortie de la religion du débat public. Les théologiens et les chefs religieux ont échoué à reformuler leurs réponses à la lumière des découvertes récentes et de la

pensée moderne. C'est l'échec de la religion et des théologiens. Je me souviens d'une citation qui disait à peu près ceci : la théologie a la prétention ou se vante de connaître les bonnes réponses. Par contre, la philosophie se vante de poser les bonnes questions.

Les enseignants ont éliminé des écoles tout débat à ce sujet. Les médias ont délibérément tenu le public à l'écart de tels débats sensibles. Les philosophes ne sont pas parvenus à définir une axiologie (une philosophie des valeurs) convaincante. Les politiques ont ignoré ou même contré les faits, satisfaits que les citoyens se préoccupent uniquement « du pain et des jeux » au quotidien. Pourtant les mêmes questions subsistent : « Pourquoi la vie et l'univers existent-ils ? , où allons- nous ? » et à nouveau la question la plus pressante de toutes : « Y a-t-il des valeurs qui méritent d'être défendues dans notre société ? » Il s'agit là de questions transcendantes que nous ne pouvons pas simplement mettre de côté, même si nous avons essayé de les ignorer.

Quelles sont donc les alternatives à l'approche actuelle ? Je propose deux méthodes ou concepts importants dont nous avons besoin en tant qu'êtres humains ou hommes savants (*homo sapiens*). Premièrement, le besoin de se remettre en question. Ignorer ou tolérer ne suffit pas comme mode de pensée, il faut remettre en question nos idées. Pas pour s'affronter ni se confronter, mais plutôt remettre en cause pour changer. Tout comme notre système musculaire s'amenuise et s'atrophie, s'il ne reçoit pas de stimuli du cerveau. Si les dirigeants et les formateurs de la société agissent comme s'il n'y avait rien d'autre à dire dans ces domaines, comme s'il n'existait pas de nouveaux horizons à explorer, la population trouvera d'autres défis à relever, qui pourraient se révéler au contraire dangereux. Je fais allusion aux groupes extrémistes en Europe, et pas seulement aux extrémistes islamistes qui incarnent probablement la crise la plus visible en ce moment, mais nous observons des mouvements extrémistes dans tous les pays occidentaux, en particulier parmi les jeunes. Et je pense que c'est lié à un manque de remise en question de leurs valeurs et de leur façon de penser. Nous ne pouvons pas continuer à ignorer le sujet : nous devons remettre en question les gens par l'éducation ; nous devons entretenir un dialogue constant sur ces questions au lieu de simplement les enterrer.

Voici la seconde alternative : nous avons besoin d'un cadre de ré-

férences ou de valeurs d'ancrage dans nos sociétés et pour nos esprits. Je pense qu'aujourd'hui nous sommes d'accord pour dire que nos connaissances sont relatives : l'épistémologie, le savoir, sont relatifs, mais nous n'avons plus de notion d'absolu, de pensée absolue ou de valeurs absolues, comme auparavant. Nous devons accepter que personne ne peut vivre sans un ensemble d'axiomes, de principes et de critères, jusqu'à son prochain stade de compréhension du moins. Nous avons appris que les individus évoluent par étapes, tout comme les cultures et les civilisations. À une époque, les concepts religieux traditionnels sont devenus obsolètes, ou se sont effondrés comme dans l'Europe moderne, et rien ne les a remplacés. On s'est retrouvé face à un grand vide. Les gens ont besoin de nouveaux axiomes auxquels se raccrocher à chaque stade de leur développement individuel et social. Ils ont également besoin de principes sains qui guident leurs pensées et leurs actes. Si nous ne les aidons pas à trouver les bons, ils pourraient trouver et s'attacher aux valeurs les plus radicales. Si cela vous semble difficile à imaginer, je vous invite à penser au nombre de jeunes hommes et de jeunes femmes séduits par des mouvements extrêmes en Europe occidentale, aux États-Unis, et partout dans le monde. Ils recherchent un mouvement ferme, bien établi auquel ils peuvent adhérer et puis s'y tenir.

À présent, comme l'ont dit les intervenants qui ont pris la parole avant moi, nous savons pertinemment qu'il y a un lien entre les conflits et les religions, c'est une réalité. Que pouvons-nous faire ? Les terroristes et les extrémistes peuvent trouver leur place dans presque toutes les religions, et pourtant nous blâmons une seule religion. C'est à cause de « telle ou telle religion ». Nous changeons notre façon d'agir ou réagissons en changeant notre façon de penser.

Maintenant, j'ai une question pour les pays hors Europe – les pays en voie de développement. Émanciper les croyances d'une société a des conséquences sur toutes les dimensions de cette société. Comment les gens dépensent leur argent ; comment ils votent ; comment ils font de la politique ; comment ils travaillent ; comment ils parlent, etc. Vos responsables politiques sont-ils prêts à assumer ces changements qui découlent d'une émancipation de la pensée du peuple ? Sont-ils enclins à abandonner une grande part du contrôle total qu'ils exercent ? Les entreprises

nationales sont-elles disposées à partager leurs bénéfices équitablement avec une nation libre et émancipée ? Les leaders de tous bords sont-ils tous heureux d'accueillir une ère de renouveau ? Car l'Europe a connu un siècle des Lumières, ce n'est pas beaucoup le cas en dehors de l'Europe. Ils doivent être prêts à tout ce que j'ai évoqué, s'ils veulent changer la situation actuelle.

Je m'adresse maintenant également aux responsables européens. Nous n'obtiendrons pas la paix et la sécurité si nous laissons la population dans l'ignorance et si nous permettons que des gens soient placés dans des ghettos et marginalisés. Les crises récentes auxquelles nous avons fait face en Europe nous ont montré que nous avons besoin d'une approche différente. En fait, nous avons mal interprété les concepts de multiculturalisme et de tolérance jusqu'ici. Notre attitude était passive, et je pense que c'est un problème. Nous avons pratiqué le « laissez faire » plus confortable à court terme mais hasardeux à long terme.

J'en arrive au troisième et dernier point de mon exposé : selon moi, notre politique d'avenir doit mettre en pratique au moins deux principes. Le premier se concentre sur la société dans le pays d'accueil ou le pays de destination des réfugiés. Il faut créer un cadre juridique et faire des efforts considérables afin d'enseigner aux citoyens une réflexion intégrée et une attitude pro-active, tout en éliminant ou en minimisant les risques d'exclusion. Je vais citer l'Espagne comme exemple d'intégration sous certains aspects : sauf dans de rares cas, les visiteurs auront du mal à trouver une zone ou un quartier exclusif, par exemple à Madrid, notre capitale. Dans la même rue, ou même dans un immeuble, le voyageur rencontrera fréquemment un mélange d'Espagnols et de personnes originaires du monde entier, peu importe leur couleur de peau, leur race, leur ethnie ou leur religion. Nombreux sont ceux qui se marient et ont des enfants ensemble, et les enfants vont tous à la même école. C'est selon moi, un exemple d'intégration de la population, sans marginaliser ni placer les gens dans des ghettos dans un territoire spécifique de votre ville, commune, village ou pays.

Le second principe s'adresse aux groupes ou aux minorités qui arrivent. En tant que citoyens européens, nous croyons en notre héritage culturel – nous sommes fiers de nos acquis historiques dans les domaines de la liberté, de l'égalité, de l'équité et de la sécurité entre autres.

Nous avons établi une prospérité ici en Europe et créé un mode de vie qui attire les personnes d'autres cultures, alors nous ne devons pas seulement défendre ces valeurs, mais également les promouvoir activement à l'intérieur et à l'extérieur des frontières de nos pays. Nous avons besoin de dirigeants modérés afin de partager de meilleures idées et d'aider les gens à s'émanciper de leurs idées actuelles, et je dis cela non seulement pour l'Europe mais aussi dans les pays islamiques.

Je vous ai dit que l'un de nos objectifs principaux à la fondation *Vivere Dignum* au cours des dix dernières années a été d'éduquer. Parallèlement à nos programmes de développement international, nous avons des projets matériels à mener, tout comme l'ADRA et d'autres ONG le font, nous devons agir sur le terrain pour aider les populations. Mais nous mettons aussi l'accent sur la formation des dirigeants et des formateurs en remettant en question leurs idées et en leur proposant de nouveaux paradigmes, différents. C'est le meilleur moyen, et le plus rapide, de diffuser l'information au plus grand nombre : former les dirigeants, former les formateurs. Comme l'a dit un dirigeant lors d'un séminaire que nous avons organisé en Ouganda : « Plus que de votre aide financière, nous nous sommes aperçus que nous avons besoin de votre mentalité et de votre façon de penser ». Faire appel à des volontaires, comme le fait également l'ADRA, nous a permis avec succès d'échanger des idées et aussi de partager des valeurs. Lors de cette mission, nous avons eu l'honneur de compter parmi nos formateurs M. Liviu Olteanu, et aujourd'hui il partage sa philosophie ici, avec vous tous. Nous sommes ici pour apprendre ensemble et ensuite prendre la responsabilité de former les autres.

L'un des plus grands leaders religieux de tous les temps a un jour déclaré : « Ne croyez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre [c'est un paradoxe] ; je ne suis pas venu apporter la paix, mais l'épée ». Les défis nous font grandir. Nous savons aujourd'hui qu'Il parlait de l'épée de l'Esprit, ce même Esprit qui a fait de la civilisation européenne ce qu'elle est aujourd'hui. Nous ne sommes pas censés jouir de cet Esprit de liberté égoïstement, mais nous sommes appelés à libérer les autres également. Nous sommes invités à sortir et à incarner le changement.

Chapitre 6

La religion, la paix et la sécurité face à la violence, au terrorisme et à la guerre

6.1 Katrina LANTOS SWETT[44]

Les défis pour la communauté internationale et leurs conséquences sur la liberté religieuse et la liberté de conscience [45].



Katrina Lantos Swett Photo ©AIDLR

Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que l'une des plus grandes menaces pour la sécurité dans le monde aujourd'hui est l'extrémisme religieux violent. C'est pourquoi je voudrais exposer comment la liberté religieuse peut servir d'antidote puissant contre cette grave menace. Je commencerai en soulignant de quelle manière l'extrémisme menace toujours davantage la liberté religieuse, et également la sécurité et la sûreté dans le monde. Je résumerai ensuite les réponses à cet extrémisme apportées par les nations et les élites gouvernementales de par le monde, malheureusement inadéquates voire même ratées. Enfin, j'espère démontrer comment la liberté religieuse, bien que victime

44 Le Dr Katrina Lantos Swett occupe le poste de présidente de la *Lantos Foundation for Human Rights and Justice*, fondée en 2008 afin de poursuivre les œuvres de son père, feu Tom Lantos ancien membre de la chambre des représentants aux États-Unis. Sous son égide, la Fondation Lantos a rapidement été reconnue et respectée. Elle a également enseigné et présidé la Commission américaine sur la liberté religieuse internationale de 2012 à 2015.

45 Texte extrait du sujet présenté par Katrina Lantos Sweet à la Conférence internationale « Liberté, religion, sécurité : termes antagonistes dans le contexte de la sécurité internationale? », organisée par l'AIDLR, la faculté de droit et l'Institut des droits de l'homme, université Complutense de Madrid, du 12 au 13 mai 2016

elle-même de l'extrémisme religieux violent peut également se révéler un outil précieux pour la lutte contre ce type de radicalisme.

Comme tout le monde, j'ai été choquée, dégoûtée, horrifiée et indignée de voir la montée de l'extrémisme religieux violent incarné par des organisations comme l'État islamique en Irak et en Syrie. J'ai visionné les mêmes reportages que vous : des filles et des femmes enlevées et réduites en esclavage, des garçons et des hommes décapités ou crucifiés, des familles chassées de chez elles, confrontées à la faim et à la mort et des communautés partageant leur vie et leur foi depuis deux mille ans déracinées et menacées d'extinction. Et aussi, j'ai vu qu'aucun groupe religieux n'a été épargné dans les régions envahies. En effet, l'État islamique a provoqué des vagues de terreur chez les yézidis et les chrétiens, les musulmans chiites et sunnites et chez tous ceux qui oseraient s'opposer à ses opinions. Nous savons que la terreur inspirée par l'État islamique ne s'est pas cantonnée au Proche Orient, mais qu'elle est parvenue jusqu'au cœur même de l'Europe. En outre, nous savons que l'État islamique n'est pas le seul à perpétrer ce type de violence, trop souvent au nom de la religion. En Birmanie, les musulmans rohingyas continuent de subir les attaques d'extrémistes agissant au nom du bouddhisme. Au Nigeria, Boko Haram continue d'attaquer aussi bien les chrétiens que les musulmans qui osent contredire son interprétation radicale de l'islam. Des massacres dans les églises et les mosquées, aux enlèvements à grande échelle d'enfants dans leurs écoles, Boko Haram a semé la terreur dans ce pays. Au Pakistan, que j'ai visité avec la *Commission américaine sur la liberté religieuse internationale*, des extrémistes ne cessent d'attaquer encore et encore.

Il n'existe sans doute pas de preuve plus visible des énormes conséquences de ces déprédations que ces millions de gens qui ont été obligés de fuir. En Irak, près de trois millions de personnes ont été obligées de se déplacer tout en restant dans le pays en raison de l'offensive de L'État islamique. Près de sept millions de Syriens d'avant la guerre civile ont subi le même destin et 3,9 millions de plus se sont réfugiés dans les États voisins. Nous savons, vous savez mieux que personne, que l'Europe a été secouée au plus profond d'elle-même par le flux chaotique de réfugiés désespérés recherchant un lieu sûr et une vie meilleure, loin de leurs pays d'origine mis à feu et à sang. Il est clair que la montée effrénée de ce type d'extrémisme a déclenché des crises humanitaires aux proportions effrayantes, et d'autres défis et des crises politiques en découlent. La question semble évidente : comment les nations ont-elles réagi à cet extrémisme religieux violent ? Dans certains pays, les gouvernements eux-mêmes représentent l'extrémisme. En d'autres termes, l'extrémisme religieux fait partie de l'idéologie au pouvoir. Par exemple, en Arabie Saoudite, le royaume bannit

les églises et toute expression publique qui contredit sa propre interprétation de l'islam sunnite, tout en infligeant des sanctions barbares aux contrevenants, comme nous l'avons vu par exemple avec la flagellation cruelle et l'emprisonnement de Raif Badawi. Depuis des décennies, l'Arabie Saoudite a utilisé la littérature pour exporter à travers une bonne partie du monde ses interprétations religieuses extrémistes. En Iran, des minorités religieuses comme les baha'is, les chrétiens, les musulmans sunnites, ainsi que des chiites dissidents ont été soumis à des arrestations, à la torture, à l'incarcération et même condamnés à mort.

Alors que l'Arabie Saoudite et l'Iran incarnent l'extrémisme religieux, dans d'autres pays, les gouvernements permettent ou tout au moins tolèrent ce type d'extrémisme. Par exemple au Pakistan, le gouvernement applique strictement sa loi anti-blasphème, avec près de 40 Pakistanais dans le couloir de la mort ou incarcérés à perpétuité pour avoir violé cette loi mal conçue et mal définie qui ne trouve son égale nulle part dans le monde. Parmi ces prisonniers de conscience, on retrouve des gens comme Asia Bibi, une ouvrière agricole chrétienne dont la condamnation à mort a été maintenue de nombreuses fois par les tribunaux pakistanais. Tout le poids de cette loi anti-blasphème retombe de façon disproportionnée sur les minorités religieuses, telles que les chrétiens, les hindous et les ahmadis, ce qui finalement encourage les extrémistes religieux à s'en prendre à ces minorités, tandis que le gouvernement applique avec zèle les lois anti-blasphème ; par contre ce zèle fait défaut quand il s'agit de faire comparaître devant la justice les responsables de ces persécutions. Tandis que certains gouvernements encouragent l'extrémisme religieux violent, et que d'autres gouvernements le permettent ou le tolèrent, d'autres encore parviennent à gérer cet extrémisme en accordant ou en retirant des faveurs à des groupes religieux sectaires selon qu'ils soutiennent les politiques du gouvernement ou pas.

Pendant des décennies, la famille Assad a régné sur la Syrie suivant cette méthode, en traitant les Syriens comme des membres de groupes religieux rivalisant pour obtenir ses faveurs, plutôt que comme des citoyens individuels jouissant de l'égalité des droits conformément à la loi. Quand de grands nombres de Syriens sont descendus dans la rue en 2011 en exigeant leurs droit de citoyens, le régime Assad a ouvert le feu sur eux, tout en opposant les groupes sectaires les uns aux autres. Nous avons vu comment la guerre civile qui a suivi a ouvert la voie à des horreurs inimaginables perpétrées par l'État islamique et d'autres extrémistes violents. Plutôt que d'incarner l'extrémisme religieux, de le permettre, de le tolérer ou le gérer, d'autres gouvernements encore répondent en se concentrant sur des religions entières ou au moins sur une bonne partie de leurs partisans. Par exemple, la Chine et la Russie ont apparemment décidé que

pour combattre l'extrémisme de certains musulmans, il fallait réprimer tous les musulmans ou la plupart. La Chine a choisi cette approche envers sa communauté musulmane la plus faible tandis que la Russie a fait de même avec les musulmans situés dans la région du Caucase du Nord. Malheureusement nos sociétés occidentales ont rencontré leurs propres difficultés avec l'extrémisme religieux et la raison qui explique tout cela me paraît évidente : depuis des dizaines d'années, nos bureaucraties traitant de politique étrangère semblent avoir oublié un fait essentiel : pour la grande majorité des gens dans ce monde, la religion a de l'importance. Selon un sondage récent, 84% de la population mondiale s'identifie à un groupe religieux spécifique, et pour la plupart de ces gens, la religion n'est pas juste une affiliation parmi d'autres, c'est l'appartenance principale. Du culte à la prière, des naissances aux enterrements, des mariages aux jours fériés, en donnant l'aumône ou par l'Action de grâce[46].

Le religion demeure une source puissante de l'identité et de la raison d'être de milliards d'êtres humains depuis des générations. Ce simple fait est pourtant parvenu à échapper, déconcerter ou alors à étonner des experts de la politique internationale dans tout l'Occident. Encore et encore, ces experts ont été frappés de stupeur lorsqu'ils ont été confrontés aux principaux événements de notre époque, nombre d'entre eux étant à l'évidence induits par la religion. Souvenez-vous du choc et de l'incrédulité au moment de la chute du Shah d'Iran en 1978 et de son remplacement par le régime radical de l'Ayatollah Khomeini, en dépit des nombreux indices qui montraient que le mouvement de Khomeini prenait de l'ampleur. Souvenez-vous de l'étonnement des élites de la politique étrangère une décennie plus tard, lors de la succession d'événements rapides qui ont conduit à la dissolution de l'Union soviétique. Ils ne pouvaient tout simplement pas croire que le pape Jean-Paul II se dressant face à la tyrannie soviétique serait le point de départ de mouvements pour la liberté fondés sur la religion, à travers tout l'empire soviétique, ce qui a contribué à détruire son régime dictatorial. Et évidemment, les experts ont été pris au dépourvu lorsqu'ils ont découvert la réalité brutale derrière le 11 septembre, lorsque 19 pirates de l'air ont tué 3 000 Américains lors des attentats suicides pour nulle autre raison que la croyance qu'ils allaient d'une certaine manière plaire à Dieu. Le verdict est sans appel : encore et encore, au cours de notre vie, les élites occidentales ont raté le coche en qui concerne la religion. Bien trop souvent, elles ont nié, réduit ou même diabolisé le rôle d'influence d'une ou de toutes les religions sur la vie des gens, et en faisant cela, elles n'ont franchement pas du tout compris ce qui devrait être évident pour tous.

46 Le *Thanksgiving* américain [ndlt].

On ne peut pas conduire une politique étrangère avec le reste du monde, si on ne connaît pas ou qu'on méprise le rôle des religions dans le monde, on ne peut pas établir de stratégie brillante à l'encontre de ses ennemis si on ignore ou si on méprise leurs motivations religieuses. Par conséquent, les élites occidentales, avec les dirigeants et les gouvernements d'autres régions du monde, ne sont pas parvenus à mettre en place une stratégie cohérente ou uniforme pour contrer l'extrémisme religieux violent. Alors comment contrer l'extrémisme religieux violent ? Nous le faisons grâce à des idées et des convictions qui ne sont ni violentes ni extrémistes. Comment combattre les expressions de la foi qui déshonorent certaines personnes ? Nous mettons en avant celles qui honorent toutes les personnes mais il n'y a qu'une façon de faire : nous devons défendre contre vents et marées le droit de l'homme fondamental qu'est la liberté religieuse. Nous devons nous dresser fièrement pour ce principe : tous les êtres humains ont le droit de penser ce qu'ils veulent, croire ou ne pas croire, selon ce que leur dicte leur conscience, et vivre publiquement selon leurs convictions, en paix, sans crainte ni intimidation. Nous devons soutenir fermement la notion que vaincre les idées religieuses néfastes ne se fera pas sans idées religieuses, mais avec des idées concurrentes, à la fois religieuses et non religieuses, puisées dans un vivier libre et foisonnant d'idées. Les études montrent que l'absence de ce vivier d'idées, l'absence de liberté religieuse va de pair avec l'extrémisme religieux violent et d'autres maux. Par contre, quand la liberté religieuse est présente, elle s'accompagne de plus de stabilité favorisant la sécurité et davantage d'harmonie. En décembre 2012, un organisme australien appelé *Institute for Economics and Peace* a publié un classement des pays selon le nombre d'attaques terroristes perpétrées sur leur sol entre 2002 et 2011.

Six pays parmi les plus touchés par le terrorisme : l'Irak, le Pakistan, l'Afghanistan, l'Inde, le Nigeria et la Russie comptent également parmi les nations que la Commission américaine sur la liberté religieuse internationale *(United States Commission on International Religious Freedom)* a signalées comme portant sérieusement atteinte à la liberté religieuse. Pourquoi cette corrélation entre manque de liberté religieuse et présence d'extrémisme religieux violent ? En me référant à ce que j'ai déjà expliqué, il y a trois réponses possibles à cette question : premièrement, lorsque les gouvernements appliquent des lois comme la loi anti-blasphème qui ont pour effet de réprimer la liberté religieuse, ils encouragent les extrémistes à s'en prendre violemment aux possibles contrevenants. Nous avons observé sans aucun doute ce schéma au Pakistan.

Deuxièmement : quand les gouvernements répriment la liberté religieuse ou ne parviennent pas à la protéger. Ils conduisent certaines personnes

tout droit dans les groupes et mouvements religieux radicaux. Dans ces deux cas, la répression des musulmans en Chine et en Russie sous prétexte de combattre les opinions extrémistes de certains, a suscité l'extrémisme violent chez d'autres. Et enfin, les gouvernements qui sévissent contre la liberté religieuse en général sous prétexte de combattre l'extrémisme, renforcent involontairement les extrémistes en affaiblissant la concurrence modérée mais peut-être moins résistante. Par exemple, pendant des décennies, sous le règne du président Moubarak, l'Égypte a fini par renforcer les salafistes tout en affaiblissant leur opposition plus libérale. Il est vrai qu'instaurer la liberté religieuse dans cette société n'est pas une tâche facile. C'est un travail de titan en réalité. Ce travail prendra des années et peut-être des décennies dans de nombreux endroits. Ce travail nécessite de remplacer la primauté de l'homme par la primauté du droit. Mais à ceux qui disent que cela ne peut être fait ou qu'on ne devrait même pas essayer, je demande : Avons-nous une alternative ? Faisons-nous confiance à l'homme fort qui gardera le radicalisme sous contrôle ? Allez dire ça aux chrétiens et aux yézidis qui croyaient que Saddam Hussein ou Bachar el-Assad seraient toujours en place, avec la maîtrise complète des événements.

Allons-nous juste nous cacher la tête dans le sable en espérant que l'extrémisme n'arrivera pas dans nos pays ? Parlez-en aux proches des victimes des attentats du 11 septembre en Amérique, ou des victimes de Charlie Hebdo ou des derniers attentats à Paris, ou des attaques sanglantes à Bruxelles récemment. Ne nous fourvoyons pas, le virus de l'extrémisme religieux continuera à se propager à travers les océans et les continents s'il n'est pas contré par la liberté religieuse. Quand des chrétiens en Égypte ou des yézidis au Pakistan sont emprisonnés pour blasphème ou attaqués par des extrémistes pour avoir soi-disant violé telle ou telles loi, et que nous restons silencieux, nous ne devrions pas ensuite nous étonner quand d'autres attaques auront lieu ailleurs y compris dans les rues de Paris ou de New-York, ou récemment ce meurtre d'un musulman en Grande-Bretagne. Lorsque des coptes sont décapités par L'État islamique en Afrique du Nord, d'autres personnes risquent de subir le même sort ailleurs. Clairement, ce qui se passe dans le monde nous concerne et c'est pour cette raison que nous sommes réunis ici, c'est pourquoi je m'adresse à vous aujourd'hui. Défendre la liberté religieuse n'est pas seulement un impératif moral, c'est une nécessité pratique pour chaque pays qui souhaite sa sécurité et celle de ses citoyens. Cela comprend l'Amérique et tous les pays européens.

En d'autres termes, la liberté religieuse mérite d'être en permanence à l'ordre du jour de la politique étrangère de nos pays. Bonne nouvelle: nous observons un effort sans précédent afin de construire une coalition mondiale pour

faire avancer cette liberté. L'Union européenne a publié des directives strictes à l'attention de ses diplomates visant à promouvoir la liberté de religion ou de conviction. Au Royaume-Uni, le ministère des Affaires étrangères et le Parlement se concentrent sur cette question, avec notamment Elizabeth Berridge qui travaille sans relâche sur le sujet. Les Autrichiens, les Néerlandais, les Italiens, les Norvégiens et les Allemands ont également étudié de manière précise la liberté religieuse ces dernières années.

En novembre 2014, je travaillais pour la Commission américaine sur les libertés religieuses internationales, de concert avec des parlementaires venant du Brésil, du Canada, de Norvège, de Turquie et du Royaume-Uni. Nous avons tous contribué au lancement d'une Plate-forme internationale de parlementaires pour la liberté de religion ou de conviction (*International Panel of Parliamentarians for Freedom of Religion or Belief* ou IPPFORB) au centre Nobel de la Paix à Oslo en Norvège. Plus de 30 parlementaires ont signé la Charte pour la liberté de religion ou de conviction, s'engageant à faire avancer la liberté religieuse pour tous. Cette initiative a continué à progresser à pas de géant pour atteindre près de 200 membres du Parlement dans le monde. En résumé, si les violations de la liberté religieuse sont un problème mondial, heureusement nous observons sans l'ombre d'un doute les contours d'une réponse globale également. Mais, alors que nous œuvrons en vue d'une réponse plus globale aux défis de la liberté religieuse, nous ne devons pas perdre de vue le fait que quand la liberté de religion, de conscience ou de conviction sont attaquées, de vraies personnes souffrent et nous devons toujours garder à l'esprit et dans nos cœurs ces âmes courageuses. Je souhaiterais conclure mon exposé d'aujourd'hui par une histoire qui illustre selon moi à merveille la connexion profonde entre liberté religieuse et tous les autres droits de l'homme si précieux que nous aimons. John Wycliffe, le philosophe anglais et théologien de la Réforme, également prédicateur, a entrepris de traduire la *Vulgate*, la Bible en latin dans la langue vernaculaire de la fin des années 1300. Il a alors dû faire face à une opposition énorme et même à la persécution de la part des autorités ecclésiastiques de l'époque. Malgré tout, il a persisté et quand sa mission fût accomplie, il écrivit ces quelques mots sur la page de garde de cette première Bible : *« La traduction est achevée, et servira de gouvernement possible du peuple, par le peuple et pour le peuple »*.

Nous ne pouvons pas dire exactement à quoi il pensait en écrivant ces mots mais je crois qu'il nous éclairait sur cette perception profonde : quand les hommes et les femmes sont libres de chercher et de comprendre leur propre vérité, ils se sentent alors capables de bâtir des sociétés qui honorent les appels de la conscience, les libertés fondamentales et les droits de tous.

6.2 Nazila GHANEA[47]

Violence, terrorisme et génocides au nom de la religion : risques pour les adeptes des minorités religieuses



Nazila Ghanea Photo ©Nazila Ghanea

Merci à vous. C'est un honneur pour moi d'être ici. Il nous est demandé de réfléchir à la question des violences terroristes et des génocides perpétrés au nom de la religion. J'en conclus que la communauté internationale reconnaît depuis longtemps tout le mal qui est fait au nom de la religion. C'est en raison de tout ce mal perpétré au nom de la religion au niveau international qu'il a fallu 21 ans aux Nations Unies pour esquisser une déclaration sur l'intolérance religieuse. C'est aussi en raison des dégâts causés au nom de la religion que cette déclaration est très brève et qu'une attention toute particulière a été accordée, dans le préambule de la déclaration de 1981 sur l'intolérance religieuse, au colonialisme, au génocide et à d'autres violations des droits de l'homme exercées au nom de la religion ou de la croyance. Toutefois, nous devons également nous demander ce que signifie vraiment « au nom de la reli-

47 Dr Nazila Ghanea est professeure associée en droit international des droits de l'homme à l'université d'Oxford. Elle est directrice associée de l'Oxford Human Rights Hub et membre du Kellogg College (BA Keele, MA Leeds, Ph.D. Keele, MA Oxon). Elle est membre du groupe d'experts de l'OSCE sur la liberté de religion ou de conviction et membre du conseil d'administration du groupe de réflexion indépendant, le groupe des droits universels. Nazila a agi en tant que consultante / experte en droits de l'homme pour un certain nombre de gouvernements, l'ONU, l'UNESCO, l'OSCE, le Commonwealth, le Conseil de l'Europe et l'UE.

gion ou de la croyance » dans l'intitulé de cette cession. En matière de droit international relatif aux droits de l'homme, nous restreignons rarement l'étendue de cette définition, mais il est très important de se demander qui s'exprime au nom de la religion. S'agit-il de groupes nationalistes ? De groupes terroristes ? De génocidaires ? D'États ou d'activistes d'extrême-droite ? Cela nous donne une idée des atrocités, des violations qui peuvent en découler. Par conséquent, quelle que soit la définition et quelle que soit l'identité des personnes qui usurpent le nom de la religion, dans cette cession, nous devons nous intéresser aux risques qui pèsent sur les adeptes des différentes religions ou croyances, et plus particulièrement sur les minorités religieuses. Pour cette raison, je vais me concentrer uniquement sur la prévention des violences extrémistes.

Pour prévenir les violences extrémistes, nous nous focalisons souvent sur la violation du droit de manifester sa religion ou sa croyance, mais s'il est un rôle important que nous ne devons pas oublier, c'est bien celui de la religion ou de la croyance proprement dite dans la prévention. De nombreux investissements positifs sont nécessaires, notamment un respect total de la liberté de religion ou de croyance. En effet, celui-ci peut constituer un excellent rempart contre les violences extrémistes. De nombreux avantages sociétaux découlent de l'application totale de l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Ce faisant, nous assurons la liberté de pouvoir embrasser la religion ou la croyance de son choix, de le faire à titre personnel ou au sein d'une communauté, ou encore de manifester cette religion ou cette croyance en public ou en privé par le culte, l'observation, la pratique et l'enseignement dans la mesure la plus large possible. Et puisque nous sommes à Madrid, il est important de rappeler que le lien crucial entre la liberté de religion ou de croyance et la lutte contre l'intolérance a été développé ici en 2001, lors de la *Conférence consultative internationale sur l'éducation scolaire relative à la liberté de religion, de croyance et à la non-discrimination*. Détail intéressant, elle a eu lieu seulement six semaines environ après les attentats du 11 septembre, sous l'égide du rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté de religion ou de croyance. Le document final de Madrid fait état du besoin urgent de promouvoir la protection et le respect de la liberté de religion ou de croyance au travers de l'éducation. Pourquoi ? Pour instaurer un pluralisme respectueux et éradiquer les préjugés. Après tout, c'est

grâce à l'éducation que nous pouvons lutter contre les tendances précoces des plus jeunes à recourir à la violence pour imposer l'exclusivité ou la finalité d'une religion. Le document final de Madrid insiste également sur le fait que la jeune génération (et je pense que c'est un langage unique qu'on ne trouve dans aucune autre norme internationale), doit être protégée contre toutes les formes de discrimination et d'intolérance fondées sur la religion ou la croyance. Il s'agit donc d'une mesure préventive qui s'applique tôt, avant que les jeunes ne subissent un lavage de cerveau qui les poussent à penser que l'intolérance et la discrimination à l'encontre des autres sont liées à leur religion ou à leur croyance.

Nous reconnaissons tous l'intolérance et les souffrances endurées en raison de la discrimination fondée sur la religion ou la croyance de la victime, mais nous devons également reconnaître qu'il existe une discrimination et une violence exercées au nom de la religion ou de la croyance et que celles-ci sont alimentées par les préceptes religieux de l'auteur plutôt que par ceux de la victime.

La communauté internationale s'est dotée de plusieurs mécanismes pour prévenir les violences extrémistes en lien avec la religion ou la croyance. L'un d'entre eux est la résolution 1618 du Conseil des droits de l'homme, dont le paragraphe 5 comporte un plan d'action. Elle évoque notamment le rôle important des projets collaboratifs, par exemple dans les domaines de la santé, de la prévention des conflits, de l'emploi, des médias, de l'enseignement ou de la formation des responsables gouvernementaux, ainsi que la nécessité d'instaurer des débats d'idées ouverts, constructifs et respectueux. Elle traite également du besoin crucial d'une participation pertinente non-discriminatoire et de la nécessité de faire de véritables efforts pour contrer tout profilage religieux. Le plan d'action de la conférence de Rabat est un autre instrument juridique de niveau international et je vais vous exposer ses propositions concrètes. Le plan d'action de Rabat remonte à 2012. Il est le résultat d'ateliers réunissant des experts de nombreuses régions du monde et souligne l'importance du respect de la liberté d'expression dans la lutte contre l'incitation à la haine afin de faire progresser la démocratie et la sécurité. Ces concepts forment un tout. Vous ne pouvez pas faire progresser la liberté d'expression sans faire progresser la sécurité, et vous ne pouvez pas faire progresser la sécurité en réprimant la démocratie et la liberté d'expression. Le plan d'ac-

tion reconnaît également le rôle crucial des leaders politiques et religieux qui doivent prendre fermement et immédiatement position contre toute forme d'incitation. Le Plan d'action de la conférence de Rabat précise également que les éventuelles restrictions que nous appliquons doivent être légales, proportionnées et nécessaires.

Permettez-moi de conclure en vous présentant cinq solutions envisageables dans ce domaine. Premièrement, je pense que nous devons toujours garder à l'esprit le cadre essentiel de l'État de droit et des droits universels de l'homme. Deuxièmement, il faut se souvenir des pierres angulaires que constituent l'absence de discrimination et l'absence de hiérarchie dans les droits conférés. Comme nous le rappelle le commentaire général 22 de l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, les religions traditionnelles ou familiales ainsi que les religions d'État ne doivent bénéficier d'aucun privilège dans quelque pays que ce soit. Il n'existe pas trois religions seulement, pas plus qu'une liste de religions reconnues qui seraient les seules à pouvoir bénéficier de la liberté de religion ou de croyance. Tous les citoyens du monde, qu'ils soient croyants, non-croyants, pratiquants ou indécis, doivent bénéficier des mêmes droits et jouir de la même liberté de religion ou de croyance. La liberté de religion ou de croyance soutient ce droit et nécessite la création d'un environnement dans lequel chaque être humain est assuré de pouvoir obéir à sa propre conscience et de pouvoir exercer ce droit vis-à-vis d'autrui. Il est important de rappeler le rôle de l'éducation dans la lutte contre les préjugés et la protection des enfants contre le lavage de cerveau, lequel associe l'intolérance à leur religion ou croyance, comme l'ont si bien souligné les accords finaux de Madrid. Quatrièmement, les leaders ou représentants politiques, religieux et spirituels ont un rôle crucial à jouer ; ils doivent se prononcer clairement et immédiatement contre l'incitation à la violence et à la haine à l'encontre d'autrui en général, et pas uniquement à l'encontre de leurs propres coreligionnaires. Enfin, cinquième et dernier point, nous devons permettre aux minorités religieuses de profiter de l'ensemble de leurs droits et libertés, d'être écoutées et d'être impliquées dans les décisions qui les concernent.

6.3 Leonard HAMMER[48]

De la sécurité nationale et des droits de l'homme à la liberté de religion et de croyance

Introduction

Après la guerre froide, la religion évolua et commença à devenir une force sociale et radicale partout dans le monde, et c'est la raison pour laquelle les États ont désormais tendance à invoquer la sécurité nationale pour limiter le droit fondamental de la liberté de religion[49]. Certains États considèrent que la sécurité nationale est un motif suffisant pour limiter ce droit car ils redoutent une radicalisation de la population due à l'influence de forces religieuses. Ainsi, les groupes religieux doivent être contrôlés et maîtrisés dans le but de maintenir l'ordre et de protéger le public au sens large. Les États sont particulièrement prudents lorsqu'ils sont confrontés au problème des groupes terroristes, car ils ont la conviction que ces groupes se basent sur des croyances religieuses radicales pour inciter leurs membres à commettre des actes terroristes[50]. On peut citer l'exemple de la Chine et de la loi sur la sécurité nationale portant le nom de Chinese National Security Law datant de 2015[51] qui prévoit une restriction des

48 Dr. Leonard Hammer est expert en droit international et droits de l'homme internationaux. Il enseigne à l'université hébraïque de Jérusalem et à l'université d'Arizona, où il a été professeur invité de David et Andrea Stein en études israéliennes modernes. Il a mené des recherches conjointes sur les aspects juridiques, sociaux et politiques des lieux saints avec le professeur Marshal Breger de la Columbus School of Law de l'université catholique d'Amérique. Il est professeur auxiliaire à la Rothberg School de l'université hébraïque, directeur académique de Shurat HaDin et travaille en tant qu'expert international pour l'Open Society Institute. La recherche de Hammer se concentre sur le droit international et les droits de l'homme. Il a reçu plus d'une douzaine de subventions de recherches et est largement publié.

49 Ceci étant dit, ce n'est pas un phénomène nouveau. Voir Robert Bosco, *Securing the Sacred: Religion, National Security, and the Western State*, U. of Michigan P., USA, 2014, où l'auteur souligne p. 19 : « Depuis l'émergence et le développement du premier État moderne suite à la Réforme, le pouvoir politique s'efforce d'exercer un impact sur le développement et l'orientation de la religion au nom de la sécurité, de l'obéissance et de l'ordre national. »

50 Dans un article que l'on peut qualifier de visionnaire, Charles Hermann avait déjà souligné dans les années 1970 la nécessité d'élargir le concept de sécurité nationale en raison de l'émergence de forces extérieures telles que les groupes terroristes. Charles Hermann, *Are the Dimension and Implications of National Security Changing?* 3 Mershon Center Quarterly Report 5 (1977), consultable sur le site http://www.voxprofessor.org/cfh/hermann-pubs/Hermann-Defining%20National%20Security.pdf.

51 Chun Han Wong, *China Adopts Sweeping National-Security Law*, 1er juillet 2015, Wall Street Journal Online, consultable sur le site : http://www.wsj.com/articles/china-adopts-sweeping-national-security-law-1435757589.

pratiques religieuses ou spirituelles dans le but de « préserver le déroulement normal des activités religieuses » et « d'interdire les organisations cultuelles illégales » menaçant la sécurité nationale[52].

Concernant les questions de terrorisme et de sécurité nationale, il est important de mentionner la résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies qui impose certaines obligations aux États afin de résister aux menaces terroristes. La résolution 1373 demande aux États membres des Nations Unies d'effectuer des changements dans leur législation nationale afin de limiter et même de supprimer les organisations terroristes. Ainsi, par cette résolution, les Nations Unies demandent aux États de prévoir une criminalisation des actes terroristes dans leurs législation et de lutter contre le financement du terrorisme[53] ainsi que l'accès aux armes[54] (entre autres choses). La résolution 1373 va au-delà des résolutions habituelles du chapitre VII des résolutions des Nations Unies en demandant aux États de modifier leur législation nationale afin de respecter les efforts du Conseil de sécurité. Il est intéressant de noter que tous les États ou presque acceptèrent de faire ces changements[55].

Les États ont l'obligation de défendre la liberté de religion et de croyance conformément aux traités internationaux et nationaux relatifs aux droits de l'homme. Cependant, il convient de se demander si les États peuvent s'autoriser à limiter le droit fondamental de la liberté de religion en raison des questions de terrorisme et de sécurité nationale. Cela ne signifie pas que les États ne doivent pas traiter le problème des organisations terroristes et des menaces pesant sur les populations[56], mais la

52 Chinese Human Rights Defenders, *China's Draft National Security Law: More License To Abuse Human Rights*, 21 mai 2015, consultable sur le site : https://chrdnet.com/2015/05/chrb-chinas-draft-national-security-law-more-license-to-abuse-human-rights-515-212015/.

53 S.C. Res. 1373, Sept. 28, 2001, U.N. Doc. S/RES/1373.

54 Il est intéressant de noter que la lutte contre le financement du terrorisme a posé un certain nombre de problèmes à de nombreux États ainsi qu'à certains organismes en raison de la violation potentielle des droits de propriété. Voir par exemple le cas de la Cour européenne de justice, cas *Yusuf & Al Barakaat Int'l Found. v. Council and Comm'n.*, 2005 E.C.R. T- 306/01 (21 septembre 2005), consultable sur le site http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2005:281:0017:0018:EN:PDF.

55 Voir Kim Scheppele, *The International Standardization of National Security Law* 4 Journal of National Security Law and Policy 437 (2010). P. 443, il est souligné que les États eurent des difficultés à prendre en compte le terrorisme dans leur législation dans la mesure où les termes n'avaient pas été définis par le Conseil de sécurité en raison des implications et influences politiques.

56 Au contraire, traiter le problème des organisations terroristes et lutter contre leurs activités est absolument nécessaire et doit être une priorité. Voir par exemple, Council of Europe Report, National Security and European Case-law Research Division of ECHR Court, 2013 consultable sur le site : https://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/dataprotection/TPD_documents/Jurisprudence%20CEDH_En%20(final).pdf (en notant qu'il est précisé p. 4 que le concept de sécurité nationale n'a pas été défini par la Convention européenne des droits de l'homme pour accorder aux États une certaine souplesse et une marge de manœuvre, mais qu'il comprend bien sûr la protection de tout acte terroriste et la lutte contre tout soutien apporté au terrorisme).

question très vaste de la sécurité nationale est souvent considérée comme un prétexte pour limiter les droits de l'homme, et notamment la liberté de religion et de croyance. Les États peuvent-ils restreindre les droits fondamentaux des groupes religieux si leurs membres sont associés à des actions terroristes, pour la raison qu'ils représentent une menace pour la sécurité nationale d'un État ?

De plus, l'argument selon lequel la liberté de religion doit être limitée pour des raisons de sécurité nationale pose le problème du lien présumé entre d'un côté le désir de réduire la violence, et d'un autre côté les groupes religieux qui seraient à l'origine de cette violence. Les États peuvent-ils réellement atteindre leur but consistant à protéger la sécurité nationale tout en essayant de contrôler les éventuels éléments radicalisés qui seraient issus de ces groupes religieux ? Ou leurs efforts entraîneront-ils des réactions et des actions plus radicales encore ? Quelle est la meilleure ligne d'action pour un État qui est confronté à des groupes religieux radicalisés et qui désire préserver la sécurité nationale sans trop empiéter sur le droit fondamental de la liberté de religion ?

Les limitations du droit fondamental de la liberté de religion et de croyance

Conformément aux traités sur les droits de l'homme qui garantissent la liberté de religion comme le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), aucune raison ne peut être invoquée pour limiter la liberté de religion en raison des questions de sécurité nationale. Certes, un État peut effectivement imposer certaines restrictions aux religions tout en respectant ces traités, mais les raisons spécifiées pour de telles restrictions sont précises et doivent être appliquées de façon littérale.

En prenant l'exemple de l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, les seules restrictions qui peuvent être appliquées à la liberté de religion ou de croyance sont la sécurité publique, l'ordre public, la santé publique ou morale, ou encore les droits fonda-

mentaux et les libertés d'autrui[57]. Ces restrictions ne concernent que les manifestations extérieures de croyances religieuses, lorsqu'un individu désire ouvertement agir conformément à une croyance religieuse. En revanche, les croyances qui restent personnelles ne peuvent être restreintes en quoi que ce soit[58]. Ainsi, dans le commentaire général 22 de l'article 18, le Comité des droits de l'homme demande aux États de proposer une définition très large de la religion ou des croyances[59], et les restrictions de ce droit doivent être interprétées de façon stricte. Par exemple, on pourrait être tenté de considérer que les restrictions de la sécurité publique concernent également la sécurité nationale. Veiller à la sécurité publique signifierait aussi prévenir les attaques terroristes, de telle façon que la sécurité nationale ferait partie du domaine de la sécurité publique[60]. Cependant, il est important de noter que, dans le commentaire général n° 22, le Comité des droits de l'homme déclare clairement que les restrictions doivent être interprétées de façon stricte et que « les motifs de restriction qui n'y sont pas spécifiés ne sont pas recevables, même au cas où ils le seraient pour d'autres droits protégés par le Pacte, s'agissant de la sécurité nationale, par exemple[61] ». Ainsi, la notion de sécurité publique doit être interprétée d'une façon stricte qui ne comprend pas nécessairement la sécurité nationale.

L'ordre public est une autre raison pour laquelle la sécurité nationale peut être invoquée afin de restreindre la liberté de religion et de croyance. Les États souhaitent garantir l'ordre public, et l'un des moyens d'y parvenir est de protéger la sécurité nationale. Pourtant, là encore, les

57 Article 18(3) du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

58 Karen Murphy, *State security regimes and the right to freedom of religion and belief: changes in Europe since 2001* Routledge, UK, 2010, p. 41. Karen Murphy souligne qu'une partie du problème relatif à la protection de la liberté de religion et de croyance est la distinction qui est faite entre sphère publique et sphère privée, ce qui empêche le développement d'une doctrine cohérente et logique de la liberté de religion. Karen Murphy affirme que si cette distinction entre vie publique et vie privée n'existait pas, les instances juridiques auraient plus de facilité à protéger cette liberté en étudiant quel impact une restriction peut effectivement avoir sur les croyances religieuses (au lieu d'agir à la marge en fonction de l'appréciation personnelle).

59 Commentaire général n° 22 du Comité des droits de l'homme, consultable sur le site : https://www1.umn.edu/humanrts/gencomm/hrcom22.htm, paragraphe 2. Voir la Convention européenne des droits de l'homme, où une tendance s'est développée, à savoir l'adoption d'une définition plus étroite de la religion ou des croyances afin de faire en sorte que cette religion ne devienne pas impraticable ou dénuée de sens. Voir Carolyn Evans, Freedom of Religion Under the European Convention on Human Rights, Oxford U. P., 2001, p. 66.

60 Karen Murphy, p. 32.

61 Commentaire général n° 22, paragraphe 8.

restrictions liées au désir de protéger l'ordre public doivent concerner uniquement la prévention des troubles publics[62]. Ainsi, il ne s'agit pas de faire tomber la sécurité nationale dans le domaine de l'ordre public[63]. Par conséquent, les restrictions liées à l'ordre public doivent s'appliquer en cas de troubles effectifs de l'ordre public, et non dans un contexte général où l'État se sent obligé d'agir pour prévenir des troubles potentiels à venir.

Bien que les restrictions concernent des cas où l'État protège la population au sens large, il semble que les restrictions de la liberté de religion et de croyance concernent plus précisément des cas spécifiques relatifs à l'ordre public ou à la sécurité et qui impliquent une restriction de la religion ou des croyances. Ceci étant dit, les États ne sont pas appelés à invoquer de nouvelles raisons qui ne seraient pas énumérées dans le droit à la liberté de religion, et ils doivent faire preuve de prudence dans leur application des restrictions afin de ne pas indûment limiter la protection de la liberté de religion.

Il est important de noter également que, dans le contexte de la Convention européenne des droits de l'homme, l'une des raisons pour lesquelles la sécurité nationale n'est pas un argument permettant de restreindre le droit fondamental de la liberté de religion et de croyance est la nécessité de garantir le pluralisme religieux des États démocratiques[64]. De plus, selon la Convention européenne des droits de l'homme, l'État ne peut dicter aux individus quelles doivent être leurs croyances fondamentales ni influencer ces croyances d'une quelconque façon[65]. Ainsi, au sujet de l'interprétation stricte des restrictions de la liberté de religion et de croyance, dans le cas Nolan and K. v. Russia, la Cour européenne des droits de l'homme déclara que la Russie ne pouvait refuser l'entrée d'un étranger membre de l'Église de l'unification. En effet, un tel refus reviendrait à nier une croyance religieuse uniquement parce que les critères adoptés par la Russie en matière de sécurité nationale prenaient en compte uniquement l'activité religieuse d'un membre de l'Église de l'uni-

62 Cole Durham, *The Status of and Threats to International Law on Freedom of Religion or Belief* dans Allen Hertzke, ed., *The Future of Religious Freedom: Global Challenge* Oxford U.P., UK, 2015, p. 19.

63 *Id.* Cole Durham propose une interprétation plus restrictive de l'expression « ordre public », notamment parce que, dans la terminologie française, l'expression « ordre public » fait référence à une interprétation plus étroite et plus littérale du terme que ce que l'on comprend généralement.

64 2512/04 *Nolan and K. v. Russia*, décision prise le 12 février 2009.

65 *Id.*

fication. Or, ceci n'était pas suffisant pour limiter le droit fondamental de la liberté de religion. L'issue fut la même dans le dossier Perry v. Latvia[66] où un pasteur évangélique originaire des États-Unis fut confronté à un refus lorsqu'il demanda le renouvellement de son visa de résident pour prêcher et servir sa congrégation en Lettonie sous prétexte qu'il était affilié à une organisation totalitaire ou terroriste. La Cour européenne des droits de l'homme affirma qu'il y avait une interférence avec le droit de cet homme d'exercer ses croyances religieuses selon l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme. De plus, les restrictions imposées par l'État à sa liberté de religion n'étaient pas clairement prévues par la loi[67].

Liens inappropriés entre la religion et la sécurité nationale

Le désir urgent des États de restreindre les religions parce qu'elles sont liées à des éléments radicalisés qui prônent la violence et les bouleversements sociaux semble inapproprié. Bien sûr, comme pour tous les mouvements ou groupes sociaux dont la cohésion est assurée par une idéologie ou un ensemble de croyances, les religions peuvent compter en leur sein des individus radicalisés. De plus, dans le passé les religions ont souvent été le prétexte de faire la guerre ou de verser du sang. Pourtant, des études récentes montrent que les organisations religieuses peuvent tout à fait jouer un rôle positif en limitant les conflits et en plaidant pour la paix[68]. Plutôt que de parvenir à un équilibre entre la liberté de religion et la sécurité, le fait de restreindre les religions suscite une plus grande insécurité au sein des États, alors que promouvoir la liberté de religion favorise la stabilité sociale et la sécurité à long terme[69]. Ainsi, le contrôle exercé par les États sur les religions accroît les tensions sociales, entraîne une radicalisation des groupes visés et les incite à rechercher de nouveaux

66 30273/03 *Perry v. Latvia*, décision prise le 8 novembre 2007.

67 Comparer avec le dossier 20704/92 *Kalac v. Turkey*, décision prise le 1er juillet 1997, où la Cour européenne des droits de l'homme approuva une interdiction de pratiquer des activités religieuses pour un soldat de l'armée.

68 Voir par exemple Jeffrey Haynes, *Religion and International Security: Religious Transnational Actors and Soft Power* Routledge Press, UK, 2016, chapitre 4 : *Religion and International Security*, dans lequel l'auteur présente des études de cas au Mozambique, au Nigéria et au Cambodge où il apparaît clairement que les acteurs religieux peuvent jouer un rôle positif dans le domaine de la résolution des conflits.

69 Chris Seiple et Dennis Hoover, *Religious Freedom and Global Security* dans Allen Hertzke, ed., *The Future of Religious Freedom: Global Challenge* Oxford U.P., UK, 2015, (hereinafter: Seiple and Hoover) p. 2.

soutiens et de nouveaux martyrs[70]. Tout ceci ne fait qu'accentuer le cycle de la violence[71]. En revanche, préserver la liberté de religion et le pluralisme « organisé » permet d'assurer une plus grande stabilité et une plus grande loyauté vis-à-vis de l'État[72].

La question est encore plus complexe s'agissant des efforts de délégation menés par les pays occidentaux (où les responsables religieux sont directement sollicités par l'État pour garantir la sécurité nationale)[73]. Dans les pays sécularisés (comme par exemple les États-Unis ou la plupart des pays européens), les efforts qui sont menés dans le but de « redéfinir » la religion (comme ce fut le cas après les événements du 11 septembre 2001 dans l'administration Bush qui s'efforça de faire la distinction entre le « véritable » islam et les idéologies radicales émanant de l'islam)[74] sont plus efficaces que les tentatives d'enrôlement des acteurs religieux dans les opérations militaires ou les restrictions sévères imposées aux groupes religieux. En effet, s'efforcer de toucher les communautés musulmanes et d'entamer un dialogue avec leurs représentants s'est avéré plus utile[75]. Il apparaît clairement que les relations entre l'État et la société sont complexes concernant la religion. Or, il est préférable de mener une politique prenant en compte la complexité du lien entre la liberté religieuse et la sécurité nationale sans pour autant toujours essayer de restreindre la liberté de religion d'un groupe particulier[76]. En effet, l'État n'est pas le seul acteur majeur s'agissant du lien entre la liberté de religion et la sécurité ; d'autres membres de la société qui sont extérieurs à l'État jouent un rôle essentiel et doivent être sollicités. De plus, il est essentiel de prendre en compte l'égalité dans le domaine religieux, le concept d'égalité pouvant permettre de mieux expliquer les limites qui sont imposées[77].

70 Seiple et Hoover, p. 8-10.

71 Voir par exemple Roger Finke et Jamie Harris, *Wars and Rumors of Wars: Explaining Religiously Motivated Violence*, Argov Center Conference on Religion, Politics, Society, and the State, Bar Ilan University, Israel, janvier 2009.

72 Seiple et Hoover, p. 12.

73 Bosco, p. 15.

74 Bosco, p. 30.

75 Bosco, p. 43.

76 Murphy, p. 206.

77 *Id.*

Enfin, faire un lien entre les droits de l'homme et la sécurité dans les mesures de politique étrangère peut permettre d'accroître la sécurité précisément en réaffirmant l'importance des droits de l'homme (plutôt que de simplement trouver un équilibre entre les deux)[78]. Étant donné la corrélation entre les violations des droits de l'homme (souvent sous prétexte de veiller à la sécurité nationale) et l'agressivité des États qui en sont coupables, il semblerait plus sage que les États établissent des liens entre les droits de l'homme et la sécurité – et donc protègent les libertés fondamentales – afin de pouvoir, à long terme, renoncer à leurs positions agressives[79].

Conclusion

Bien sûr, le terrorisme et la sécurité nationale sont des questions cruciales pour les États. Mais une question se pose : Le fait de tenter de contrôler les groupes terroristes en limitant la liberté de religion de certains groupes religieux est-il juste et efficace pour les États qui ont le souci de leur sécurité nationale ?

Le droit fondamental de religion et de croyance ne permet pas aux États de limiter ce droit pour des raisons de sécurité nationale. Le lien hypothétique entre la religion et la sécurité, ou les groupes religieux et les groupes terroristes, est bien plus complexe. Ainsi, il est inapproprié d'associer systématiquement les deux et d'affirmer qu'il existe un lien de cause à effet. Au contraire, les États feraient bien de prendre en compte les facteurs sociaux et les influences qui s'exercent dans un environnement donné, de trouver le moyen de dialoguer avec les groupes religieux visés, et de chercher à préserver l'égalité en matière de religion.

Comme le montrent certaines études récentes, il semble que le fait de prendre en compte à la fois la liberté de religion et la sécurité plutôt que de les opposer ou de trouver un équilibre entre les deux permet de garantir une meilleure sécurité et protège davantage le droit humain à la la liberté de religion et de croyance.

78 Murphy, p. 207.

79 Voir de façon générale William Burke-White, *Human Rights and National Security: The Strategic Correlation* 17 Harvard Human Rights Journal 249 (2004).

6.4 Cyril RITCHIE[80]

Les Nations Unies, les ONG, les droits, les libertés et la sécurité



Cyril Ritchie Photo ©ConGO Website

Considérations générales

Pourquoi l'ONU revêt-elle un intérêt particulier pour le monde des Organisations non gouvernementales (ONG) et des Organisations de société civile (OSC) ? Voici des éléments de réponses.

Des milliers d'OGN et d'OSC ont des relations consultatives, opérationnelles ou d'autres natures avec une partie ou plus de l'Organisation des Nations Unies à travers le monde. Il s'agit d'ONG ou d'OSC internationales, régionales ou nationales de toutes tailles, réparties sur tous les continents.

Par conséquent, l'Organisation des Nations Unies (avec plus de 50 agences, des secrétariats, des programmes, des commissions, des forums…) devrait être le haut lieu de débats intelligents et rationnels intergouvernementaux, basés sur l'expertise et offrant des perspectives pour l'avenir. L'ONU devrait être aussi l'espace privilégié de prises de décisions permettant de faire face aux problèmes complexes de notre planète de plus en plus interconnectée et a ses besoins (elle devrait aussi résoudre les difficultés quand c'est possible).

80 Président de la Conférence des ONG (CoNGO en anglais) 2011-2018

Lors des débats et des prises de décisions au niveau intergouvernemental, la participation d'ONG/OSC compétentes et responsables se révèle primordiale pour les instances dirigeantes. En effet, elle favorise le développement d'actions adaptées et pertinentes.

La force et la valeur des ONG/OSC proviennent de leur extraordinaire diversité. Ce sont les « soldats de la ligne de front » : elles ont la capacité de défendre des causes et de développer sur le terrain une coopération avec l'Organisation des Nations Unies. Les ONG et les OSC couvrent d'innombrables problèmes : le développement durable, la migration, les peuples autochtones, le vieillissement, le statut de la femme, le travail dans la dignité, la liberté d'opinion et de croyance, la protection sociale, le désarmement et la paix, la liberté d'association et de rassemblement, la promotion de la démocratie, les droits de l'homme, le financement du développement, la santé mentale, la famille, les stupéfiants, le bénévolat, etc. De nombreuses ONG/OSC sont actuellement fortement engagées dans la promotion des Objectifs de développement durable des Nations Unies et du programme de développement Agenda 2030. Elles apportent leur grande expertise et leurs réseaux, à tous les niveaux d'exécution de ce processus complexe d'unification des forces qui représente un vrai défi. Au sein de la société, les ONG/OSC sont les porte-parole des citoyens et elles défendent leurs intérêts. Après tout, les ONG/OSC ne sont ni plus ni moins que des regroupements de citoyens qui ont pris l'initiative de s'organiser pour la défense d'une bonne cause (l'éradication de la pauvreté, l'accès à la justice, le meilleur accès de la société à l'information, la santé pour tous, la protection de l'environnement, l'aide humanitaire, etc.). Ces citoyens peuvent aussi s'être structurés pour lutter contre quelque chose de néfaste (le trafic d'êtres humains, la pollution des océans, les enfants soldats, la violence faite aux femmes, la prolifération nucléaire, etc.). Les ONG/OSC travaillent avec les conférences des Nations Unies, les sommets, les différents organes et les différentes instances légales et elles agissent à travers eux.

Le « pouvoir » éthique et moral des ONG/OSC n'a pas de limite. Il faut sérieusement s'inquiéter du nombre croissant de gouvernements rétrogrades dans le monde, qui calomnient de respectables ONG/OSC, limitent, restreignent leurs actions ou même les dissolvent ou les « rendent illégales ». Les ONG/OSC ont un rôle essentiel dans la société, ce sont des acteurs responsables qui agissent pour la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit. Il est urgent que les ONG/OSC, en particulier celles qui sont confessionnelles

ou reposent sur des principes éthiques, se coordonnent et soient solidaires pour à la fois dénoncer le nombre croissant de restrictions et d'obstacles créés par ces gouvernements et leur résister. Les actions de ces gouvernements sont en contradiction flagrante avec les engagements qu'ils ont pris en signant les conventions et les déclarations des Nations Unies. D'autre part, leurs agissements empêchent les citoyens et leurs associations d'exercer leurs droits fondamentaux, et de participer à la construction d'une société plus juste. Quand les gouvernements harcèlent les ONG/OSC et limitent leur action, la cohésion sociale et la sécurité nationale n'en ressortent pas renforcées mais affaiblies. Les ONG/OSC sont des éléments clés de la démocratie participative. Elles complètent les institutions de la démocratie représentatives. Les ONG/OSC représentent elles-mêmes des causes qu'elles défendent sur le long terme. Elles n'ont pas besoin de l'autorisation ou de la condescendance de gouvernements transitoires. L'Organisation des Nations Unies a été une force positive pour défendre différentes causes et intervenir au niveau international : elle a connecté, consolidé et structuré les réseaux locaux et régionaux de la société civile. Elle doit le faire encore et toujours. Elle doit connecter entres elles des communautés diverses : des universités, des fondations, des groupes confessionnels, des associations, des instituts, des centres de recherche, des fédérations, des alliances, des corps scientifiques et techniques, des organisations locales de terrain et des associations militantes. Elle doit communiquer avec les ONG/OSC, les protéger et les encourager à faire preuve d'imagination et d'innovation pour faire face aux problèmes du monde. Elle doit aussi favoriser la progressive adaptation des modalités d'action et des pratiques aussi bien de la société civile que des Nations Unies. L'ONU doit faciliter les campagnes de sensibilisation des ONG/OSC sur les problèmes mondiaux qui sont (ou devraient être) traités par des instances intergouvernementales. Par exemple le désarmement, la démographie, le développement social, les droits à la sexualité et à la reproduction, le bien-être des générations futures, et bien d'autres sujets. Toutes ces questions requièrent le développement de synergies entre les Nations unies et les OGN/OSC sur la base d'idéaux et de valeurs partagés.

ONU et ONG : détails du fonctionnement de la relation militantisme / mesures politiques

Les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les nombreux groupes d'ONG/OSC varient fortement. A la base, il y a le statut accordé

par le Conseil économique et social des Nations Unies (CESNU) en accord avec un mandat de la charte des Nations Unies. Aujourd'hui, plus de 4000 ONG ont ce statut : cela va des plus grandes qui ont des fédérations et des mouvements internationaux, à des myriades d'ONG nationales et régionales. Certaines portent le nom de particuliers, d'autres ne sont pas connus au-delà des limites de leurs villes ou de leurs régions. Il y en a qui gèrent d'importants budgets pour le développement de programmes humanitaires, mais la majorité rencontre des difficultés de viabilité financière.

Beaucoup d'ONG/OSC ont une base confessionnelle ou éthique. Toutes ont la capacité réelle ou potentielle de militer ou de développer un programme d'action pour les problèmes que traitent les Nations Unies, notamment ceux abordées par le CESNU, ses commissions et ses comités. En effet, elles tirent leur force et leur compétence de leurs membres qui travaillent sur le terrain au niveau international, régional ou local. Ceux-ci connaissent les besoins et les tribulations des citoyens, et ils développent ainsi une expertise et une connaissance concrètes des problèmes. A titre d'exemple, des entités de l'ONU comme le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'UNICEF, le Programme alimentaire mondial, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, ou l'ONU Femmes ne pourraient pas remplir convenablement leurs missions de défense de ces différentes causes, apporter l'aide nécessaire, ni s'acquitter de leurs responsabilités au niveau logistique, sans l'implication forte et durable d'un grand nombre d'ONG/OSC. Certaines fournissent des informations et des analyses à l'ONU. Il y en a qui dirigent des camps, des dispensaires, des écoles, des centres de distribution, des cabinets juridiques, des services d'interprétation. D'autres sont en première ligne pour la protection et la défense des minorités, des défavorisés, des défenseurs des droits de l'homme, des communautés et des militants persécutés. Leur présence et leur rôle sont en fait irremplaçables dès qu'il s'agit de toucher le citoyen ordinaire au cœur de sa communauté ou de son village.

A un autre niveau, de nombreux sommets de l'ONU ou événements équivalents de haute importance associent beaucoup d'ONG/OSC à leurs phases préparatoires souvent très longues, ainsi qu'aux événements mêmes. Ils font appel à des ONG/OSC qui ont des visions spécifiques, des compétences techniques ou scientifiques qui correspondent aux thèmes traités lors de ces événements, afin d'accroître de façon notable la connaissance des représentants qui font les travaux préparatoires et préparent puis prennent les décisions finales. Pour ne citer que 2016, l'année en cours, des collaborations de ce types ont été mises en place pour la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le problème mondial de la drogue, le Sommet mondial sur la société de l'information (forum SMSI), le Sommet mondial sur l'action humanitaire, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, la 14ème Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Habitat III, et la 22ème Conférence des parties (COP 22) de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

Dans un registre différent, à la fin de 2015, les Nations Unies ont adopté le programme de développement Agenda 2030, articulé autour de 17 objectifs de développement durable (en anglais SDGs). Les SDGs fournissent une opportunité incomparable pour une politique forte de coopération effective entre l'Organisation des Nations Unies et les ONG et les OSC à travers le monde. Au sein de ce large cadre, les échanges n'ont cessé de se développer aussi bien quantitativement que qualitativement depuis la toute première conférence des Nations Unies sur l'environnement (1972), en passant par la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992), jusqu'à la conférence des Nations Unies sur le développement durable (2012). Le développement des programmes, l'évolution même de la terminologie des noms des conférences, tout cela est le fruit d'échanges incessants entre les représentants de l'ONU et la société civile. L'avancée la plus récente est que les SDGs incarnent l'effort constant et permanent de la société civile de porter d'abord les questions de développement, avant de se pencher sur les concepts économiques. La société civile privilégie les concepts qui intègrent les principes des droits de l'homme, de non exclusion, de bonne gouvernance, de justice sociale et le désormais très consensuel mantra « ne laisser personne derrière ».

Cette année est la première consacrée à la mise en place des SDGs. Ils seront notre priorité pour les 15 ans à venir. Pour citer le président de l'Assemblée générale des Nations Unies : « Les gouvernements ne peuvent y arriver tous seuls : nous avons besoin de la société civile ». Une coopération structurée et bien pensée est primordiale tant pour le fonctionnement de l'ONU que pour le forum politique de haut niveau. C'est pourquoi les SDGs constituent un cadre solide pour le long terme, ils permettront d'élaborer la politique de l'ONU avec l'implication totale des ONG/OSC expertes dans leurs domaines. Nous pourrons ainsi obtenir des résultats durables, en ne cherchant pas seulement à faire advenir « le monde que nous voulons » mais « le monde dont nous avons besoin ».

6.5 José Miguel SERRANO[81]

Ceux qui manipulent la religion et la morale cherchent à justifier des positions de pouvoir



José Miguel Serrano Photo ©AIDLR

Lorsqu'on évalue une thèse doctorale, on commence généralement en faisant l'éloge des positions défendues. Vient ensuite un « mais », soulevant quelques doutes sur ce qui a été exposé. Je suis globalement d'accord avec tout ce qui a été dit. Par manque de temps, permettez-moi d'envisager directement les « mais » en laissant de côté les multiples correspondances.

C'est à Madrid que notre vice-secrétaire général m'a fourni les pistes de réflexions sur le premier aspect à inclure dans le cadre de ce congrès, lesquelles demeurent parfois hors de l'horizon. Dans une réunion des Nations Unies rassemblant des représentants gouvernementaux, nous devons insister sur les menaces qui pèsent sur la sécurité au nom de la religion, sur la violation de la liberté de pratiquer celle-ci en s'appuyant justement sur des excuses religieuses, réelles ou supposées. Leurs principaux agents sont les États qui font partie de l'ONU et qui devraient être tenus en bride par les résolutions du Conseil de sécurité et autres organismes affiliés.

81 Jose-Miguel Serrano RUIZ-CALDERON est expert international des droits de l'homme et de la biotique, et professeur de droit à la Faculté de droit, Département de philosophie du droit et professeur/chercheur à l'Institut des droits de l'homme de l'université Complutense de Madrid, en Espagne ; il est membre du Conseil d'experts de l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse, de Berne en Suisse.

L'attentat d'un train réalisé par une « organisation radicale » ne coûtant que quelques milliers d'euros surprend. Mais ce n'est pas le cas du maintien de pratiques génocides sur des territoires où l'on combat intensément avec un armement lourd à un prix élevé. En dehors des États, personne ne peut soutenir ces conflits. Ceux-ci s'étendent, souvent suite à la disparition de certains États provoquée par les manigances d'autres États (cas de la Libye). Bien qu'ils recourent à la violence sectaire, leurs raisons sous-jacentes sont stratégiques (un État contre un autre), économiques (passage du pétrole par exemple), ou uniquement étatiques : être « protecteur des croyants » (en protégeant une minorité ou une majorité de la population).

En ce sens, il serait ironique, pour ne pas dire hypocrite, que ceux qui ne parviennent pas à assumer leurs fonctions (maintenir la paix entre États, protéger les déplacés, sanctionner l'interférence armée dans des pays tiers), se dédient à contrôler le contenu des prédications, voire les dogmes religieux ou veuillent encore faire endosser aux chefs religieux des responsabilités qui ne leur incombent pas, sous prétexte d'obtenir la paix ou la sécurité. Suivre cette voie entraînerait une lecture idéologique du problème tout comme de ses solutions. Cela creuserait le fossé entre le discours officiel et les croyances, et même la vie de beaucoup de gens. En outre, cela aggraverait un problème que nous n'avons pas abordé mais qui est à la base de la violence pratiquée au nom de la religion. En effet, l'appel aux chefs religieux à s'ériger contre certaines attitudes – d'après notre expérience, cet appel est presque toujours entendu – s'achoppe sur le fait qu'une grande partie du radicalisme procède de la perte de l'autorité des dirigeants au sein même de leurs confessions, notamment quand ils sont considérés comme de simples agents d'un ennemi imaginaire ou réel. Seule une analyse fine et réaliste de la part des membres mêmes de ces confessions peut conduire à une récupération de l'autorité morale.

Ma dernière observation se réfère à la ligne d'action à adopter par ceux qui rejettent le recours aux convictions religieuses comme moyen de

fomenter la violence dans le but d'accéder normalement au pouvoir. Nous qui sommes convaincus que, dans la plupart des cas, les manipulateurs de la religion ou de la morale cherchent à justifier des positions de pouvoir (si l'on me permet cette approche nietzschéenne), devons reconstituer la « généalogie » de cette manipulation. Nous devons consacrer tous nos efforts à révéler cette manipulation présente dans tout exemple concret, par des noms, des processus, l'incohérence des textes ou des traditions, les avantages personnels dont profitent les violents. Selon toute évidence, ce travail peut être réalisé par toute personne intelligente. Mais il sera plus efficace et appréhendera mieux les nuances s'il est réalisé au sein de chaque confession religieuse. Un chrétien, un musulman ou un juif qui se consacre à cette œuvre dans sa communauté peut y observer efficacement quelles sont ces manipulations et les dénoncer avec plus de crédibilité. Bien sûr, nous ne pouvons oublier que cela lui fait courir le risque d'être critiqué, incompris, voire de mettre en péril sa propre vie. C'est un travail qui exige des efforts, de l'intelligence et qui implique de prendre des risques. Or, pour l'accomplir, il ne faut pas porter l'étiquette de « dompteur de religions » mais être un témoin d'une authentique religiosité.

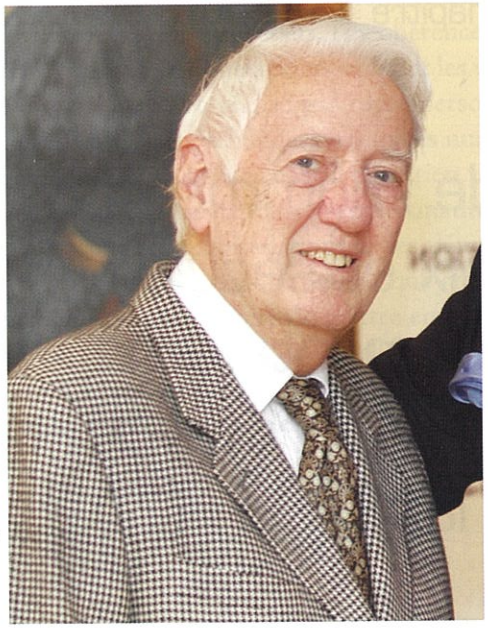
Chapitre 7

Droits de l'homme, religion, paix et sécurité contre fondamentalisme, extrémisme, terrorisme et laïcité

(Articles et allocutions prononcés lors de la Conférence internationale de Madrid sur le thème de « Liberté, Religion, Sécurité - Termes *Antagonistes?* »)

7.1 Alberto DE LA HERA[82]

La Religion, Source de Conflits



Alberto de la Hera Photo ©AIDLR

Je suis historien. Voici pourquoi je vais faire une brève référence historique à la religion comme source de conflits.

C'est une tradition de dire qu'il y eut de nombreuses persécutions chrétiennes dans l'empire romain et qu'elles durèrent plusieurs siècles. Les chrétiens n'y furent pas persécutés pour la même raison. On retiendra quatre sortes de causes : occasionnelle, sociale, politique et religieuse.

La première persécution, celle de Néron et toutes celles de type néronien, furent de pures perceptions fortuites. Rome avait des problèmes dont il fallait détourner l'attention publique. Voilà pourquoi on recourut occasionnellement à la persécution d'un groupuscule dont on ne savait rien pour distraire l'attention du peuple. Personne n'avait lu les évangiles. On ne connaissait ni leur doctrine (dogmes) ni qui était leur dieu. Comment Néron aurait-il pu le savoir ? Impossible ! Pas plus que les autres adeptes de sa politique.

82 Alberto de la Hera, âgé de 80 ans, a une longue biographie : doyen de la faculté de géographie et d'histoire de l'université Complutense de Madrid (1975-77) ; vice-recteur de l'organisation académique (1977-1979), directeur général du théâtre et des spectacles d'Espagne (1979-1980), ancien directeur général de la coopération juridique au ministère de la Justice (1996-2004) et vice-président de l'AIDLR.

La seule chose qu'ils savaient était qu'il s'agissait d'un groupe étrange à propos duquel couraient des rumeurs bizarres. On les disait par exemple anthropophages parce qu'on savait qu'ils consommaient le corps et le sang d'un seigneur au cours de leurs cérémonies. Tout cela était fortuit, purement occasionnel. À plusieurs occasions, le modèle néronien visant à détourner l'attention publique par des perceptions concrètes affecta tantôt les chrétiens, tantôt d'autres groupes sociaux, religieux ou raciaux.

Le second modèle est social. C'est celui de Trajan. Pline le Jeune, consul et légat de Bithynie, écrit à l'empereur Trajan pour lui dire qu'il y a beaucoup de chrétiens dans sa province et qu'il ne sait comment agir envers eux. Trajan lui répond de les laisser tranquilles s'ils ne causent pas de problèmes sociaux. Par contre, s'ils en sont responsables, de les emprisonner pour qu'ils se tiennent tranquilles. En tant que problématique sociale, le christianisme est condamnable ; en tant que problématique religieuse, peu m'importe, dit Trajan. Or, il s'agit bien du modèle social suivant : si le christianisme provoque des altérations sociales, il doit être réprimé. Si ce n'est pas le cas, les motifs religieux ne sont pas importants.

Il faut oublier ces deux modèles historiques.

Le troisième modèle est politique. C'est celui de Dioclétien. Dioclétien s'est rendu compte que l'énorme empire qu'il gouvernait était impossible à contrôler par des mesures politiques, militaires et économiques applicables de la même manière à des territoires extrêmement éloignés les uns des autres par des races, des langues, des religions et par des cultures très disparates. Voilà pourquoi il agglutine toute la politique impériale autour d'un événement : le prestige de l'empereur. Il est bon de savoir que l'empereur n'est pas un dieu mais que sa divinisation correspond à diviniser le pouvoir politique. Dioclétien décide de diviniser le pouvoir politique pour maintenir l'unité de la totalité de l'empire autour de l'unité politique établie dictatorialement par Rome. Dans ce cas, l'unique confession religieuse qui s'oppose à la divinisation du pouvoir politique est justement chrétienne. Elle est la seule à s'opposer puisque nous sommes déjà au IV^{e} siècle, plus précisément en l'an 300. Alors surgit une persécution raisonnée, politique, qui dit que les chrétiens, qu'ils

croient en la trinité ou en la virginité de Marie – cela n'a rien à voir avec le problème en soi – sont égaux aux païens ; mais si ce sont des opposants à la divinisation du pouvoir politique, il faut les éliminer pour des raisons politiques. À commencer, non par les humbles croyants, mais par les responsables, les ministres, les archives, les bibliothèques, les églises, c'est-à-dire par ceux (ou ce) qui supposent représenter un danger pour le concept de l'unité politique de l'empire. Voilà un modèle de persécution pour des motifs politiques.

Le quatrième modèle est celui de Théodose qui fonde la persécution sur des motifs religieux. En 380, Théodose a établi l'unité chrétienne de l'empire et ordonne la persécution des païens. Leur religion était jusqu'alors majoritaire mais elle a cessé de l'être à partir de Constantin. Maintenant que la religion chrétienne est devenue la religion officielle, les non chrétiens doivent être persécutés.

Ces deux modèles de persécution (le modèle politique qui consiste à persécuter la religion, quelle qu'elle soit, comme Dioclétien a persécuté le christianisme parce qu'il s'opposait à l'unité politique du pouvoir, et le modèle religieux de Trajan, qui consiste à persécuter une religion parce qu'elle représente un empêchement à la prévalence religieuse d'un autre credo) se sont maintenus jusqu'à nos jours.

Je voudrais adoucir mes propos suivants, mais non par manque de temps. Si je veux dire à quelqu'un qu'il est bête et que je dispose de vingt minutes, j'y mettrai des gants. Par contre, si le temps me fait défaut, je lui dirai : « Vous êtes bête ».

Si le modèle de persécution des religions est politique, c'est parce que l'État tente de se substituer à Dieu. Je m'explique. Le concept de justice est celui qui préside la vie de l'homme. Une loi doit être juste. Si une loi détermine que quelque chose est obligatoire, et que ce « quelque chose » est injuste, cette loi est injuste. Mais qui détermine le concept de justice ? De bien ou de mal ? Ce fut le rôle de la divinité pendant des siècles. La divinité disait : ceci est bien ; cela est mal. Et curieusement, la plupart des religions concordent (parce qu'il n'y a finalement pas plus d'un Dieu) sur le concept du bien et du mal, du juste et de l'injuste. Mais l'État totalitaire ne veut pas que la divinité soit la source de la justice. Qui l'est alors ? L'individu ? Dans ce cas, ce serait le chaos. Quelqu'un est d'avis que ceci est bien, moi je pense que c'est mal, un troisième estime

que c'est en ordre, et nous créons le chaos. Dans la démocratie, les choses sont tous les quatre ans justes ou injustes : aujourd'hui on peut avorter, demain seulement dans certaines circonstances, puis jamais, puis c'est à nouveau légal, maintenant oui, demain non... Le concept de justice se relativise et l'État entre en jeu. C'est lui qui dicte le concept de justice : est juste ce que l'État dit et est injuste ce que l'État dit. Le pouvoir politique définit le bien et le mal.

Voilà ce qu'est notre époque. Dioclétien est vivant. Le pouvoir totalitaire tente de déterminer le concept de justice ; la loi est un dogme. Une part importante des persécutions religieuses obéissent au fait que l'État s'auto-attribue le droit de déterminer ce qui est juste et injuste, bien ou mal, éthique ou non éthique, moral ou immoral. Au moment où l'État s'attribue ce pouvoir, Dioclétien est vivant, la politique est une cause de persécution religieuse.

Nous sommes en train d'assister aujourd'hui à deux types de persécution religieuse. L'une d'elles est motivée par le politique. Certains États se proclament totalitaires et d'autres démocratiques mais au fond ils s'emploient à déterminer la différence entre le bien et le mal. Or, comme toutes les religions ont un concept du bien et du mal qui procède de la divinité et non de l'État, le concept de religion est pour le moins gênant, voire incompatible avec le concept d'État.

Il existe parmi nous une volonté de cohabitation. Ce n'est rien de nouveau. Il y a vingt ans, j'étais directeur des affaires religieuses au ministère de la Justice d'Espagne et cela fait vingt ans que toutes les confessions religieuses d'Espagne essaient de se comprendre, de dialoguer : juifs, chrétiens, musulmans, bouddhistes, etc. En tant que vice-secrétaire de l'AIDLR, j'ai dialogué au niveau mondial avec tout ce qui s'offrait. Car les religions sont disposées à dialoguer enter elles. Mais un secteur de l'islam, trahissant l'islam lui-même (parce que sa doctrine n'est plus la vraie), est en train de créer une terreur religieuse dans le monde, une persécution d'extermination des religions, d'invasion de la mosquée, de la synagogue, de l'église, ou d'invasion du consulat, de quoi que ce soit qui convienne à chaque cas. Il existe aujourd'hui dans le monde une persécution des religions par une religion. Théodose est vivant.

Le modèle de l'État totalitaire et le modèle de l'islam qui se trahit lui-même maintiennent vivant le fait que la religion est une source de

conflits. Une religion qui prétend dialoguer, coexister, s'entendre avec les autres. Une religion qui prétend déterminer au nom de Dieu le concept de justice est une religion gênante pour la religion totalitaire ou pour l'État totalitaire. J'utilise les expressions « religion totalitaire » et « État totalitaire » étant pleinement conscient qu'il s'agit de la même chose. Derrière tout totalitarisme, religieux, politique ou idéologique, se cache le fait que la religion se convertit en motif de conflit. La religion demande de la liberté. La religion demande de la tolérance. De la compréhension. Du dialogue. Où la religion est-elle impossible ? Là où il n'y a ni liberté, ni tolérance, ni compréhension, ni dialogue. Dit en langage dioclétien ou théodosien, dans l'État totalitaire et dans la religion qui exclut. Les religions vivraient en paix dans un monde sans religion exclusive ni État totalitaire, car toutes recherchent la paix.

Théodose a été présent durant des siècles. L'inquisition espagnole, catholique, luthérienne, romaine, Henri VIII, et bien d'autres encore, ont conduit au bûcher ceux dont ils avaient besoin. Catholiques, protestants, juifs et musulmans y sont morts. Théodose a bien été vivant. Les États totalitaires aussi. Ces deux formes de persécution ont survécu jusqu'à nous.

Le grand engagement de cette réunion, de toutes les réunions et de nous tous ici présents est d'essayer de faire disparaître les États totalitaires et les religions exclusivistes, de dialoguer tous ensemble sur la liberté, la tolérance, la compréhension et la paix.

7.2 S.E. M. Petru DUMITRIU[83]

Lutter contre le terrorisme dans l'esprit des hommes



Dr. Petru Dumitriu Photo ©AIDLR

Dans l'esprit de Cervantes

Comme vous le savez déjà, ainsi commence la Constitution de l'UNESCO : *« Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix. »*

Cette phrase bien connue est une grande source d'inspiration, mais il est nécessaire de la répéter encore et toujours. Nous avons tendance à l'oublier dans notre quête de l'équilibre entre les moyens offerts par la diplomatie et ceux qui impliquent davantage de répression. Selon l'Association internationale pour la défense de la liberté religieuse (AIDLR), l'élaboration et la mise en avant d'une approche globale pour la prévention de la violence et du terrorisme commis au nom de la religion semblent être le concept clé recherché

83 Le Dr Petru Dumitriu est membre du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies depuis le 1er janvier 2016. Auparavant, il a été ambassadeur et observateur permanent du Conseil de l'Europe auprès du Bureau des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève (2011-2014). Il a également occupé les fonctions de représentant de la Roumanie au sein du Conseil exécutif de l'UNESCO (2010-2011), de coordinateur national de l'Alliance des civilisations des Nations Unies (2008-2011), ainsi que de directeur général des affaires multilatérales et de directeur général des affaires mondiales au sein du ministère des Affaires étrangères (2006-2010).

par cette conférence dans l'esprit des participants. Lorsque j'ai été invité à participer, j'avais conscience que j'allais me rendre dans un pays dont l'histoire a été marquée par la coexistence et les conflits entre plusieurs religions, sous différentes formes. C'est cette mémoire historique particulière qui a incité l'Espagne, rejointe ensuite par la Turquie, à proposer la création de l'Alliance des civilisations des Nations Unies. Cette initiative vise à établir un monde plus paisible en instaurant un respect mutuel entre les peuples de cultures et de religions différentes et en soulignant la volonté de rejet des extrémismes et de respect de la diversité exprimée par la majorité des peuples.

Pourtant, je ne m'attendais pas, alors que cela fait précisément quatre siècles que Miguel Cervantes a rejoint les lumières éternelles d'une spiritualité universelle, à trouver un écho à l'esprit de cette conférence dans son œuvre extraordinaire, *Don Quijote de la Mancha*. Par conséquent, c'est avec une joie immense que j'ai découvert, avant de venir à Madrid, que d'éminents hommes de lettres et de sciences de ce pays pensent que Cervantes a été inspiré par quatre religions majeures : le catholicisme, l'islam, le judaïsme et le protestantisme.

Juan Antonio Monroy, écrivain et chercheur espagnol qui, détail intéressant, est né au Maroc d'une mère espagnole et d'un père français, valide cette fascinante conclusion.[84] Selon lui, certains exégètes confirment que « la foi dont Cervantes a fait preuve tout au long de sa vie illustre sa loyauté indéfectible envers la doctrine de l'Église catholique. »D'autres écrivains assurent que « *el Quijote es la mejor introducción al Corán y al Islam que se haya escrito nunca en castellano* », ce qui signifie : « Don Quichotte est la meilleure introduction au Coran et à l'Islam jamais écrite en espagnol ».

Un autre auteur fait référence à une version de Don Quichotte écrite en hébreu par un juif roumain, Nachman Frankel, pour qui Don Quichotte est « *un caballero del linaje de David* », un chevalier juif descendant du Roi David. Enfin, José Luis Abellán, ancien professeur de l'éminente université Complutense de Madrid, a déclaré dans son livre *El erasmismo español* : « *si España no hubiera pasado por el erasmismo, no nos habría dado El Quijote* », ce qui signifie que sans l'influence d'Érasme, le chef-d'œuvre de Cervantes, *Don Quijote*, que certains surnomment la Bible espagnole, n'aurait pas existé.

Nous n'avons pas les moyens de vérifier ces affirmations généreuses autrement qu'en relisant *Don Quijote de la Mancha* avec un regard neuf. Néanmoins, même sans preuve supplémentaire, n'est-il pas merveilleux de découvrir qu'un auteur, *a fortiori* un génie, et son œuvre immortelle, même fictionnelle, sont crédités d'une force si phénoménale qu'elle parvient à fusionner en un seul profil la quintessence de la spiritualité des quatre grandes religions ?

84 Juan Antonio Monroy, *La fe de Cervantes y las cuatro religiones*, Protestante digital, 28 septembre 2013.

N'est-il pas remarquablement symbolique de constater que l'humanisme fondamental des écrits de Cervantes va bien au-delà de la théologie et des pratiques de quatre religions différentes et de considérer qu'ils dévoilent des vérités sur chacune d'entre elles ? Que ces interprétations de Don Quichotte soient exactes ou non au sens strictement scientifique du terme importe peu. Ce qui importe, c'est que ces visions de la quintessence de l'être humain nous autorisent à espérer qu'il existe un Dieu en chacun de nous, quelle que soit la représentation que nous nous en faisons.

Dans l'esprit des diplomates internationaux

Malgré tout, les mesures globales requises ne doivent pas se limiter aux méthodes utilisées par Don Quichotte. En septembre 2015, à l'issue d'intenses négociations entre les 193 États membres avec le soutien précieux d'organisations de la société civile et du monde universitaire, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté les Objectifs de développement durable 2030, un nouvel agenda transformatif envisagé au niveau mondial.[85]

L'Agenda 2030 constitue un nouvel engagement politique qui décrit « *une fantastique aventure collective* » et un monde où « *personne ne sera laissé pour compte* ». Tout cela ne semble-t-il pas un peu chimérique dans un monde où règnent l'irrationnel, le chaos et la violence, où des personnes sont tuées de manière systématique, cruelle, sans distinction et sans remords ? Les jeunes s'entretuent, et trop d'innocents sont sacrifiés dans les écoles, les cafés, les parcs et les gares, au nom de la forme la plus ancienne de spiritualité : la religion. Parallèlement, l'Agenda des Nations Unies affirme que les dirigeants des États et des gouvernements de tous les pays du monde ont admis que « *la dignité de l'être humain est fondamentale* ».

Seul le temps nous dira s'il s'agit d'une nouvelle utopie formellement approuvée par tous les politiciens du monde ou, au contraire, d'une approche réaliste, fédératrice et inclusive centrée sur les cinq P (personnes, planète, prospérité, paix et partenariat). Cette brève intervention n'a pas pour ambition d'anticiper l'avenir. En tant que diplomate, je ne peux qu'être optimiste.

Concrètement, les Nations Unies sont appelées, par leurs propres moyens et leur propre méthode globale comprenant 17 objectifs mondiaux, à

85 Assemblée générale des Nations Unies, Résolution 70/1. Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030, 25 septembre 2015.

éradiquer de nombreuses souffrances endurées par le monde actuel, notamment le terrorisme et d'autres formes de violence engendrées par la pauvreté, l'injustice sociale ou la discrimination.

Terrorisme : Le paragraphe 14 de la déclaration stipule que « ... *la recrudescence des conflits, le terrorisme et les crises humanitaires connexes, et les déplacements forcés de populations risquent de réduire à néant une grande partie des progrès accomplis au cours des dernières décennies en matière de développement* ». L'objectif 16.a fait référence à la nécessité d'« *appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement.* »

Religion : Le paragraphe 19 de la Déclaration souligne « *la responsabilité qui incombe à tous les États [...] de respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance, de handicap ou de toute autre situation.* ». L'objectif 10 implique, entre autres choses, d'« *autonomiser toutes les personnes et de favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.* »

Violence : La Déclaration envisage « *un monde libéré de la peur et de la violence* », tandis que le paragraphe 35 mentionne les « *facteurs tels que les inégalités, la corruption, la mauvaise gouvernance et les transferts illicites de fonds et d'armes qui engendrent la violence, l'insécurité et l'injustice...* ». L'objectif 4 est en lien avec le but recherché par cette Conférence, à savoir un vecteur incitant à l'adoption d'une approche globale. Il prône « *l'éducation pour... la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence...* » Si l'on adopte le point de vue des Nations Unies, il est évident que les organisations religieuses font partie de ce que l'Agenda nomme les « institutions concernées ». Même s'il manque des références spécifiques au terrorisme et à la violence inspirés par les nouveaux faux prophètes des religions, il existe suffisamment de prérequis et de preuves soulignant le rôle des organisations religieuses :

- Les objectifs sont intégrés et indivisibles.
- Le nouvel Agenda est centré sur l'humain et comporte un ensemble d'objectifs universels allant dans ce sens.
- Les principaux piliers des Nations Unies que sont la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme doivent être intégrés.
- L'objectif est de favoriser la compréhension interculturelle, la tolérance, le respect mutuel, une citoyenneté universelle éthique et une responsabilité mondiale.
- Partenariats mondiaux : il faut une implication mondiale réelle réunissant les gouvernements, la société civile, le secteur privé, le système des Nations Unies et d'autres acteurs, dans le but d'accompagner la mise en œuvre.

Enfin, pour prévenir l'intolérance, l'extrémisme et la violence, l'objectif n°4, à savoir l'éducation, est sans doute le plus important de tous.

Dans l'esprit des terroristes

Le terrorisme perpétré au nom de la religion est un crime monstrueux. Sous sa forme actuelle, il atteint des niveaux d'irrationalité et d'inhumanité sans précédent. Le terrorisme perpétré par les extrémistes religieux affecte non seulement les vies d'innocents, le fonctionnement pacifique des sociétés, l'état de droit et le développement normal de la jeunesse, mais également la réputation des religions, dont il déforme les messages. Nous avons appris que la religion fait partie d'un mécanisme culturel et émotionnel, qu'elle est née d'un profond désir universel de sécurité psychologique. Or, les nouvelles formes de terrorisme auxquelles nous sommes actuellement confrontés alimentent l'insécurité à tous les niveaux : individus, groupes, communautés, sociétés et monde en général.

Il nous faut intégrer des moyens de lutte contre le terrorisme qui reposent sur une approche globale réunissant un ensemble d'initiatives du monde politique, économique et social et, plus particulièrement, du monde culturel et éducationnel. Ou, selon les termes des Nations Unies, une approche intégrée doit prendre en compte l'interconnexion entre les trois piliers que sont la paix et la sécurité, le développement, ainsi que les droits de l'homme.

Les institutions religieuses légitimes ne doivent pas autoriser le détournement de la foi qu'elles cultivent à des fins politiques et de lutte pour le pouvoir. Il leur incombe de protéger le libre arbitre et la liberté des différentes formes de spiritualité religieuse. Cette responsabilité ne doit pas être entièrement laissée aux mains des autorités et de leurs organes de justice et de

répression. L'expression « terrorisme religieux » désigne le terrorisme politique fortement influencé ou inspiré par la religion. Il est trompeur, même s'il aide à faire la distinction entre le terrorisme perpétré pour de fausses motivations prétendument religieuses et le terrorisme en lien avec des causes politiques. L'association de la religion et du terrorisme ne va pas de soi ; il s'agit d'une construction politique artificielle.

Au sein de notre cercle académique et parfois aussi dans les médias, nous assistons à des débats très pertinents sur l'interprétation illégitime et malhonnête des textes religieux. Malgré tout, l'exégèse intellectuelle ne suffit pas. Elle doit s'accompagner d'une interprétation de la foi qui touche les esprits et les cœurs des croyants, en particulier de ceux dont le niveau d'éducation est faible et que le fanatisme irrationnel transforme en prosélytes.

La tromperie et la manipulation affaiblissent les croyances et la foi plus qu'elles ne les renforcent. Le fanatisme religieux expose les individus ou les groupes à des versions déformées des faits religieux et historiques tels que la doctrine de la guerre juste, la théologie de la libération, l'inquisition et les croisades. Il incombe aux institutions et aux leaders religieux de corriger ces désinformations et de mettre en avant la motivation humaniste de toutes les grandes religions monothéistes.[86] Le « terrorisme religieux » consiste en des actes terrifiants perpétrés sous couvert de motivation, de justification, d'organisation ou de conception religieuse du monde. Si terrifier la société est le principal objectif des terroristes, nous devons comprendre que nous les aidons à atteindre ce but en multipliant, amplifiant et hyperbolisant chaque attaque dans les médias et dans le discours politique, alors que davantage de discrétion et d'efficacité seraient sans doute de mise pour y faire face.

Cela ne signifie pas pour autant que les gouvernements devraient ignorer le droit à l'information de la société. Toutefois, les exacerbations des médias semblent donner davantage de satisfaction aux terroristes qui se cachent dans l'ombre qu'à la société au sens large, laquelle attend des résultats plutôt que des images véhiculant l'horreur et la peur dans les foyers.

(Remarque : ce texte est la synthèse d'éléments préparés pour des présentations distinctes lors de différents débats organisés pendant la Conférence internationale de Madrid intitulée *Freedom, Religion, Security : Antagonistic Terms ?* – « Liberté, religion et sécurité sont-ils des termes antagonistes ? »).

86 Elijah Onyango Standslause Odhiambo, *Religious Fundamentalism and Terrorism*, Journal of Global Peace and Conflict, juin 2014, Vol.2, No.1

7.3 Zoila COMBALIA[87]

Le fondamentalisme et la laïcité face à la religion et aux droits de l'homme



Zoila Combalia Photo ©AIDLR

Lorsque j'ai lu le titre de cette table ronde, *Fondamentalisme et sécularisme versus droits humains, familiaux et religieux*, la première idée qui m'est venue à l'esprit a été que les termes « sécularisme » et « fondamentalisme », apparemment antagonistes, ne le sont pas vraiment.

Il existe en effet un sécularisme fondamentaliste qui conduit à la radicalisation de la religion ou y incite. Je vais développer ici quelques-uns des aspects de ce type de sécularisme. Il est évident qu'une laïcité de cour un peu agressive est en train de se développer dans certains secteurs de la société comme de l'opinion publique espagnole, et européenne en général. Elle ne prétend plus persécuter la religion mais entend bien la limiter au domaine privé. Il est évident que tous ont conscience que per-

87 Zoila COMBALIA est professeure de droit ecclésiastique à l'université de Saragosse (faculté de droit). Elle est titulaire d'un doctorat en droit et en droit canonique, membre de la commission consultative du ministère de la Justice d'Espagne sur la liberté religieuse. Le Dr Combalia est également membre du Groupe d'experts de l'OSCE-BIDDH pour la liberté de religion ou de conviction depuis juillet 2016.

sonne ne peut toucher à la religion, ni les juristes ni les politiciens... La religion est présente à la maison et peut-être dans les approches les plus ouvertes du temple, mais elle est peu visible. Au temple, dans la banlieue, dans les mosquées sans minarets... Ce courant qui défend une espèce de religion bulle, une religion qui ne contamine pas la société, est avalisé par quelques approches intellectuelles qui considèrent la présence religieuse comme l'ennemie de la cohabitation pacifique et de la tolérance.

Pour illustrer cette notion, voici un texte du prix Nobel de littérature Mario Vargas Llosa, publié il y a déjà quelques années dans le périodique *El País* : « *Le caractère laïque de l'État encadre la religion et la vie spirituelle des citoyens dans le milieu qui leur correspond, c'est-à-dire le domaine privé. Par définition, toute religion, toute foi est intolérante mais proclame une vérité qui ne peut cohabiter pacifiquement avec celles qui la refusent.* » Ce point de vue m'a conduit à penser que la laïcité a cessé d'être un principe instrumental, un principe au service des droits et des libertés des citoyens pour devenir un principe phare auquel nous subordonnons ces droits et libertés. À titre d'exemple paradigmatique, l'on pourrait citer la loi française de 2004 qui interdit aux étudiants de porter à l'école toute marque extérieure d'appartenance à une religion. Dans ce cas, la neutralité de l'école ne consiste plus à garantir un espace où tous disposent d'une égale liberté et puissent l'y développer, mais au contraire à y restreindre la liberté en vertu de la définition même de la laïcité. Forcer la religion à la réclusion présente le danger de la mener à une radicalisation. Par contre, gérer son insertion dans le système réduit ce risque. Encore qu'après avoir entendu l'exposé du professeur Juan Antonio Martínez Muñoz, je ne sache plus si cette insertion de la religion dans le domaine public est encore possible ou si ce qu'il fallait faire était de démolir l'espace public. Pour l'heure, je m'en tiens à l'espoir que l'insertion ou la normalisation restent possibles.

Un autre exemple, récent celui-là, est la publication dans le *Bulletin officiel de l'État espagnol* du curriculum de la matière de la religion islamique destinée à l'enseignement secondaire obligatoire (ESO) et au baccalauréat. L'article ne développait que ce qui était prévu dans l'accord établi depuis 1992 avec la Commission islamique d'Espagne. Or, il a passablement touché et agité l'opinion publique espagnole, les tables rondes radiophoniques et les médias en général. Voici ce que disait l'un

d'entre eux : « Le programme élaboré par la commission islamique d'Espagne et approuvé par le Ministère de l'Éducation nationale vise à agiter la ferveur religieuse et à promouvoir l'endoctrinement islamique parmi les jeunes musulmans d'Espagne. Les nouvelles directives peuvent finalement conduire à un but non désiré : ouvrir la porte à l'islam radical pour des dizaines de milliers de jeunes musulmans en Espagne. » Cela m'a immédiatement poussé à consulter le *Bulletin officiel de l'État* pour constater par moi-même quels étaient ces contenus si dangereux. Je n'y ai relevé que quelques points : « Tolérance, droits et libertés », « Respect et cohabitation dans la diversité », « Éducation pour l'égalité réelle des genres et des chances pour les deux sexes », « Usage du langage », « Faire pression sur le terrorisme, conscientiser, prévoir, détecter ses différentes phases extérieures et intérieures au sujet », « Volonté, acceptation de la critique et prévention expressive en tant que critère d'évaluation », « Signaler, connaître, analyser, discuter et évaluer la vraie radicalisation violente d'après ses plus graves effets causés à la société », « Droits humains : analyser et synthétiser les droits humains, aussi bien de la Déclaration du Caire que de la Déclaration universelle, ainsi que l'idée de l'honorabilité » de l'homme et de la femme, en louant des valeurs et des attitudes présentes dans les deux déclarations ». En quoi ce curriculum peut-il représenter un danger de radicalisation de milliers de jeunes musulmans espagnols ?

L'enseignement de ces contenus suppose-t-il un danger et une menace pour la cohabitation ? Je crois qu'un enseignement religieux dispensé à l'école – dans ce cas-ci de l'islam, mais on pourrait l'appliquer à n'importe quelle religion – avec des livres de textes, avec des programmes publiés, avec un corps enseignant bien formé, inséré dans le centre éducatif en tant que plan et partie du corps professoral du centre, sera perçu par les enfants et les étudiants comme en accord avec la société dans laquelle ils vivent. Par contre, le risque de radicalisation augmente considérablement si seul un imam ne parlant que l'arabe enseigne l'islam (pour reprendre le même exemple) dans l'oratoire d'une mosquée camouflée dans un garage ou dans la banlieue urbaine, et si en plus il ne transmet que certains contenus n'ayant aucune relation avec les autres données que cet enfant reçoit. Cet exemple de l'éducation et de l'enseignement de la religion peut être transposé à la mise à disposition de lieux de culte recon-

nus et intégrés à la population ainsi qu'au libre choix du port d'un signe distinctif d'appartenance religieuse, de sorte à en faire quelque chose de normal, qui ne pose aucun problème ni ne fasse la une des journaux. Durant cette année, à l'université publique de Saragosse où j'enseigne, un professeur a expulsé de sa classe une étudiante portant le voile. Ce professeur faisant aussi partie de la faculté des sciences de l'éducation, il a par conséquent été obligé de réadmettre l'étudiante. Mais le fait a indéniablement eu lieu et a été justifié par le fait qu'il s'agissait d'une université publique. Ce qui nous ramène au thème initial de l'espace public...

Pour que nous soyons tous des citoyens égaux, il s'avère indispensable que personne ne se voie obligé à renoncer ou à cacher son identité culturelle et/ou religieuse ; qu'à l'intérieur du respect – bien sûr de l'ordre public ou des droits des tiers – que ces identités puissent être présentes dans la société. Cela exige un effort d'adaptation, surtout dans les contextes européens actuels de plus en plus populistes auxquels le droit s'adapte de mieux en mieux, un droit qui accueille la diversité ou qui s'en accommode.Il faut mentionner au passage un thème très intéressant et peu touché dans le domaine de la liberté religieuse : la **discrimination indirecte.** Celle-ci procède de l'application de règles apparemment neutres appliquées également à tous, mais qui engendrent des conséquences négatives disproportionnées pour quelques individus isolés. Les jours chômés en sont un bon exemple. Ceux-ci coïncident normalement avec les traditions religieuses festives et culturelles de la plupart de la population. En Espagne comme dans les autres pays européens, les semaines de vacances correspondent aux fêtes religieuses de la Pâque, de la Noël, de la Toussaint, de l'Ascension, etc. Le jour de repos professionnel hebdomadaire est le dimanche, etc. Par conséquent, les adeptes de la religion majoritaire (de même que les individus sans aucune religion) peuvent parfaitement remplir leurs obligations professionnelles tout en respectant leurs fêtes religieuses. Par contre, cela peut causer problème à ceux appartenant à une minorité religieuse. Voilà donc un exemple de norme socio-religieuse produisant une discrimination indirecte. Pourtant, la sentence prononcée il y a quelques mois par le Tribunal suprême espagnol à l'endroit d'une femme adventiste du septième jour ayant résisté au corps des instituteurs m'a à la fois hautement satisfait et surpris. Surpris parce que le cas n'a pas été examiné le samedi (sabbat), et satisfait parce

qu'on ne rencontre pas toujours au sein des organes judiciaires, du moins en Espagne, cette sensibilité consistant à composer avec la diversité.

Il existe un rapport très intéressant du rapporteur particulier des Nations Unies, Heiner Bielefeldt, traitant de la discrimination indirecte, comportant une référence expresse au domaine professionnel que l'on pourrait aussi appliquer à d'autres secteurs. L'auteur y propose le concept d'**ajustement raisonnable** (appliqué dans la convention des Nations Unies de 2006 aux droits des handicapés et consistant à toujours faire les arrangements nécessaires pour qu'une charge disproportionnée ne pèse pas sur quelqu'un) et de l'appliquer aussi à la discrimination en matière de religion et/ou de liberté religieuse. Diversité n'est pas uniformité. C'est bien plus. L'uniformité est discriminatoire. Ce phénomène est particulièrement patent en matière religieuse. Il est capital pour la société de conscientiser les opérateurs juridiques : juges, magistrats, éducateurs, professeurs, autorités publiques. Il faut sensibiliser la société au fait qu'il vaut la peine de faire cet effort d'accommodation. La liberté religieuse le mérite.

En définitive, le défi lancé à l'Europe consiste à ancrer en elle une laïcité qui ne renonce pas à la réalité de la religion dans la vie sociale d'une part et qui, d'autre part, soit aussi capable de défendre les droits et libertés dans un contexte de diversité. Il faut dépasser cette peur que cause parfois la diversité en Europe. (Qu'un musulman soit par exemple maire d'une des principales villes européennes déconcerte certains milieux.) Il faut trouver un moyen de combattre cette alarmante multiplication de plates-formes et de nouveaux partis politiques qui a lieu en Europe, notamment en Allemagne, légitimés par ceux qui défendent la xénophobie et la haine, qui incitent à la haine pour des raisons religieuses.

Encore une fois, merci d'avoir organisé cette conférence internationale, qui participe à la défense de la première des libertés. Première non seulement chronologiquement parce qu'elle ouvert une brèche à d'autres libertés, mais aussi première parce qu'elle est aussi particulièrement liée à la dignité des êtres humains.

7.4 Juan Antonio MARTÍNEZ MUÑOZ[88]

Liberté religieuse, sécurité et laïcité



Juan Antonio Martínez Muñoz Photo ©AIDLR

Je voudrais avant tout remercier le Dr Liviu Olteanu d'avoir organisé cette conférence internationale[89], de m'avoir invité à y participer et de permettre la publication de ma contribution. Je le remercie également pour ses efforts déployés à défendre la liberté religieuse dans un monde où elle est sérieusement menacée.

Les États portent couramment atteinte aux droits et à la liberté des hommes au nom de la sécurité et de l'ordre public. Des plaintes dissimulées derrière d'autres violations des droits humains bien plus graves

88 Juan Antonio Martinez Muñoz a été durant quinze ans avocat à l'Association madrilène des avocats. Il dirige actuellement le Département de philosophie du droit politique et éthique à l'université Complutense de Madrid. Il a publié «The Ontophenomenology of Law in the Work of Sergio Cotta» (1993), «Legal Knowledge» (2005), «Law Abuse?» (1998), «Human rights (Philosophical History)» (2013) et plus de 40 articles de philosophie du droit.

89 Conférence internationale intitulée "Liberté, religion et sécurité, des termes antagonistes ? - Sécurité par l'éducation en matière de prévention et de protection contre la violence, le terrorisme et le génocide au nom de la religion - s'est tenue en les murs de la faculté de droit de l'université Complutense de Madrid les 12 et 13 mai 2016. L'exposé ici résumé a été présenté dans le cadre du panel intitulé « Fondamentalisme et sécularisme versus religion, famille et droits humains ».

sont fréquentes à ce sujet. Au cours de ces derniers siècles, les États se sont donné pour principale tâche de garantir la sécurité des citoyens, tâche qu'il a fallu justifier en se retranchant derrière une série de clichés idéologiques du genre « raison d'état » ayant laissé dans leur sillage une quantité impressionnante de morts. La sécurité est indubitablement importante. La plupart des désaccords entre écoles de droit y touchent de si près que l'on en arrive à considérer comme indiscutables les options qui offrent plus de sécurité que d'autres. L'on rejette par conséquent toutes les prétentions qui comportent une insécurité juridique – laquelle est en réalité politique. Cette prévalence de la sécurité s'accentue dans un contexte d'action révolutionnaire et en particulier de terrorisme.

La question consiste en ce que l'idée du droit inhérente au problème de la sécurité est de nature paradoxale. En effet, l'État qui accapare le pouvoir d'offrir une sécurité juridique en vertu de sa souveraineté porte atteinte au droit et à la liberté juridique au nom de la sécurité politique dont dépend le droit étatique. Ce caractère paradoxal ne contribue guère à réduire la violence aveugle.

L'État est une forme d'organisation politique ; sa logique est par conséquent politique. D'autre part, la plupart des États ont des origines et une mémoire historique religieuse, en particulier ceux qui se sont formés en Europe suite à la Réforme. Cela explique que même dans un environnement culturellement aussi dégradé que le nôtre, le monde occidental reconnaît une certaine importance à la liberté religieuse. Il faut remarquer que celle-ci était plus grande au moment de l'élaboration des textes fondamentaux des droits de l'homme qu'aujourd'hui où une hostilité et une agressivité croissantes se développent envers la religion. On a en effet récemment balayé l'impression que l'un des principaux facteurs déstabilisateurs de la sécurité publique est la religion à laquelle le terrorisme est lié, en particulier dans le monde islamique. Ce lien entre la religion et le terrorisme demeure curieux. Bien que le terrorisme soit issu de la révolution et la caractérise, on accuse la religion de l'exercer parmi d'autres formes de violence. Celui-ci est né avec la Terreur révolutionnaire française menée contre la religion. « Dans son discours du 5 février 1794, Robespierre a défini le gouvernement révolutionnaire comme fondé sur les piliers jumeaux de la *vertu* et de la *terreur* ».[90] Il est aussi bien

90 N. HAMPSON, *De la regeneración al terror : La ideología de la revolución francesa*, dans N. O'SULLI-

connu que le terrorisme est l'expression de l'action sociale de l'idéologie politique révolutionnaire qui pousse non seulement à l'action violente mais qui justifie le recours à la terreur, bien que seulement par les « patriotes ».

Cadre de référence

Le philosophe canadien Charles Taylor a soutenu la thèse « qu'il est absolument impossible de se défaire des cadres référentiels ».[91] Il est évident que ceux-ci sont nécessaires pour comprendre le sens des textes et des actions humaines. Le cadre référentiel de ce lien accusateur liant en particulier la religion monothéiste à la violence devient outrancièrement curieux et paradoxal. J'estime qu'on peut le clarifier en le replaçant dans le contexte historique dans lequel il s'est produit.

Il est significatif que la religion occidentale soit liée à l'idée de vérité. Celle-ci apparaît aussi dans des textes profanes tels qu'Œdipe roi, de Sophocle, d'où Foucault (nihiliste disciple de Nietzsche qui a activement participé au Mai 68 français) tire que « *L'Occident va être dominé par le grand mythe selon lequel la vérité n'appartient jamais au pouvoir politique, le pouvoir politique est aveugle, le véritable savoir est celui qu'on possède quand on est en contact avec les dieux, ou quand on se souvient des choses, [...] C'est ce mythe que Nietzsche a commencé à démolir en montrant que derrière toute connaissance, ce qui est en jeu c'est une lutte de pouvoir.*[92] »

Ce que le nihiliste[93] appelle mythe constitue le noyau central de la culture religieuse occidentale. Il était si répandu et il intégrait si profondément le sens commun de la justice des Occidentaux qu'envisager la possibilité de construire le monde social actuel en le fondant sur l'hypothèse contraire serait choquant.

Cette conception est due au fait que le monde de la culture traditionnelle à caractère éminemment religieux se base sur l'enchaînement historique d'une série de réussites humaines exprimées dans l'art, la pensée, la science, les villes et l'économie, fondée sur des formes d'excellence humaine ayant une dimension sociale et juridique. Lorsque l'Europe s'est

VAN (ÉD.), *Terrorismo, ideología y revolución*, Madrid : Alianza editorial, 1987 p. 89.

91 CH.TAYLOR, *Fuentes del yo. La construcción de la identidad moderna*, Barcelone : Paidós Básica, 1996, p. 43.

92 *Dits et écrits*, éd. F. Gros, p. 447-448

93 M. FOUCAULT, *La verdad y las formas jurídicas*, Barcelone : Gedisa, 11e éd., 2011, p. 61.

divisée suite à l'implantation des États politiques, la diversité à l'origine des cultures nationales s'est traduite par des États territoriaux et par un énorme impact religieux. « Souvenez-vous que les deux manœuvres cruciales de Hobbes pour domestiquer l'Église furent de faire que les individus adhèrent au souverain plutôt que les uns aux autres, et de nier le caractère international de l'Église ».[94] C'est évidemment ainsi que se sont introduites l'idolâtrie de l'État et la religion civile/politique parce que la religion, à l'instar de la langue, de l'économie, de l'histoire, s'insère dans un cadre politique dominant. La pensée philosophique elle-même se transforme en idéologie sous l'influence de l'État.

Le cadre référentiel de la politique (à distinguer du bon gouvernement) est devenu prédominant dans la vie sociale moderne. Son trait majeur est d'être essentiellement combatif parce qu'il est centré sur le contrôle du pouvoir politique et dominé par la lutte pour y accéder. Le conflit social en tire parti, s'en trouve accentué, la provoque même. Cette lutte engendre l'idéologie concentrée sur une série de notions telles que la raison et l'espace publics, l'autodétermination, etc. Elle donne aussi lieu aux dites libertés politiques se définissant comme des conquêtes historiques, lesquelles affectent particulièrement la liberté religieuse. La transformation de la liberté personnelle en liberté politique est ce que nous pouvons appeler la laïcité inhérente au pacte social.

La laïcité

Dans ce contexte, la laïcité doit être comprise comme la délimitation et l'adaptation de la religion au cadre politique essentiellement considérée comme une liberté publique, non personnelle. Cette considération tourne fondamentalement à l'avantage du pouvoir qui la reconnaît parce que, étant neutre, il laisse un certain espace à la superstition. Mais elle conditionne aussi négativement la présence de la religion dans l'espace public. Les groupes authentiquement religieux (le cas de ceux qui se forment pour participer à la vie politique est différent) apparaissent comme des ennemis de l'intérêt général, exclusifs de l'espace public. Des termes couramment utilisés à leur encontre tels qu'intégriste, homophobe, fasciste (qui ne sont évidemment pas formulables juridiquement) le prouvent. La religion se sent socialement harcelée, et ce d'autant plus

94 W.T. CAVANAUGH, *Imaginación teo-política*, Grenade : Nuevoinicio, 2007, p. 96.

intensément qu'elle est plus originale, plus authentique et dépourvue de soutien juridique adéquat.

Les éléments de l'espace public « peuvent être considérés, avec Louis Althusser, comme «un appareil idéologique de l'État» fondamental pour le maintien du contrôle social. Il a produit le développement des premières universités d'État. [...] L'université de Paris et celle de Turin par exemple, rompant avec le modèle plus ancien de l'université médiévale, sont nées comme universités d'État. Les enseignants des universités d'État sont des fonctionnaires qui entretiennent forcément avec lui des liens très particuliers de loyauté. [...] Une université d'État peut en effet être un instrument de propagande. [...] Si l'on veut éviter l'exemple soviétique trop banal de la *Pravda* (vérité), il suffit de citer les télévisions du service public italien ainsi que les télévisions privées, difficiles à distinguer les unes des autres ».[95] Nous voyons clairement que l'espace public affecte non seulement le gouvernement mais aussi les institutions éducatives, culturelles, économiques, linguistiques, etc., et, bien sûr, religieuses.

Il s'avère que l'idée actuelle de liberté religieuse a historiquement une origine politique, qu'elle est fortement conditionnée par le conflit politique ayant dévasté l'Europe et ayant entraîné une division radicale liée à une accentuation de la religiosité. Car « d'après Luther, l'homme ne doit pas se comprendre primordialement comme un *animal rationale*, mais comme un *homo religiosus* ».[96] Bien sûr qu'il y avait d'autres prétentions « religieuses » en conflit. L'émergence de religions civiles et politiques artificielles peut s'illustrer par la statue qu'Horatio Greenough a sculptée pour le Capitole représentant une délirante apothéose du chef de l'Armada continentale (indépendantiste) et premier président des États-Unis, George Whashington représenté sous les traits de Zeus. Une récente parodie de cette statue représentant cette fois le diable et destinée à être érigée à quelques pas du Capitole, est elle aussi considérée comme une expression légale de la liberté religieuse. Son caractère politique est indubitable.

Que la liberté religieuse prise dans son sens commun soit une liberté politique se révèle banalement évident dans le fait qu'on la considère comme la première des libertés « publiques ». Cela signifie concrètement que les pratiques religieuses sont médiatisées par le pouvoir politique

95 U. MATTEI, *Bienes comunes. Un manifiesto*, Madrid : Trotta, 2013, p. 80-1.

96 Ch. TAYLOR, *Fuentes del yo...*, p. 273.

ou atténuées d'après ses besoins et définies en harmonie avec le pouvoir souverain.

Ce pouvoir n'a pas besoin de s'imposer violemment pour monopoliser la vie sociale. Dans de nombreux pays occidentaux, et plus concrètement aux États-Unis où l'application de cette liberté est indiscutable, on impose sous peine de fortes amendes de dispenser de coûteux programmes d'éducation sexuelle contraires aux convictions religieuses des écoles, des familles et des individus ; d'offrir des services en guise de simulacre de mariage du « groupe » de la part des entreprises sans être de première nécessité, sans valoir la peine d'une objection de conscience et sans qu'il y ait d'autres entreprises qui puisse le faire – cela se passe dans le pays où la liberté d'entreprise est la plus grande ; à engager des employés opposés aux objectifs de l'entreprise sans pouvoir les renvoyer quand leur orientation idéologique et vitale devient contraire à celle que ces entreprises promeuvent au sujet de la protection de la vie par exemple. On oblige de même des familles et des agences catholiques d'adoption à remettre les enfants à des couples homosexuels, etc. En définitive, la liberté religieuse se subordonne à l'agressivité de l'égalitarisme idéologique, qui combat et détruit ce qui est personnel et dont le gouvernement, si puissant soit-il en termes d'armes nucléaires, n'est qu'une simple pantomime de la « collectivité » qui en bénéficie. En fait, aux États-Unis, berceau de la démocratie, l'on ne peut établir démocratiquement la forme de la famille, même pas par référendum majoritaire.

Naturellement, cette activité politique peut être socialement considérée comme une liberté publique, bien qu'elle soit sous l'influence d'une consommation massive de drogues typique des États-Unis et d'autres pays occidentaux. Mais on ne peut ni l'envisager comme une liberté juridique, ni morale, ni par conséquent personnelle. Dans la mesure où l'on fait abstraction de conditionnements moraux et salvifiques (authentiquement religieux), l'on cesse de poser la question de savoir si l'on peut résoudre l'énigme de l'être individuel par la connaissance de l'objet de son désir et non, comme l'ont pensé les stoïciens, par la suppression de la pulsion de son désir d'amour[97].

Cela implique une transformation de la personnalité que Voegelin a indiscutablement soulignée comme suit : « L'union dans un État

97 H. ARENDT, *El concepto de amor en San Agustín*, Madrid : Encuentro, 2e éd., 2011, p. 36.

sous l'égide d'un souverain peut se manifester légalement mais est avant tout une transformation psychologique des personnes unies. [...] Les contractants ne créent pas un gouvernement qui les représente. [...] Les personnes qui s'engagent dans l'acte du contrat cessent de l'autogouverner et fondent leurs pulsions de pouvoir sur une nouvelle personne : l'État. Le porteur de cette nouvelle personne, son représentant, est le souverain. [...] La création de cette personne de l'État, insiste Hobbes, est «plus qu'un consentement de paix» comme le suggère le langage du contrat. Les personnes humaines individuelles cessent d'exister et se fondent en la personne qui représente le souverain »[98], ce qui nous montre le terrible impact du passage du personnel au politique.

Cette métamorphose comporte avant tout une transformation religieuse présupposée présente dans la notion de personne sans laquelle elle ne serait non seulement pas apparue mais encore n'aurait aucun sens. Kantorowicz décrit en ces termes la naissance de l'idée-pivot de son œuvre magistrale : « Un jour, j'ai trouvé dans ma boîte aux lettres un imprimé périodique d'une publication liturgique d'une abbaye bénédictine des États-Unis qui portait l'en-tête de l'éditeur : Ordre de saint Benoît, S.A. [...], la vénérable communauté que saint Benoît fonda au Mont Cassin la même année que Justinien abolit l'Académie platonicienne d'Athènes [...]. En fait, aux États-Unis, les communautés monastiques sont des sociétés anonymes. Il en va de même des diocèses de l'Église catholique et, en langage juridique, l'archevêque de San Francisco aurait par exemple pu figurer comme une «entreprise individuelle». »[99] Cet exemple comme l'ensemble de l'ouvrage mettent en évidence jusqu'à quel point le cadre mercantiliste légal corsette les institutions religieuses ; ils nous permettent de comprendre par analogie combien celles-ci sont affectées par le politique.

La conséquence de la subordination de la religion aux intérêts politiques des États naissants d'alors fut leur politisation. Il en est allé de même pour le droit, la langue, l'art, l'histoire, etc. La première raison invoquée pour politiser est la sécurité ; naturellement, il s'agit de la sécurité

98 E. VOEGELIN, *La nueva ciencia de la política. Una introducción*, Buenos Aires : Katz (discusiones), 2006, p. 217-219.

99 E. H. KANTOROWICZ, *Los dos cuerpos del rey, Un estudio de teología política medieval*, Madrid : Akal, 2012, p. 31.

de l'État. L'idée que la sécurité est préférable à la liberté est ancienne et largement répandue. Ce n'est pas évident que la liberté soit dangereuse ni que la sécurité de l'État soit efficace. Mais les États modernes ont fait prévaloir la sécurité sur la liberté originelle en la subordonnant à la liberté civile (c'est le cas du contrat social de Hobbes ou de Rousseau), à celle de l'espace public, de l'espace social politisé. L'on en fait découler la garantie d'une sécurité ou d'un ordre justes. Le roman *1984* d'Orwell a bien illustré l'ampleur que peut prendre la trame du pouvoir de l'État. La sécurité y prévaut sur la liberté originale en la subordonnant à une liberté civile (politique). Dans le contrat social de Hobbes, les droits naturels (originaux) sont inconditionnellement cédés au souverain qui en fait légalement des droits politiques, ce qui affecte non seulement le droit mais aussi la religion et la personnalité.

La politisation de la religion, son insertion dans l'espace public, laïque et neutre a une conséquence perverse. Elle s'insère dans un processus continu de lutte pour le pouvoir politique dans lequel elle est instrumentalisée de la même manière qu'elle le fut au début des temps modernes. Elle se voit forcée à se tourner vers l'une des bandes en conflit. Lorsque le principal objectif est de lutter pour atteindre un pouvoir instable, tout facteur utilisable est médiatisé, celui qui ne collabore pas est considéré comme un ennemi, la tranquillité de l'ordre que requiert l'authenticité n'est plus respectée. En détruisant ce qui est authentiquement religieux, on détruit l'espace de la liberté personnelle et la personne même.

L'on pourrait penser qu'on a dépassé le cadre politique lorsqu'on a proclamé la liberté religieuse comme un droit humain indépendant de l'État (art. 18 de la Déclaration de 1948). Mais la Déclaration des droits de l'homme peut s'interpréter de manière ambivalente ainsi que dans un sens politique. Et dans ce dernier cas, malheureusement le plus fréquent, nous ne pouvons la considérer comme universelle, entre autres parce qu'elle n'offre pas de vision commune des droits humains. C'est ce que le chef indien de la tribu Creek, Wilton Littlechild, soulignait dans le discours qu'il a prononcé en 2008 aux Nations Unies devant le Conseil des droits de l'homme à l'occasion du soixantième anniversaire de la Déclaration universelle : « En 1948, les peuples indigènes ne furent pas inclus dans la Déclaration universelle ; l'on ne considérait pas que nous ayons

les mêmes droits que tous les autres. En réalité, l'on ne nous considérait même pas comme des êtres humains ni comme des peuples [...]. Les peuples indigènes n'ont pas bénéficié des droits et libertés établis dans la Déclaration universelle ». L'on a procédé de même pour imposer la version officielle, instrumentale, laïque, publique et idéologique de l'authentique religion native des origines.

La religion des origines

Face à la liberté publique où prime la préoccupation d'avoir sa place dans l'espace public, où la manifestation de pouvoirs religieux ou magiques doit se soumettre à la raison publique (« dans les limites de la raison pure » d'après Kant), il faut souligner le religieux comme acquis humain, particulièrement comme acquis personnel, c'est-à-dire générateur du concept que l'être humain est une personne. Il faut aussi souligner que les réalisations associées à la religion figurent parmi les principaux acquis de l'humanité dont les plus extrêmes présentent une forte tendance à essentialiser, souvent dénoncée comme antidémocratique.

Dans la mesure où des expériences humaines déterminées en relation avec la beauté, le bien ou la transcendance ne sont pas socialement accueillies (et par conséquent ne sont pas correctement reconnues), elles banalisent la liberté humaine ainsi que le bonheur. Ce sont ces expériences qui présentent un caractère existentiel dont l'interpellation s'accentue lorsqu'elles impliquent de façon décisive l'être humain à la première personne. Selon Kierkegaard, « la philosophie enseigne que l'on doit supprimer l'immédiat, ce qui est certain ; mais ce qui n'est déjà plus certain, c'est que le péché, tout comme la foi, puisse être, sans prérequis, l'immédiat ».[100]

Le caractère existentiel de la religion est dramatiquement patent dans l'avertissement de Jaspers : « Si l'on abandonnait et oubliait la religion, ce serait la fin proprement dite de la philosophie ; un désespoir irréfléchi ignorant de soi-même et un mode de vie centré sur l'instant surgiraient, le nihilisme apparaîtrait, et avec lui la superstition chaotique. À la longue, la conscience même plongerait à pic. Les questions humaines fondamentales – qui est l'homme, que peut-il devenir, quelle fin l'attend ? – cesseraient de se poser sérieusement et n'inquiéteraient plus. Déguisées sous des habits neufs, elles recevraient des réponses factices incompréhensibles pour l'humain existant ».[101]

100 S. KIERKEGAARD, *Temor y temblor*, Madrid : Alianza, 2009 p. 165.

Il est évident que la philosophie elle-même ne peut justifier de par sa grande tradition l'excellence de l'expérience religieuse ni celle de la beauté, pour la raison qu'elle peut être considérée comme un acquis non susceptible d'être mesuré rationnellement ni soumis au critère de l'indifférence ou de l'égalitarisme politique. On peut l'illustrer par la figure littéraire du Chevalier de la foi au moyen de laquelle Kierkegaard rappelle dans *Crainte et tremblement* la figure religieuse d'Abraham et nous interpelle dramatiquement au sujet de l'authentique religion mais aussi au sujet de son rôle dans la vie sociale, étant donné que « le héros tragique n'entre pas en rapport intime avec le divin [...] car l'éthique lui tient lieu de divinité ».[102]

Si la liberté religieuse (politique) ne considérait pas le point de vue des principaux théologiens comme central mais tenait seulement compte des points de vue courants d'une opinion publique fortement politisée, elle en viendrait à donner la primauté à une liberté artistique ignorante des œuvres des principaux artistes au profit de ceux qui pourraient même les vilipender, voire qui s'y limiteraient dans la pratique. Par conséquent le problème réside à répondre à la question : Quel rôle l'originaire remplit-il dans l'espace public ? Pas seulement l'originaire indigène mais aussi religieux. L'on pourrait affirmer que les expériences humaines existentielles qui requièrent une transformation sociale méritent au moins la reconnaissance des mêmes droits pour les peuples indigènes, dont beaucoup possèdent une composante nettement religieuse.

Conclusion

D'après ce que nous avons sommairement vu, la liberté religieuse ne doit se comprendre que comme un milieu où s'épanouisse l'authentique liberté avec toutes ses exigences. Cet environnement ne doit évidemment pas avoir de répercussions sur la vie de ceux qui le rejettent. Inversement, ceux-ci doivent éviter de s'y immiscer par la politisation ou l'idéologisation mentionnées ci-dessus. Il faut accepter d'y pratiquer un simple consensus, étant donné que « si le but est le consensus, Neuhaus

101 K. JASPERS, *Lo trágico. El lenguaje*, Malaga : Agora, 1995 p. 42-43.

102 S. KIERKEGAARD, *Temor y temblor*, Madrid : Alianza, 2009 p. 118.

affirme par conséquent que la religion doit pouvoir se ménager un accès à la sphère publique par des arguments de nature publique »[103] et pas purement culturels.

Dans la mesure où une culture, en particulier religieuse, comporte le partage de biens communs incompatible avec d'autres groupes, il faut une institutionnalisation adéquate, cohérente par rapport à la définition qui rend ces biens importants, et qui fournisse un environnement étranger aux interférences politiques au sein desquelles résident les dérives d'une interprétation politique (qui se produit normalement selon un code émancipateur ou égalitaire) des droits humains.

Les statuts communautaires mêmes peuvent et doivent d'une certaine manière tenir compte que « si la question de création et d'usage de biens matériels dans des termes de «politique économique», l'unique réaction responsable semble être le recours aux influences (*lobbying*) », il faut considérer à ce sujet qu' « une réponse significative pourrait être la création d'espaces dans lesquels les biens matériels feraient l'objet de comptes-rendus alternatifs et dans lesquels différentes formes d'économie seraient possibles »[104], ce qui peut seulement être lié à une responsabilité communautaire.

Afin de pouvoir jouir de biens communs, cette responsabilité communautaire doit prévoir l'institutionaalisation de l'application sociale associée à l'exigence de règles de vie en commun devant prévenir les conflits et prévoir des solutions lorsqu'ils se produisent. Il serait d'autre part incompréhensible que l'on accorde certains droits aux minorités et aux groupes indigènes sans reconnaître le caractère originaire de leurs religions dont les racines historiques sont plus profondes.

103 W.T. CAVANAUGH, *Imaginación teo-política*, Grenade: Nuevoinicio, 2007, p. 69.

104 *Ibid.*, p. 101-102.

À PARAÎTRE PROCHAINEMENT :

LA DIPLOMATIE ET L'ÉDUCATION À LA LIBERTÉ RELIGIEUSE, UNE PRIORITÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES

LE RÔLE DE LA DIPLOMATIE PRÉVENTIVE ET DE L'ÉDUCATION DANS L'ÉVOLUTION DES MENTALITÉS ET LA PROMOTION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

INTRODUCTION

Editorial – Liviu OLTEANU

Entrevue – Dr. Ahmed SHAHEED, RAPPORTEUR SPÉCIAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES SUR LA LIBERTÉ DE RELIGION OU DE CROYANCE

Chapitre 1

DIPLOMATIE ET ÉDUCATION À LA PAIX ET À LA DÉFENSE DE LA LIBERTÉ DE RELIGION ET DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE PROTÉGEANT LES MINORITÉS RELIGIEUSES.

1. Mgr Ivan JURKOVIC, ambassadeur du Saint-Siège - Introduction
2. Kiriaki TOPIDI - Une nouvelle priorité pour la politique publique et un « fait culturel » avec un pouvoir émotionnel et politique
3. Jan FIGEL - Combattre les trois alliés du mal : l'indifférence, l'ignorance et la peur
4. Liviu OLTEANU – Diplomatie et éducation à la religion, les outils les plus puissants pour la paix et la sécurité qui ne sont pas suffisamment pratiqués
5. Belén ALFARO - Responsabilité des gouvernements et des organisations internationales dans l'éducation pour la tolérance, l'éducation interculturelle et l'éducation interreligieuse
6. Abdulazis ALMUZAINI - En période de turbulences dans la gouvernance mondiale, l'importance de la diplomatie internationale doit être réaffirmée
7. Traian CAIUS DRAGOMIR - La diplomatie est probablement la meilleure méthode de communication

Chapitre 2

LE RÔLE DE L'ÉDUCATION ET DE LA PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE AU NOM DE LA RELIGION EN FAVORISANT LA PAIX, LE RESPECT ET LA SÉCURITÉ

1. Javier MARTÍNEZ TORRÓN - La responsabilité de l'État d'éduquer la société à certaines valeurs, le respect des personnes et la création d'un cadre juridique
2. Harry KUHALAMPI - Le rôle de l'éducation en matière de prévention et de protection contre la violence, le terrorisme et le génocide au nom de la religion
3. Antonio LÓPEZ POSTIGO - Connaître Dieu à travers ma relation avec mon voisin
4. Jose Miguel ITURMENDI RUBIA - L'éducation : source de la liberté de conscience et de la dignité humaine
5. Masaaki SAWANO - Liberté de religion, discours de haine et comment favoriser la sécurité
6. Laurentiu FILEMON - L'éducation et son rôle dans la stratégie de développement de la résilience
7. Kishan MANOCHA - Réflexions sur le FoRB

Chapitre 3

L'ÉTAT ACTUEL DES AFFAIRES : ÉVOLUTION DES MENTALITÉS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA PROMOTION DE LA LIBERTÉ DE RELIGION ET DE CONVICTION

1. Eduardo VERA JARDIM - Pas de paix entre les nations sans paix entre les religions, et pas de paix entre les religions, sans dialogue entre les religions
2. Fatos ARACI - Ceux qui renonceraient à la liberté essentielle pour acheter un peu de sécurité temporaire, ne méritent ni la liberté ni la sécurité
3. Susan KERR - Nous pouvons faire une différence lorsque nous travaillons ensemble pour tous
4. Hajar Al-KADDO - Commençons à penser davantage aux gens et moins à « ma religion »
5. Rehmah KASULE - La paix n'a ni religion, ni race, ni tribu, ni sexe ou ni âge car l'injustice envers une personne est l'injustice partout, et la paix dans une communauté est la paix partout
6. Fernando SOAREZ LOJA – De mauvaises interprétations des croyances religieuses conduisent parfois à l'intolérance religieuse

Chapitre 4

ROYAUME D'ESPAGNE - UNE ÉTUDE DE CAS SUR LA GESTION DE LA DIVERSITÉ RELIGIEUSE

1. Ricardo GARCÍA GARCÍA - Stratégies de paix, de sécurité et de coexistence depuis le développement du droit fondamental de la liberté religieuse. Le cas de l'Espagne
2. Elisa María NUÑEZ SÁNCHEZ- Gestion publique de la diversité culturelle et religieuse à Valence

Chapitre 5

L'INFLUENCE DES CHEFS RELIGIEUX, LES LEÇONS TIRÉES ET LES PERSPECTIVES EN FAVORISANT LA CONVIVIALITÉ SOCIALE, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ.

1. Mgr Duleep DECHICKERA - Le but de la liberté de religion et de croyance est d'établir un monde sûr, juste et intégré dans lequel tous les êtres vivront dans la dignité et l'harmonie
2. José Luis SÁNCHEZ - Changements sociaux et liberté religieuse
3. Shaykh Muhammad AL-YAQUOBI - Toute décision ou enseignement religieux qui contredit la miséricorde, la sagesse, la protection, la préservation de la vie n'appartient pas à l'Islam
4. Rabbi Michael MELCHIOR - Il y a un monde autour de nous qui est en train de changer et avec lequel nous ne sommes pas en relation !
5. Pasteur Alberto GUAITA- À un degré plus ou moins élevé, la discrimination sous différents noms existe toujours
6. Robert F. ORTON - Là où il y a la liberté religieuse, il y a plus de stabilité
7. Lord SINGH OF WIMBLEDON - Les dirigeants religieux et politiques devraient cesser de jouer avec les préjugés et les attitudes culturellement conditionnées de leur troupeau
8. Diane ALA'I - La recherche indépendante de la vérité - Un moyen d'intégrer la religion, la liberté et la sécurité
9. Jesús CALVO - Le grand défi d'aujourd'hui est d'avoir l'approche du respect envers la majorité et la minorité

Chapitre 6

COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) : COMMENT LES ODD PEUVENT SOUTENIR LE DÉBAT INTERNATIONAL

SUR L'ALIMENTATION, LA LIBERTÉ RELIGIEUSE, LA PRÉVENTION DE LA DISCRIMINATION, LA VIOLENCE ET LES CRIMES ATROCES

1. Azza KARAM - Le rôle que peuvent jouer la religion et les acteurs religieux doit être réévalué
2. Edla PUOSKARI - La promotion inclusive de la paix et du développement nous conduit à des résultats plus durables
3. Mgr Thomas SCHIRMACHER - Chaque fois qu'une nation fait de la discrimination envers une minorité religieuse elle nuit à son propre pays
4. Ulrich NITSCHKE - Le nouveau défi pour les gouvernements et les programmes intergouvernementaux est de viser un plus grand professionnalisme

Chapitre 7

1. DÉCLARATION DU SOMMET MONDIAL DE GENÈVE SUR LA RELIGION, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ
2. CONCLUSIONS DU SOMMET MONDIAL SUR LA RELIGION, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

Chapitre 8

DOCUMENTS ET PROPOSITIONS DES ACTEURS QUI PEUVENT AVOIR UN IMPACT POSITIF SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

1. Antonio GUTERRES - Allocution prononcée par le Secrétaire général des Nations Unies lors du lancement du Plan d'action à New York, le 14 juillet 2017
2. Adama DIENG - Document de New York sur le « Plan d'action pour les chefs religieux et les acteurs afin de prévenir l'incitation à la violence qui pourrait conduire à des crimes d'atroces »
3. Liviu OLTEANU - La modernité et la prévention de l'incitation à la violence commence par la reconnaissance des droits, de la dignité et des perspectives de chacun
4. Adama DIENG - Remarques finales sur le « Plan d'action pour les leaders et les acteurs religieux » à New York, le 14 juillet 2017
5. Ibrahim SALAMA - Déclaration de Beyrouth sur la « Foi pour les droit »», Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), Genève

Chapitre 9

Les Prix Internationaux : « LIBERTÉ ET PAIX - Dr. Jean NUSSBAUM & Eleanor ROOSEVELT »

Ces dernières années, nous avons assisté à une augmentation de la discrimination, des persécutions religieuses et du nettoyage ethnique, à des déplacements massifs de réfugiés et à la perpétration de crimes atroces dans le monde entier, tant par des États que par des acteurs non étatiques. Dans le même temps, nous avons été témoins de la propagation de l'extrémisme violent, qui utilise la religion à mauvais escient pour justifier la violence brutale contre les civils. Parallèlement, nous avons également vu comment ces phénomènes - qui, dans de nombreuses situations, représentent des menaces pour la paix et la sécurité internationales - peuvent facilement être manipulés pour justifier la limitation des droits et des libertés fondamentales, y compris les droits à la liberté de religion et de conviction et à la liberté d'expression et d'opinion.

Alors que nous vivons des temps difficiles de crise et d'insécurité, n'oublions jamais :

Sur la question des droits de l'homme et de la liberté religieuse, du développement et de la paix, rien de politique n'est le fruit du hasard.

Chaque personne, organisation et État a la responsabilité de contribuer positivement à la défense de la liberté religieuse ou de la croyance de l'autre, pour le respect, la paix et la sécurité.

Vous êtes importants et vous comptez !

Liviu Olteanu